



Etude sur la caractérisation de la précarité alimentaire dans le département des Bouches-du- Rhône

Rapport de diagnostic

Partie I : Etat des lieux

Novembre 2025

En partenariat avec



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



Table des matières

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC	6
II. INTRODUCTION.....	8
1. Contexte de territoire.....	8
2. Méthodologie du diagnostic	9
A. Création d'une cartographie interactive de répartition des risques de précarité alimentaire au regard de l'offre du territoire (LARIIS)	10
B. Caractérisation de l'offre d'aide alimentaire du territoire du département	10
C. Etude qualitative auprès des publics recourants à l'aide alimentaire	11
D. Appui à la structuration de coordinations.....	12
3. Calendrier	13
I. LES ACTEURS DE LA PRECARITE ALIMENTAIRE DANS LES BOUCHES DU RHONE 14	
1. L'Etat et les services déconcentrés	15
A. La Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités Provence Alpes Côte d'Azur	15
B. La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	16
C. l'Agence Régionale de Santé	17
D. La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Bouches-du-Rhone	17
E. La Commissaire à la lutte contre la pauvreté PACA	18
2. Les collectivités territoriales	19
A. Le Conseil Régional	19
B. Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône	19
C. La Métropole Aix-Marseille-Provence et le programme alimentaire territorial PAT	20
D. La Ville de Marseille	21
E. les Centres Communaux d'Action Sociale	23
3. Les principaux acteurs de l'aide alimentaire	27
A. La Banque Alimentaire.....	27
B. La Croix-Rouge	28
C. Les Restos du Cœur.....	29
D. Le Secours Populaire	29
E. Vendredi 13.....	30
III. L'ETAT DES LIEUX DES BESOINS DANS LE TERRITOIRE.....	32
1. Quelques éléments socio démographiques du département et tendances territoriales	32
A. Des indicateurs de précarité globalement élevés	32
B. Un déséquilibre territorial à prendre en compte dans la compréhension des enjeux du territoire	35

2. La répartition des risques de précarité alimentaire dans les Bouches-du-Rhône	37
A. Cartographie des risques de précarité alimentaire	37
B. Caractérisation des publics à risques de précarité alimentaire dans les Bouches-du-Rhône	52
3. L'offre d'aide alimentaire du territoire : caractérisation et adéquation aux besoins	68
A. Cartographie des dispositifs d'aide alimentaire sur le département	68
B. Typologie des dispositifs d'aide alimentaire	70
C. L'approvisionnement : un enjeu au cœur des préoccupations	74
D. L'adéquation de l'offre aux besoins	79

Sommaire des figures

Figure 1 : Schéma des principales instances, acteurs et plans de lutte contre la précarité alimentaire : du national aux Bouches-du-Rhône	14
Figure 2 : Tableau récapitulatif des acteurs et actions de lutte contre la précarité alimentaire	26
Figure 3 Niveau de vie médian dans les départements de la région PACA en 2021	32
Figure 4 Taux de chômage des 15-64 ans dans les départements de la région PACA en 2021	33
Figure 5 Taux de pauvreté dans les départements de la région PACA en 2021	33
Figure 6 Part d'allocataires CAF dans les départements de la région PACA en 2021	34
Figure 7 Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale dans les départements de la région PACA en 2021	34
Figure 8 Part des étudiants dans des départements de la région PACA en 2021	35
Figure 9 Indicateur de risque de précarité alimentaire dans les IRIS des Bouches-du-Rhône ..	38
Figure 10 Nombre d'IRIS très fortement exposés par commune	39
Figure 11 Nombre d'IRIS exposés aux risques les plus élevés* par commune	40
Figure 12 Nombre d'IRIS exposés aux risques les plus élevés* par commune-tableau	41
Figure 13 Indicateur de risque de précarité alimentaire dans les IRIS de Marseille	42
Figure 14 Indicateur de risque de précarité alimentaire dans les IRIS de Arles.....	42
Figure 15 Indicateur de risque de précarité alimentaire dans les IRIS d'Aix-en-Provence	43
Figure 16 Indicateur de risque de précarité alimentaire dans les IRIS d'Aubagne.....	43
Figure 17 Population par niveau de risque dans les Bouches-du-Rhône.....	44
Figure 18 Répartition de la population par niveau de risque dans les Bouches-du-Rhône	45
Figure 19 Population exposée aux risques les plus élevées dans les communes des Bouches-du-Rhône.....	45
Figure 20 Nombre d'habitants par niveau de risque et par commune	46
Figure 21 Indicateur de précarité alimentaire par IRIS.....	47
Figure 22 Répartition des parts de population par niveau de risque dans les communes des Bouches-du-Rhône	47
Figure 23 Répartition de la population exposée aux risques les plus élevées dans les communes des Bouches-du-Rhône	48
Figure 24 Indicateur de risque de précarité alimentaire dans les communes des Bouches-du-Rhône.....	48
Figure 25 Nombre de personnes inscrites auprès d'une association par commune entre 2022 et 2024.....	49

Figure 26 Evolution du nombre de bénéficiaires des distributions alimentaires d'une association en 2024	50
Figure 27 Répartition par domiciliation des bénéficiaires des distributions alimentaires d'une association en janvier 2025	51
Figure 28 Nombre de bénéficiaires d'une association par type d'actio entre 2022 et 2024.....	53
Figure 29 Contribution des variables dans l'indicateurs, IRIS Le Pin-Vitrolles	54
Figure 30 contribution des variables dans l'indicateurs, IRIS Les Calanques-La Ciotat	54
Figure 31 Contribution des variables dans l'indicateur- Arles	55
Figure 32 Tableau de bord-Marseille	56
Figure 33 Tableau de bord - Aix-en-Provence	56
Figure 34 Tableau de bord- Arles	57
Figure 35 Tableau de bord -Aubagne.....	57
Figure 36 Répartition par âge des bénéficiaires des distributions alimentaires d'une association en 2024	58
Figure 37 Répartition des usagers d'une associaton par type d'activité en 2024.....	58
Figure 38 Type de ménages usagers d'une association en 2024.....	59
Figure 39 Répartition par type de revenus des usagers des distributions alimentaires d'une association par commune- Mars 2025	59
Figure 40 Répartition des bénéficiaires d'une association par type de logement	60
Figure 41 Répartition des personnes rencontrées selon les dispositifs et les territoires.....	61
Figure 42 Répartition des publics selon la durée de fréquentation des dispositifs	62
Figure 43 Répartition des publics selon le biais de connaissance du dispositif	62
Figures 44 Répartition des publics par dispositif d'aide alimentaire.....	63
Figure 45 Part de l'aide alimentaire dans l'approvisionnement alimentaire total- tout dispositif	64
Figure 46 Répartition des publics rencontrés dans le cadre de distribution de colis (toute ville) selon les risques d'insuffisance alimentaire	66
Figure 47 Répartition des publics rencontrés dans un restaurant social (n=20) selon les risques d'insuffisance alimentaire	66
Figure 48 Répartition des publics rencontrés en épicerie sociale (n=8) selon les risques d'insuffisance alimentaire	67
Figure 49 Date d'entrée dans le dispositif- tout dispositif confondu	67
Figure 50 Extrait carte interactive	69
Figure 51 Zoom carte interactive	70
Figure 52 Enquête-type de structures répondantes	71
Figure 53 Enquête - habilitation.....	71
Figure 54 Enquête-répartition des répondants sur le territoire.....	72
Figure 55 Enquête-Place des actions alimentaires	73
Figure 56 Enquête- place de l'accompagnement	73
Figure 57 Enquête- difficultés approvisionnement.....	74
Figure 58 Enquête- sources d'approvisionnement.....	74
Figure 59 Enquête- type de difficultés logistiques rencontrées.....	75
Figure 60 Enquête-Difficultés rencontrées	76
Figure 61 Enquête-Type d'actions mises en place.....	79
Figure 62 Enquête- type d'actions selon structures.....	80
Figure 63 Enquête- Durée d'assistance	80
Figure 64 Enquête- conditionnalité de l'aide selon dispositifs	82

Liste des acronymes

Ansa : Agence Nouvelle des Solidarités Actives

ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires

ARS : Agence régionale de santé

BA : Banques alimentaires

CA : Communauté d'agglomération

CCAS : Centre communal d'action sociale

CIAS : Centre intercommunal d'action sociale

CD : Conseil départemental

DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

DREETS : Direction Régionale de l'Economie, Emploi, du Travail et des Solidarités

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

HLM : Habitation à loyer modéré

MMPT : Mieux Manger pour Tous

NEET : Ni en emploi, ni en formation

PAT : Projet alimentaire territorial

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC

En 2024, l'Ansa et le LARIIS sont retenus par la DDETS-PP des Bouches du Rhône pour la co-réalisation d'un diagnostic de précarité alimentaire sur l'ensemble du département.

Le projet vise à améliorer la **connaissance territoriale de la précarité alimentaire**, d'une part à travers une **meilleure identification des profils et personnes en situation de précarité alimentaire** recourant ou non aux dispositifs d'aide – et la caractérisation de **l'offre d'aide alimentaire sur le territoire**. Ce travail constitue l'occasion de **comprendre et d'évaluer l'impact des réponses apportées** par les acteurs, et de repérer les éventuels besoins non couverts (zones blanches, dispositifs non adaptés au public, offre limitée...). La dimension départementale de ce travail est importante dans le but d'analyser **les enjeux de précarité sur l'ensemble de département**, et d'inviter à décentrer le regard des territoires marseillais. Ainsi, ce travail fut l'occasion de réaliser des **focus** dans les villes d'*Arles, Aubagne, Aix-en-Provence et Marseille* pour bien appréhender les réalités et dynamiques de territoires locaux.

L'ensemble des conclusions de ce diagnostic seront partagées à l'ensemble des acteurs du territoire permettant ainsi de les fédérer autour de constats objectifs. A terme, ces derniers seront le socle commun de réflexion pour la co-construction d'objectifs communs et de feuilles de route qui seront mises en œuvre dans le cadre **des instances de coordination départementale et locales en devenir**. Ces coordinations devront permettre une intervention plus efficiente des acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire, en adéquation aux besoins et constats observés dans le cadre du travail d'état des lieux.

En résumé, l'intervention de l'Ansa et du LARIIS se résume en **trois grands objectifs** :

- **Volet 1.** Réalisation d'un état des lieux de la précarité alimentaire dans les Bouches-du-Rhône
- **Volet 2.** Analyse des dynamiques locales en vue de la structuration de coordinations territorialisées dans les villes d'Arles, Aubagne, Aix-en-Provence et Marseille
- **Volet 3.** Appui à la structuration d'un comité départemental de lutte contre la précarité alimentaire et élaboration collective d'un plan d'actions et d'une feuille de route

A des fins de compréhension et de lisibilité, cette étude se structure en 3 documents :

- Une première partie dresse **l'état des lieux** de la précarité alimentaire des Bouches du Rhône
- La seconde partie se concentre sur **les enjeux de coordination propres au territoire** : elle aborde les dynamiques et réseaux existants et pose les premiers jalons des coordinations de l'aide alimentaire – locales et départementale - qui verront le jour en 2026.
- Une **synthèse du diagnostic** et ses **recommandations**.

Présentation de l'ANSA

L'Ansa est une association loi 1901 créée en janvier 2006 afin **de lutter contre la pauvreté et pour l'inclusion**, sous le prisme de **l'innovation sociale**, lui permettant de construire et d'affermir des modalités d'intervention singulières. Son action se structure autour de **2 principes d'action** : la participation des personnes concernées et le croisement des approches et des savoirs (expérientiels, techniques, académiques) ; et couvre de **nombreux champs de la lutte contre la pauvreté** : la précarité alimentaire, l'insertion, le travail social, la petite enfance / protection de l'enfance...

Depuis une dizaine d'années, l'Ansa s'est construite **une expertise sur la thématique de la précarité alimentaire**, au travers de la réalisation de diverses missions : diagnostics territoriaux ; formations actions, animation de réseau des acteurs et actrices de lutte contre la précarité alimentaire ; expérimentations de projets innovants.... Elle dispose également d'une **expertise géographique** dans différents territoires métropolitains, et notamment **en région Provence-Alpes-Côte d'Azur** où elle s'est investie dans plusieurs missions (formation-action Alim'activ dans le Var et animation du réseau des territoires formés ; diagnostic de précarité alimentaire dans la CC du Golfe de Saint Tropez ; diagnostic de précarité alimentaire dans la CA Estérel Côte d'Azur ; diagnostic des profils bénéficiaires du Relais Solidarité en Pays de Fayence ; Enquête sur les modalités de distribution des fruits et légumes aux associations partenaires des banques alimentaires dans le Vaucluse).

Présentation du LARIIS

Créé en 2008 au sein de HETIS (Haute École du Travail et de l'Intervention Sociale), le LARIIS – Laboratoire de Recherche Interdisciplinaire en Intervention Sociale – constitue une instance dédiée à la production de connaissances et au soutien des interventions sociales. Adossé à un établissement d'enseignement supérieur qui forme aux métiers du travail social et de l'intervention sociale, accueillant près de 5 000 étudiants par an et s'appuyant sur un réseau partenarial dense, le LARIIS défend une approche interdisciplinaire des questions sociales et investit toute thématique relevant du champ du travail social et des solidarités.

Le LARIIS se distingue par une conception de la recherche indissociable de la formation professionnelle et des pratiques d'intervention menées avec les institutions et les établissements (analyse de pratiques, recherche-action, etc.). Il travaille le croisement des savoirs académiques, professionnels et expérientiels, et mobilise une palette méthodologique étendue (analyses documentaires, méthodes qualitatives et quantitatives, datavisualisation, lexicométrie, data-science/SIG). Le laboratoire conduit des études variées (diagnostics, études d'impact, analyses de couverture, études de population, aide à la décision) et accompagne les acteurs du secteur social et médico-social dans leurs démarches stratégiques (réécriture de schémas, refonte de projets associatifs ou d'établissement, déploiement d'offres de services)

II. INTRODUCTION

1. CONTEXTE DE TERRITOIRE

Ce travail de diagnostic s'inscrit dans un territoire aux multiples enjeux.

Le département des Bouches-du-Rhône se caractérise par une **forte précarité multiforme** qui s'exprime au travers d'indicateurs économiques, sociaux et territoriaux dégradés. Avec un **taux de pauvreté de 18,5 %**, supérieur à la moyenne nationale (15,4 %), cette part masque de grandes disparités avec une intensité de la pauvreté¹, évaluée à 21,9 % dans les Bouches-du-Rhône (contre 21,2 % en PACA et 19,6 % en France métropolitaine).²

Cette précarité s'enracine dans des **dynamiques structurelles durables** : un **marché du travail** marqué par la **fragilité de l'emploi** et un **taux de chômage élevé**. En témoigne la part élevée de bénéficiaires du RSA : près de la moitié des allocataires de la région résident dans le département³ (et deux tiers résident à Marseille⁴). Également, **l'accès au logement** est particulièrement contraint. Le parc social se révèle être en très forte tension, avec une demande excédant largement l'offre, une très faible rotation et des délais d'attribution importants. Cette tension sur le parc social entraîne un report des ménages modestes vers le parc privé, qui malgré des loyers élevés - aggravant la précarité résidentielle⁵ - se révèle être particulièrement dégradé. Par ailleurs, **la présence persistante de 50 bidonvilles⁶** et d'un **nombre important de squats⁷** illustre des enjeux d'accès au logement préoccupants.

Du point de vue des populations, le territoire se caractérise par **une grande fragilité des structures familiales**, notamment du fait de la **proportion élevée de familles monoparentales** — la deuxième plus forte de France — dont plus d'une sur deux vit sous le seuil de pauvreté⁸. Ces situations familiales fragilisées sont souvent associées à la précarité de l'emploi et à une faible qualification, accentuant les **risques de reproduction de la pauvreté**. Ces fragilités se répercutent sur l'évolution des enfants dont nombreux sont concernés par des problématiques nécessitant parfois un accompagnement d'urgence proche de l'humanitaire (sécurité alimentaire, accès aux soins, soutien psychologique) et/ou d'une prise en charge complexe⁹.

¹ L'intensité de la pauvreté est un indicateur mesurant l'écart moyen entre le niveau de vie des personnes les plus pauvres et le seuil de pauvreté

² Pacte des Solidarités, Diagnostic départemental des Bouches-du-Rhône, Décembre 2023

³ Insee – CONJONCTURE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR No 39 Paru le : 21/06/2022

⁴ DREES, vague 2019 de l'enquête sur l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (OARSA – Orientation et Accompagnement des bénéficiaires du RSA. Tab B1

⁵ Pacte des Solidarités, Diagnostic départemental des Bouches-du-Rhône, Décembre 2023

⁶ Plateforme résorption des bidonvilles, 2023

⁷ Pacte des Solidarités, Diagnostic départemental des Bouches-du-Rhône, Décembre 2023

⁸ ibid

⁹ ibid

Aussi, Les **moins de 30 ans** constituent une tranche d'âge très touchée par la pauvreté, confirmant une **précarisation croissante de la jeunesse** accentuée par la crise sanitaire. La distribution des chèques alimentaires par le CCAS de Marseille aux moins de 25 ans, a mis en lumière un nouveau public jusqu'alors peu présents dans les dispositifs d'aide, appelant à la vigilance et au soutien des pouvoirs publics.

La répartition de la population, notamment entre Marseille et le reste du territoire traduit des **déséquilibres territoriaux importants**, source et/ou amplificateur d'inégalités. La ville de Marseille concentre à elle seule une part considérable de la pauvreté : avec plus de 200 000 habitants vivant sous le seuil de pauvreté, elle se place au deuxième rang national derrière Paris, avec des taux encore plus élevés dans certains arrondissements (notamment au Nord) et dans les quartiers prioritaires de la ville. Néanmoins, la pauvreté ne se limite pas au périmètre marseillais, traduisant un besoin d'action publique et de soutien sur le reste du département. Au-delà des **fragilités observables dans les centres urbains**, l'existence de **zones rurales** suppose la présence de problématiques spécifiques : accessibilité aux services, offre limitée, précarité liée à la mobilité, isolement, non-recours aux recours ; et se caractérisent par un **manque de connaissances** sur les territoires les plus à risques et les publics fragiles.

Face à ces constats, ce diagnostic vise à offrir une **lecture territorialisée de la pauvreté**, tout en proposant une **vision d'ensemble des enjeux de précarité** appréhendant la diversité des formes de fragilité à l'échelle du département.

Données INSEE 2022	Aix-en- Provence	Arles	Aubagne	Marseille	Bouches du Rhône	Région PACA
Population	147 933	51 156	47 724	877 215	2 069 811	5 170 312
Population % département	7%	2%	2%	42%	N/A	N/A
Taux de pauvreté	11%	20,9	16%	26%	18,5%	17,4%
Rapport interdécile	3,6	3,5	3,3	3,9	3,8	3,6

2. METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC

La méthodologie utilisée pour réaliser ce diagnostic se base sur les expertises respectives de l'Ansa et du LARIIS et combine des approches quantitatives, qualitatives et de participation. Ce descriptif vise à résumer les méthodologies déployées ; l'ensemble de ces démarches étant précisées dans le corps de l'étude au moment de l'exploitation des résultats.

A. CREATION D'UNE CARTOGRAPHIE INTERACTIVE DE REPARTITION DES RISQUES DE PRECARITE ALIMENTAIRE AU REGARD DE L'OFFRE DU TERRITOIRE (LARIIS)

Tout d'abord, afin d'évaluer le niveau de risque de précarité alimentaire sur les différents territoires du Département, le LARIIS a construit **un indicateur de présomption de précarité alimentaire** qui permet de repérer, dans une logique de comparaison départementale, les territoires les plus exposés au risque. Une note méthodologique de cet outil est disponible en annexe de ce diagnostic.

Cet indicateur de présomption a été calculé sur la base d'indicateurs existants faisant trait à des caractéristiques sur les personnes ou ménage pouvant démontrer la rencontre d'une situation de précarité (niveau de revenu, situation d'emploi, logement, prestations sociales...) à un moment T. La rencontre de population rencontrant plusieurs de ces caractéristiques dans une zone donnée (selon les données INSEE au niveau de l'IRIS), permettent de déterminer des zones plus ou moins à risque pour les personnes de rencontrer des situations de précarité alimentaire. Cet indicateur ne comptabilise ainsi pas précisément les personnes en situation de précarité alimentaire par IRIS, n'ayant réalisé une enquête sur l'ensemble de la population à ce sujet. _____

Le LARIIS a ensuite réalisé un **recensement exhaustif de l'ensemble des associations et structures d'aide alimentaire** du territoire sur la base de la liste des acteurs financés par la DDETS, lui permettant d'apprécier la couverture de l'ensemble des dispositifs. Croisé à l'indicateur de présomption de précarité alimentaire, cette cartographie de l'offre propose une première analyse de l'adéquation de l'offre alimentaire aux besoins potentiels, selon les zones ressortant accueillant le plus de populations à risque d'être en insécurité alimentaire.

Cette cartographie interactive est en libre accès [ici](#).

B. CARACTERISATION DE L'OFFRE D'AIDE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE DU DEPARTEMENT

Les chercheurs du LARIIS ont également analysé l'ensemble des **rapports d'activité** communiqués par les associations d'aide alimentaire. Ce travail a permis d'une part, de caractériser le fonctionnement des structures d'aide alimentaire, au regard des besoins ; et d'autre part, de diagnostiquer le type de données disponibles et leur forme en vue de travailler à une meilleure lisibilité des informations d'aide alimentaire disponibles sur un territoire. Ces rapports ont pu éclairer sur l'activité et les personnes accompagnées par les dites structures, cependant elles n'ont pu permettre de réaliser une comparaison entre structures et sur les territoires des activités et définir un nombre de personnes accompagnées, les méthodologies de comptage étant spécifique à chaque structure.

Pour compléter cette analyse quantitative, des **entretiens semi-directifs avec plusieurs associations** ont été réalisés par l'Ansa et le LARIIS. Ces échanges ont permis d'alimenter la construction d'un **questionnaire en ligne à destination de toutes les structures concernées par l'aide alimentaire**. La combinaison de ces deux méthodologies a permis de mieux comprendre les besoins et difficultés des structures menant des actions d'aide alimentaire.

Pour obtenir une vision globale de l'écosystème d'aide alimentaire du territoire, des entretiens semi-directifs ont également été conduits auprès des **acteurs et actrices institutionnels**.

Au total, **21 entretiens ont été réalisés** dans le cadre de cette étude :

Structure	Nom
Andes	Philippe VENON et Julie PIERRE-FRANCOIS
Banque Alimentaire	Kaïss EL MOUDNI
Cantina	Aubin PUECH et Florian DUPONT
CCAS Aix	Christine GARCIA
CCAS Aubagne	Peggy PAS
CCAS de Arles	Christine LAVENIR
Cité de l'agriculture	Paul VIEILLEDENT
Conseil Départemental	Violette VIDAL ; Marie-Ange DOUGUET
Croix rouge	Laurent PAPPOLA et Brigitte FRATTINI
DRAAF	Peggy BUCAS
DREETS	Delphine CROUZET
Maavar	Lucile HAMONOU
Métropole Aix-Marseille	Lucien PLANNELLS
PAT Aix-Marseille	Laure GAILLARD
PAT Pays d'Arles	Sophie CROQUETTE
Resto du cœur	Stéphanie HALOCO
Secours populaire	Farida BENCHAA
Solinum	Morgane MANSCOUR
Vendredi 13	Monique BLANC et Bernard NOS
Ville de Marseille	Juliette RAMSTEIN
Yes we camp	Kristel GUYON

C. ÉTUDE QUALITATIVE AUPRES DES PUBLICS REOURANTS A L'AIDE ALIMENTAIRE

Afin de mieux cerner le profil, les besoins et les risques d'insécurité alimentaire des publics recourants à l'aide alimentaire, l'Ansa et le LARIIS ont réalisé des immersions dans divers dispositifs des villes d'Arles, Aubagne, Aix-en-Provence et Marseille. Ces moments ont permis **l'organisation d'entretiens** avec les personnes rencontrées. Les éléments purement qualitatifs recueillis de ces immersions viennent également nourrir l'analyse de l'offre d'aide alimentaire et sa capacité à répondre aux besoins. Ces entretiens non exhaustifs ont été dépendants de la volonté des structures à accueillir l'enquête, et des personnes à y répondre.

En parallèle, le LARIIS a construit **un outil de questionnaire en ligne pour mesurer l'insécurité alimentaire** du point de vue de la population, mais **sa diffusion a été difficile à mettre en œuvre**. Il reste toutefois à disposition pour être remobilisé dans le cadre d'une coordination à venir car

il permettrait d'estimer un besoin potentiel au-delà mêmes des personnes qui ont déjà recours à l'aide alimentaire.

D. APPUI A LA STRUCTURATION DE COORDINATIONS

1. Au niveau local dans les villes d'Arles, Aubagne, Aix-en-Provence et Marseille

Pour appuyer à la structuration de coordinations locales en cohérence avec les réalités, besoins et dynamiques des territoires, **l'Ansa a organisé** - dans chacune des trois premières villes - **des ateliers de travail**, réunissant les **acteurs et actrices des solidarités** (CCAS, MDS) et les **acteurs et actrices de l'aide alimentaire**. Des ateliers inter-acteurs et actrices ont également été organisés à Marseille sous l'égide d'Action Contre la Faim.

La méthodologie de ces ateliers veillait à permettre l'interconnaissance, le partage des problématiques et des besoins, et questionner l'opportunité d'une coordination. Elle a permis d'aboutir à la formalisation de constats partagés, et l'identification de priorités communes qui devront être précisées, travaillées et mises en œuvre dans le cadre des futures instances.

Les ateliers permettent de mettre en exergue les problématiques rencontrées par les acteurs y participant, ils ne sont en aucun cas un état des lieux complets de l'opinion de tous les acteurs et actrices qui ont pu être conviés à ces moments collectifs.

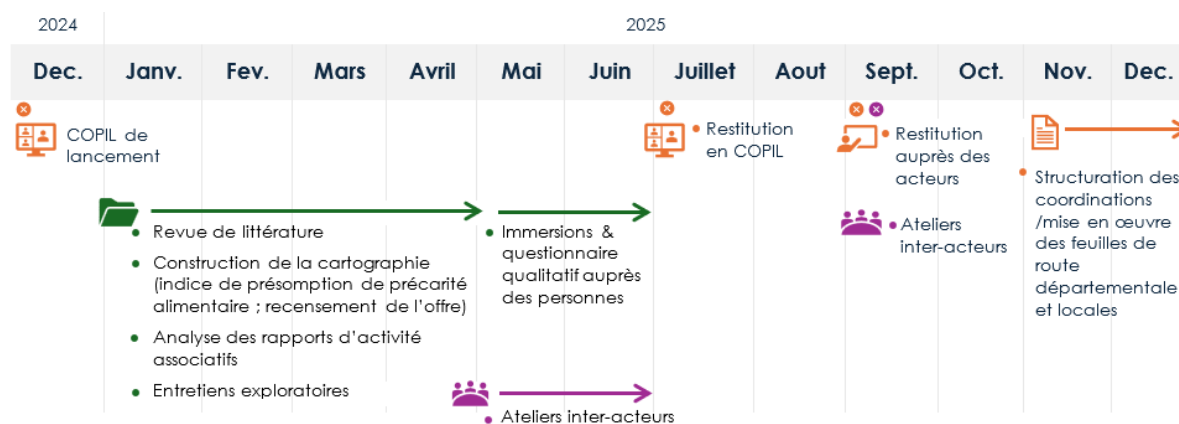
2. Au niveau départemental

Dans le cadre d'une journée de restitution du diagnostic organisée le 30 septembre 2025, des **ateliers de travail géographiques** (Arles, Aubagne et Aix-en-Provence dans un groupe ; Marseille dans un autre) et **thématiques** ont été animés par l'Ansa et le LARIIS, avec l'appui d'Action contre la Faim, la Ville de Marseille, et la DDETS-PP des Bouches-du-Rhône.

L'objectif de ces ateliers était double :

1. Poursuivre les réflexions émises lors des premiers ateliers territorialisés ;
2. Travailler la complémentarité des deux échelons – local et départemental, et initier la formalisation d'une feuille de route de l'instance départementale de l'aide alimentaire sur la base des besoins, attentes et capacités réciproques.

3. CALENDRIER



En 2026, l'Ansa poursuivra sa mission auprès de la DDETS afin d'aider à la formalisation et mise en œuvre des feuilles de route – locales et départementale, et d'appuyer à la structuration des instances de coordination.

I. LES ACTEURS DE LA PRECARITE ALIMENTAIRE DANS LES BOUCHES DU RHONE

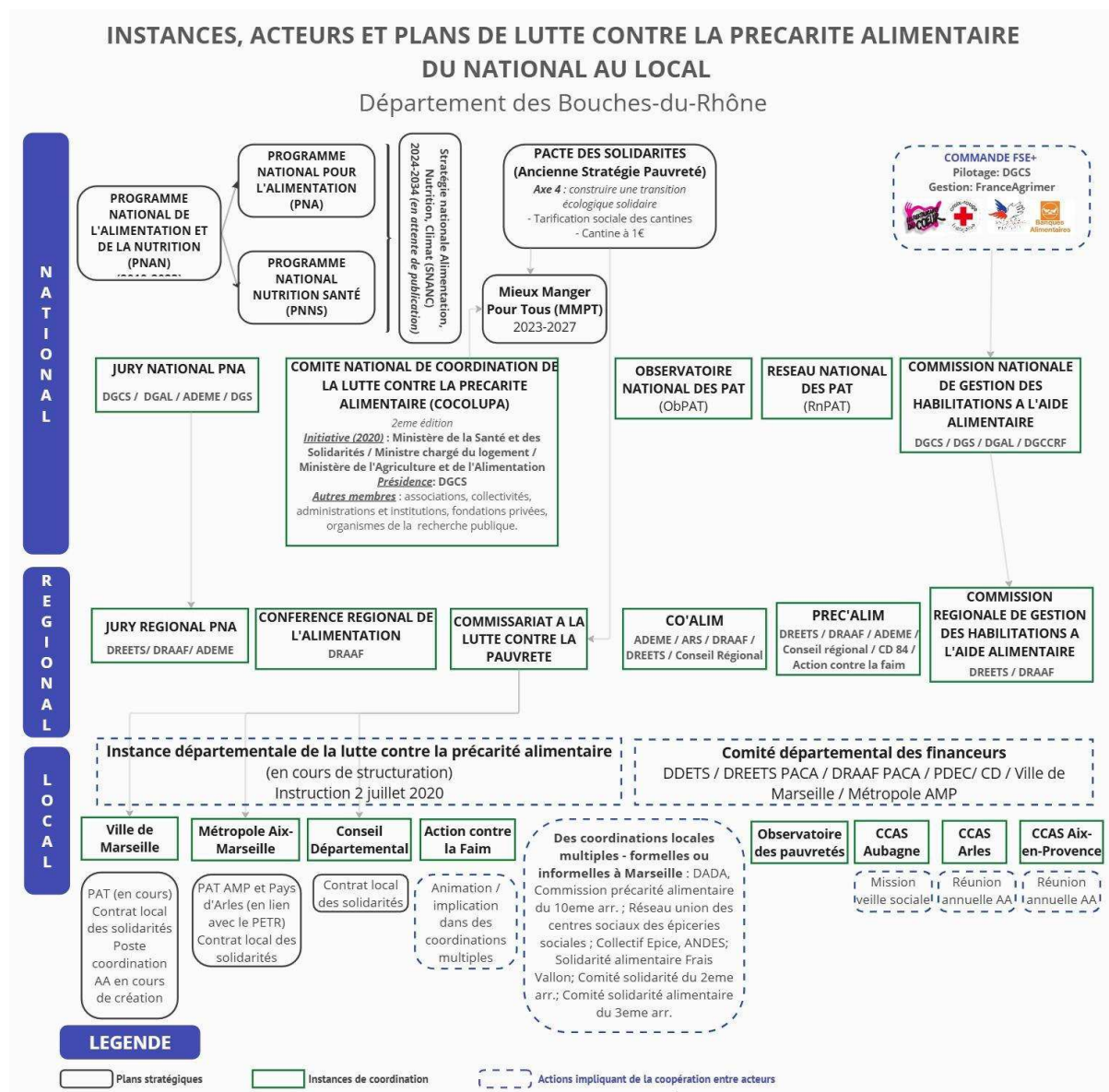


Figure 1 : Schéma des principales instances, acteurs et plans de lutte contre la précarité alimentaire : du national aux Bouches-du-Rhône

1. L'ÉTAT ET LES SERVICES DECONCENTRES

A. LA DIRECTION REGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Le Pôle Inclusion et Solidarités de la DREETS (*Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités*) «est chargé de l'animation et du pilotage des politiques régionales de cohésion sociale, en lien étroit avec les préfets de département, dans les domaines de la protection des personnes vulnérables, de la prévention et la lutte contre la pauvreté et notamment la précarité alimentaire, de l'accès à l'hébergement et au logement, de l'intégration des primo-arrivants, de la réduction des inégalités sociales et territoriales, de la prévention et la lutte contre les discriminations. Il assure par ailleurs la mission de certification des professions sociales et paramédicales. Il appuie enfin les préfets de département dans leur mission d'inspection et de contrôle des établissements et services sociaux¹⁰. »

Par ses compétences, le pôle inclusion et solidarité de la DREETS PACA assure **l'instruction, la délivrance et le suivi de l'habilitation des structures associatives** d'aide alimentaire. Du fait de ce rôle, sa vision de l'aide alimentaire se limite aux grands acteurs tête de réseau et associations habilitées, faisant émerger le besoin d'une clarification de l'écosystème des acteurs de l'aide alimentaire.

ZOOM sur l'habilitation

L'habilitation constitue un acte par lequel un service de l'État reconnaît qu'une personne morale de droit privé remplit les conditions requises pour recevoir des contributions publiques et mettre en œuvre une action d'aide alimentaire. Cette habilitation reconnaît également le droit aux associations de s'approvisionner auprès de la Banque alimentaire. Il y a actuellement sur les Bouches du Rhône 155 associations habilitées.

Pour plus d'information, consultez le guide pratique sur l'habilitation de la [DREETS PACA](#).

La DREETS PACA assure également **la gestion du fonds Mieux Manger pour Tous** (MMPT) au niveau régional, en lien avec les DDETS. Un appel à projets a été publié en 2023 pour ce fonds tri-annuel. Elle porte d'ailleurs **l'initiative du réseau PREC'alim**, réseau réunissant entre autres les porteurs de projets MMPT afin de favoriser des moments d'interconnaissance¹¹.

La DREETS endosse également le rôle d'intermédiaire entre le niveau départemental et national pour **l'obtention de crédits de renfort de l'aide alimentaire**, débloqués au lendemain de la crise COVID pour répondre à la hausse des besoins. En 2024, les crédits complémentaires devaient devenir part entière de la dotation socle. Malheureusement, le contexte de restriction budgétaire nationale et le vote tardif de la loi de finance n'a pas permis l'adoption

¹⁰ <https://paca.dreets.gouv.fr/Le-Pole-Inclusion-et-Solidarites>

¹¹ Voir partie coordination

de cette dotation socle. Les dernières années, ces crédits n'avaient pas été augmentés, et ils n'ont pas été reconduits fin 2024.

La DREETS demeure un acteur central dans la politique régionale de lutte contre la précarité alimentaire, au carrefour du monde associatif et institutionnel et qui conserve des relations étroites avec les associations de l'aide alimentaire, et de bonnes relations avec les autres acteurs du département : DDETS, métropole, ville et Conseil Départemental.

B. LA DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

La DRAAF (*Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt*), service déconcentré du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, agit sur politiques et actions de lutte contre la précarité alimentaire via plusieurs leviers :

- **Elle accompagne les PAT** (Projets Alimentaires Territoriaux) : 28 dénombrés dans la région, dont **un dans les Bouches-du-Rhône** « Cultive le bien manger en Provence » portée par la Métropole d'Aix-Marseille et le PETR Pays d'Arles. A noter que la ville de Marseille a pour projet de déposer un dossier de PAT en 2025.

Zoom sur les PAT

Les PAT sont définis par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la pêche, parue en 2014, et intégrés au Code rural et de la pêche maritime (articles L. 1 et L. 111-2-2). Ils sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées, à la lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaire et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts. Ils favorisent la résilience économique et environnementale des filières territorialisées pour une alimentation saine, durable et accessible et contribuent à la garantie de la souveraineté alimentaire nationale. Les PAT visent une triple performance : économique, environnementale et sociale.

- Elle met en œuvre au niveau régional **le Programme national de l'alimentation et de la nutrition 2019-2023**. Il comprend trois axes thématiques (**la justice sociale**, le gaspillage et l'éducation alimentaires) et deux axes transverses (les PAT et la restauration collective).
- Elle **pilote la politique de l'alimentation** définie au sein du CRALIM (Comité Régional de l'Alimentation) et de la CoAlim¹², et destinée à assurer une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, tout en prenant en compte la démarche de la planification écologique.

12 Voir partie coordination

C. L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

L'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur est **un établissement public sous tutelle du ministère de la Santé et de la Prévention**. C'est elle qui pilote la politique de santé dans la région, en lien avec les usagers, les partenaires institutionnels, les élus du territoire et les professionnels de la santé. Elle coordonne, sur le territoire, les activités de l'hôpital public et privé, du champ médicosocial, de la prévention et du soin de ville. Parce que chaque région a ses spécificités, la politique de santé doit être adaptée au territoire et aux enjeux qui lui sont propres. C'est pourquoi, **tous les 5 ans, un « projet régional de santé (PRS) » est élaboré**. Il s'agit d'une **feuille de route stratégique** qui oriente les actions opérationnelles à mener dans les 5 prochaines années.

En région PACA, le PRS a été signé en 2023 jusqu'en 2028. Il ne comporte pas d'actions de lutte contre la précarité alimentaire, mais y contribue indirectement notamment via la promotion de la santé nutritionnelle et l'activité physique en prévention de l'obésité, l'appui aux collectivités pour mieux intégrer la santé dans l'aménagement urbain et les modes de vie des habitants du territoire.

Également, la participation de l'ARS au réseau Co'Alim lui permet d'assurer des liens entre les politiques publiques de santé et de justice sociale dans l'alimentation.

D. LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES DES BOUCHES-DU-RHONE

La **Direction départementale de l'emploi du travail des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) du Rhône** a la mission de **coordonner** les actions de lutte contre la précarité alimentaire (instructions de 2020).

Concrètement, cela se traduit par **l'attribution des crédits alimentaires** dans une logique de programmation cohérente et encadrée par le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 et le **financement de fonctionnement des principaux acteurs** via le BOP 304 et les crédits exceptionnels. Elle participe également à **l'instruction des demandes de subventions et la gestion des crédits alloués au titre d'appels à projets en lien avec la DREETS**.

La compétence de la DDETS des Bouches-du-Rhône se concentre sur **l'accompagnement des publics les plus vulnérables**, en particulier **les personnes sans abri et celles hébergées** dans des structures temporaires, telles que les centres d'hébergement d'urgence ou de stabilisation. Ces dispositifs ont pour vocation d'offrir un appui transitoire aux personnes en grande précarité, le temps de leur permettre de retrouver une autonomie. L'aide alimentaire allouée dans ce cadre vise donc à répondre aux besoins immédiats des personnes en situation d'extrême fragilité sociale, en cohérence avec la mission première de la DDETS : assurer un accès aux équipements et service de bas seuil pour les publics les plus en difficulté. À l'inverse, la mise en œuvre de l'aide alimentaire destinée à des personnes ou ménages en situation plus stable relève d'autres dispositifs et compétences administratives, notamment ceux portés par les collectivités locales ou les associations partenaires.

Enfin, dans le but de renforcer la coordination des acteurs de lutte contre la précarité alimentaire du département, elle appuie la structuration d'un **comité des financeurs de la lutte contre la précarité alimentaire** depuis 2024 comprenant le cabinet PDEC, la DRAAF, le CD13, la Ville de Marseille, la Métropole Aix-Marseille et la DREETS. Cette instance a pour objectif de discuter l'attribution des financements entre associations afin de favoriser la meilleure répartition et transversalité possible des financements publics, face à la hausse des demandes et la diversité de leur objet (urgence alimentaire ; mieux manger ; durable).

E. LA COMMISSAIRE A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE PACA

Le commissariat de lutte contre la pauvreté est mandaté pour **la mise en œuvre du Pacte des solidarités** dans chaque département via les Contrats locaux de solidarité entre l'État et les collectivités (conseils départementaux ; les métropoles ; Ville) et les Pactes locaux des solidarités.

Dans les Bouches du Rhône, **le diagnostic du Pacte des Solidarités** publié en décembre 2023 réalise un état des lieux des enjeux de pauvreté du territoire, incluant les problématiques de précarité alimentaire. Ce diagnostic fait le constat qu'une majorité de la population – et notamment les plus vulnérables, rencontre des **difficultés d'accès à une offre alimentaire**, qui plus est, locale. Il insiste également sur **l'opportunité de rapprocher les acteurs et leurs actions**, de **clarifier les compétences et leviers d'action** de chacun pour plus de lisibilité de l'écosystème, et **les possibles actions à mettre en œuvre en commun**. Ces orientations ont été traduites au travers de diverses préconisations (extrait):

- Renforcer les actions dans les secteurs géographiques du département moins pourvus (plus particulièrement l'ouest du département)
- Favoriser la mutualisation et la coordination des actions (échanges sur les pratiques et l'organisation, essaimage des bonnes pratiques, organisation des filières en circuit court)
- Réaliser une analyse des besoins en matière logistique et technique ; mobilisation de réponses mutualisées.
- Développer de l'observation et de l'analyse mutualisée du recours à l'aide alimentaire, des besoins du public ; fiabilité des données.
- Former les bénévoles à l'accueil de première ligne.
- Diversifier les moyens pour le public d'accéder à une meilleure alimentation via des systèmes d'aide encourageant des choix nutritionnels favorables à la santé (marmite solidaire, graine de soleil)
- En articulation et en complémentarité avec le Projet Alimentaire Territorial, structurer une offre durable et récurrente de produits frais (fruits et légumes notamment) proposée par des producteurs locaux en collaboration avec les structures locales (par exemple conventions entre AMAP et Epicerie Solidaires).

Ce diagnostic a servi de base à **3 Contrats locaux des solidarités**, contractualisés avec la Ville de Marseille, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et le Conseil Départemental.

Chacun de ces contrats prévoit la mise en œuvre de diverses actions prévues dans le cadre des axes du Pacte.

2. LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

A. LE CONSEIL REGIONAL

La région est **compétente sur la question des solidarités** et participe à la lutte contre la précarité alimentaire au titre de divers leviers : participation aux frais d'investissement des structures associatives (notamment pour 2025) ; aide spécifique aux épiceries pour l'accompagnement des publics ; soutien aux banques alimentaires ; soutien aux associations d'accueil de jour. L'ensemble des informations concernant le montant et la répartition des financements sont accessibles sur le site de la Région.

B. LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

Le Conseil Départemental est le **chef de file de l'action sociale** du territoire et exerce ses compétences sociales notamment au travers des missions de la **petite enfance et de la famille**, et de la **prévention sociale**. Son action est garantie en proximité via les Maisons De la Solidarité (MDS) au nombre de 27 sur le territoire, dont 12 sur la ville de Marseille. Elles sont le lieu d'accueil des publics vulnérables, et permettent le déploiement des actions de lutte contre la précarité alimentaire en proximité. Les MDS reçoivent spécifiquement les familles et les jeunes, quand les CCAS du territoire reçoivent les publics âgés, les personnes au RSA, les personnes en situation de rue et les publics isolés.

Afin de **soutenir les publics** en situation de précarité alimentaire, deux types d'action sont réalisées par le département : tout d'abord, les travailleurs sociaux peuvent distribuer **des chèques d'accompagnement personnalisés (CAP)**. Distribués sous format papier, ces chèques sont utilisables dans des commerces alimentaires mais ne sont pas acceptés partout positionnant parfois les ménages bénéficiaires dans l'incapacité de les utiliser. Le montant distribué varie selon le territoire et la composition du foyer (une personne seule reçoit en général 30€). En 2024, 979 000€ ont été distribués sur l'ensemble du département, montant qui a triplé depuis 2020. Ensuite, les travailleurs sociaux peuvent **orienter les publics vers les associations d'aide alimentaire** ou les dispositifs alimentaires connus du territoire.

En complément, le Conseil départemental permet l'accès à **d'autres aides financières ciblées mais non restrictives** (c'est-à-dire non fléchées vers les commerces alimentaires) :

- **L'aide financières aux ménages** : pour un maximum de 300€ par an par virement bancaire ou espèces. La réception de l'aide n'est cependant pas immédiate (15-20 jours pour le virement), et les espèces doivent être récupérées pour l'ensemble du département à la régie de Marseille.
- **Les aides généralistes de l'aide sociale à l'enfance**
- **Secours pour adulte** (montant fixe personne seule 46€), sans enfant à charge de moins de 21 ans

Au-delà de l'action auprès des personnes, le Conseil Départemental participe à la politique de lutte contre la précarité alimentaire via **des actions auprès des structures**. De manière

structurelle, il soutient l'association Maavar d'un montant annuel de 190 000€ (restaurant social Noga et l'épicerie le Petit Noga) ainsi que l'association CASIM de 42 000€. Également, **un appel à projet spécifique à l'aide alimentaire**¹³ a été créé après le confinement de 2020, annuel puis tri-annuel depuis 2024-2027 afin de soutenir la pérennité des actions des associations. Cet appel à projet permet de soutenir 13 associations sur 3 ans pour un montant global de 500 000 euros par an. Les projets sélectionnés ont dû répondre à des critères d'innovation, d'intervention en zones en grande précarité ou mal couvertes, de capacité à accueillir des publics familiaux et enfants, d'offrir une souplesse du type d'aide et une qualité des produits proposés, la possibilité d'avoir des ateliers collectifs et de l'accompagnement social.

C. LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE ET LE PROGRAMME ALIMENTAIRE TERRITORIAL PAT

1. Le service Solidarités de la Métropole

Le service solidarités (Direction Générale Déléguée Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale) de la Métropole a la **compétence sur la Politique de la Ville**.

Après 2020, les besoins en termes de précarité alimentaire ont explosé particulièrement dans les Quartiers Prioritaires de la Ville. Or les compétences de la Métropole **ne lui permettent pas d'agir directement sur ce champ**. Afin d'agir sur ce champ, la métropole investit le champ de la précarité alimentaire via :

- Les **actions du PAT** (voir supra.)
- Le **soutien aux actions d'accessibilité à une alimentation durable et de qualité** : par exemple, via le financement de projets d'agriculture urbaine, d'aménagement du territoire, d'ateliers santé/nutrition via les plans locaux de santé ou la restauration collective sur l'alimentation infantile. Le fonds d'innovation sociale de la métropole a lui intégré la lutte contre la précarité alimentaire au sein de ses thématiques, validant ainsi par exemple la possibilité d'achat groupé.
- Le **Contrat local de solidarité** qui, en lui permettant de mobiliser les politiques publiques pour plus de proactivité sur les questions de fracture territoriales et d'inclusivité, participe indirectement aux actions de lutte contre la précarité alimentaire (par exemple, en agissant sur les sujets de mobilité au sein du territoire).

2. Le PAT « Cultivons le bien manger Provence »

Zoom sur le copilotage du PAT

Le PAT « Cultivons le bien manger Provence » est **le seul PAT (à ce jour) existant sur le département des Bouches-du-Rhône**, co-porté par la **Métropole Aix-Marseille-Provence** et le **PETR Pays d'Arles**. Du fait de l'étendue du territoire couverte par ce PAT (la quasi-entièreté du département), ce copilotage permet de garantir **la jonction entre une zone rurale et une zone**

13 <https://www.departement13.fr/appel-projet/aide-alimentaire-2024-2027>

très urbanisée, et le **déploiement d'actions complémentaires** adaptées aux enjeux de chaque territoire.

Une première feuille de route a été réalisée en 2021-2023 avec un travail de bilan réalisé en 2024. Ce travail de bilan a permis la rédaction d'une nouvelle feuille de pour la période 2025-2028, cette fois-ci incluant des méthodes d'évaluation qualitative et quantitative des actions réalisées.

L'implication du PAT sur les sujets de précarité alimentaire ne repose **sur aucune compétence** concrète, malgré les injonctions à intégrer dans le plan d'action des projets de justice sociale dans le but d'obtenir une labellisation de la DRAAF.

Au niveau de la métropole, les actions du PAT sont fortement orientées autour du lien avec les producteurs ; les axes restauration collective et justice sociale étant traités dans le cadre du **soutien à une alimentation locale et de qualité** (également du fait d'un budget en forte diminution cette année par rapport aux précédentes):

- Le renforcement des liens avec les halles du MIN d'Arnavaux et les centres sociaux afin de bénéficier d'un approvisionnement favorisé
- L'organisation d'intervention en lien avec l'alimentation saine et durable dans les écoles des Quartiers Prioritaires de la Ville.
- Les paniers solidaires, subvention de la métropole afin de subventionner entre 65% et 85% du prix initial de vente du panier (associations soutenues : les Paniers Marseillais, les AMAP de Provence, Graines de Soleil, Vrac Marseille).
- L'expérimentation de sécurité sociale de l'alimentation de Pertuis par l'association au maquis

Au niveau du PETR, le PAT aborde les enjeux de précarité alimentaire via un travail sur **l'amélioration des approvisionnements dans l'aide alimentaire** (notamment à travers les partenariats pour l'approvisionnement de paniers solidaires ; des réflexions pour l'organisation de ramasses de dons agricoles avec pour objectif de mieux capter cette source d'approvisionnement), **l'offre locale**, et la **mobilité** (via un projet d'épicerie ambulante).

La référente est également identifiée comme une actrice de référence pour les sujets de précarité alimentaire : elle a par exemple soutenu les associations dans leur réponse à l'appel à projet Mieux Manger pour Tous dont 3 ont obtenu un financement, et les accompagne également dans les échanges avec les élus.

Le seul outil financier à disposition du PETR est le programme européen LEADER qui permet par exemple de financer des sensibilisations nutrition/santé.

D. LA VILLE DE MARSEILLE

La Ville de Marseille participe à la politique de lutte contre la précarité alimentaire via différents leviers.

Tout d'abord, via **le financement de Chèque Alimentaire Personnalisés (CAP)** distribués par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Marseille aux personnes vulnérables.

Ensuite, elle use de **sa compétence d'action sociale** pour **soutenir les associations** qui bénéficient d'un **financement de fonctionnement via le droit commun**.

Au même titre que la métropole et le département, la ville de Marseille est signataire d'un **Contrat Local des Solidarités**. Celui intègre 13 objectifs, dont deux centrés sur les dispositifs alimentaires :

- Diversifier l'offre et les modalités de distribution des produits alimentaires et de première nécessité.
- Préfigurer la mise en place de plateformes d'appui aux acteurs de l'aide alimentaire.

A ce titre la ville a publié un appel à projets fin 2023 à hauteur de 1,7 millions d'euros permettant de financer des actions couvrant entre autres l'objectif de « **Diversifier l'offre et les modalités de distribution des produits alimentaires et de première nécessité** » et a permis le financement de 26 projets construits autour des enjeux d'accès aux fruits et légumes frais, locaux et mutualisation logistique. Ce soutien a été renouvelé en 2025 pour 25 projets, avec pour cette année le choix de favoriser les actions de maraudes et des projets innovants.

Également, la Ville de Marseille va déposer **une candidature de PAT auprès de la DRAAF** à la fin de l'année 2025. Ce nouvel outil lui permettra d'œuvrer sur le champ de la précarité alimentaire via les actions de justice sociale du PAT et un travail sur l'accessibilité à une alimentation durable.

Enfin, le financement via le Contrat Local des Solidarités **de postes au sein du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville** viendra renforcer son positionnement en matière de coordinatrice de l'aide alimentaire marseillaise.

1. Le Samu social de la ville de Marseille

Le Samu social municipal assure des missions d'urgence, via notamment la distribution de repas, l'attribution d'hébergement d'urgence, l'organisation de maraudes, l'organisation d'une réponse aux besoins d'hygiène et vestimentaire (distribution, douche), la gestion d'un accueil de jour. Il fait également, grâce à un travailleur social, le lien avec les autres services et associations du territoire pour permettre un accès aux droits et services aux personnes.

2. Le tissu associatif local

Enfin, le territoire marseillais bénéficie d'un tissu associatif particulièrement dense. Ce dernier a pour particularité de constituer un réel réseau local des solidarités sur lesquels s'appuient à la fois les habitants de la Ville, mais également les collectivités publiques. Si certaines associations ou réseau font le choix de travailler de concert avec les pouvoirs publics, de nombreux collectifs restent méconnus et/ou souhaitent ne pas s'institutionnaliser pour conserver leur indépendance d'action, notamment dans la réponse aux différents appels à projets du territoire.

E. LES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE

Dans le cadre de leur mission générale de prévention et de développement social, les CCAS et CIAS, établissements publics à caractère administratif, **interviennent dans le champ de l'aide alimentaire, sous des formes majoritairement financières** (chèques et bons alimentaires). Selon les orientations définies par chacune des communes, les CCAS peuvent aussi **distribuer des colis, gérer des épiceries sociales, soutenir les associations sous forme de subventionnement ou mise à disposition de locaux, et coordonner les acteurs**. Chargés de réaliser une analyse des besoins sociaux, les CCAS constituent un acteur majeur du repérage en proximité des situations de vulnérabilité et des personnes dites « invisibles ».

1. Marseille

Les travailleurs sociaux du CCAS de Marseille ont un rôle central dans la réponse d'urgence et alimentaire sur la Ville :

- **Accueil inconditionnel de proximité**, et notamment les personnes orientées par le Samu social de la Ville
- **Orientation des publics vers les dispositifs d'aide alimentaire** du territoire
- **Distribution des Chèques Alimentaires Personnalisés**
- **Accès aux douches municipales**
- **Organisation de maraudes**
- 9 postes de travailleuses et travailleurs sociaux sont financés par le plan de pauvreté, notamment 6 au CCAS, 3 sur les dispositifs d'urgence sur les dispositifs d'urgence (bain-douche et Samu Social)

2. Aix en Provence

Le CCAS d'Aix en Provence réalise différentes actions permettant de soutenir les personnes du territoire en situation de vulnérabilité alimentaire :

- Distribution de **CAP**¹⁴ : enveloppe annuelle de 160 000€, le budget a été augmenté afin de répondre à la hausse des demandes
- Distribution de **colis alimentaires d'urgence aux seniors** : 114 colis ont été distribués sur l'année en 2024 via les mairies de quartiers. Ce dispositif est récent et les critères d'attribution doivent être travaillés, ainsi que les modalités de suivi de la situation des personnes (les personnes receveuses ne sont pas forcément suivies par le CCAS).
- **Orientation vers les dispositifs d'aide alimentaire du territoire** (associations d'aide alimentaire type colis, camion repas, maraudes). Des fiches de liaison existent mais leur croisement avec les associations et les MDS (dans le but de mieux suivre et accompagner les personnes) n'est pas encore réalisé.

¹⁴ Un foyer peut recevoir un maximum de 8 fois l'assistance par année, une personne seule touche 40€, 55€ pour 3 personnes et 60€ pour 4 personnes. Les aides facultatives sont planifiées à 600€ pour une personne seule, 800€ pour une famille. Cette aide financière est quant à elle disponible en virement ou en espèce.

- **Gestion de 3 foyers restaurant** (Sans souci, Luynes, Puyricard) au sein des résidences autonomie pour les seniors à un tarif de 1,90€ le repas, quasiment tous les midis en semaine.
- **Animation de la mission de veille sociale** : cette compétence permet au CCAS d'être en lien avec les acteurs des solidarités du territoire et d'aborder les enjeux et problématiques de précarité alimentaire lorsque les participants à la réunion en manifestent le besoin.

3. Arles

En termes de réponse à la précarité alimentaire, le CCAS d'Arles réalise les actions suivantes :

- Distribution de **Chèques d'Accompagnement Personnalisés (CAP)**
- **Gestion d'un accueil de jour** d'une capacité journalière de 50 petits-déjeuners du lundi au vendredi. Il propose également des produits issus d'invendus de supermarché, et finalise un conventionnement avec les banques alimentaires afin d'augmenter les quantités approvisionnées.
- **Animation de la mission de Veille sociale** permettant d'aborder ponctuellement les problématiques de précarité alimentaire rencontrées sur le territoire
- **Organisation d'une à deux rencontres annuelles avec les associations d'aide alimentaire, la MDS d'Arles et les partenaires du territoire** : l'objectif est l'échange d'information notamment concernant les difficultés rencontrées, mais également de se coordonner au mieux afin que les actions soient le plus complémentaires possibles.

4. Aubagne

En termes de réponse à la précarité alimentaire, le CCAS d'Aubagne réalise les actions suivantes :

- **Distribution de Chèques d'Accompagnement Personnalisés (CAP)**
- **Gestion d'une épicerie sociale** : située dans un bâtiment mis à disposition par la ville accueillant d'autres associations d'aide alimentaire, elle dispose d'une file active de 35 personnes. Elle est gérée par un travailleur social qui y reçoit les familles 1 fois par mois pour le suivi de leur projet
- **Gestion d'un accueil de jour** proposant un petit déjeuner.
- **Distribution de paniers de fruits et légumes d'AMAP à prix solidaires** pour les personnes bénéficiaires de l'épicerie (3€ le panier, à raison de 2 par mois et une adhésion annuelle) : grâce à un financement du fonds Mieux Manger pour Tous 2024, le CCAS finance directement les maraichers permettant aux personnes d'accéder à un tarif solidaire. Au total une vingtaine de ménages ont pu bénéficier du dispositif. Un questionnaire d'évaluation a été passé faisant part d'une satisfaction globale du dispositif, la principale difficulté étant de se rendre à l'AMAP afin de récupérer le panier ; et pour les maraichers en termes de suivi.
- **Animation de la Veille sociale** : organisée une fois toutes les 6 semaines, cette veille réunit l'ensemble des acteurs de l'aide alimentaire du territoire et constitue un véritable espace d'interconnaissance, de réflexion et de coordination des acteurs de l'aide alimentaire du territoire

Acteur	Echelle territoriale	Compétences / leviers
DREETS	Régionale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Habilitation des structures associatives d'aide alimentaire ▪ Gestion du fonds MMPT et attribution des subventions ▪ Gestion et attribution des crédits de renfort de l'aide alimentaire ▪ Animation / participation de réseaux (portage du réseau PREC'alim)
DRAAF	Régionale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement des PAT régionaux ▪ Mise en œuvre du PNA au niveau régional ▪ Pilotage de la politique de l'alimentation via le CRALIM
DDETS	Départementale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion du BOP 304 ▪ Coordination des acteurs et actions de lutte contre la précarité alimentaire ▪ Attribution des crédits exceptionnels aux acteurs de l'aide alimentaire ▪ Animation d'un comité des financeurs des acteurs de lutte contre la précarité alimentaire ▪ Participation à l'instruction des demandes de subventions, en lien avec la DREETS
Commissaire LCPA	Départementale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui à la mise en œuvre des Pactes locaux des Solidarités
Conseil régional	Régionale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Soutien financier aux acteurs de lutte contre la précarité alimentaire</i>
Conseil départemental	Départementale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage de la politique d'action sociale ▪ Accompagnement social global des personnes via les maisons des solidarités <ul style="list-style-type: none"> ○ Attribution de chèques d'Accompagnement Personnalisés (CAP) ○ Délivrance d'aides financières non restrictives (aides financières aux ménages, aides généralistes de l'ASE, secours pour adultes) ○ Orientation des personnes vers les associations ▪ <i>Soutien financier aux acteurs de lutte contre la précarité alimentaire</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Financement de fonctionnement aux associations</i> ○ <i>Appel à projet tri-annuel à destination des acteurs de l'aide alimentaire</i>
Métropole Aix-Marseille	Métropolitaine	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de compétence sur les sujets de précarité alimentaire ▪ <i>Soutien aux actions de précarité alimentaire via :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Animation du PAT AMP (renforcement des liens entre les halles du MIN d'Arnavaux et les centres sociaux afin de bénéficier d'un approvisionnement de qualité ; subventions aux paniers solidaires ; soutien à l'expérimentation de sécurité sociale de l'alimentation de Pertuis)</i> ○ <i>Liens et appui au services de solidarités (financement des projets d'agriculture urbain, aménagement du territoire, atelier santé/nutrition)</i> ○ <i>Le Pacte local des solidarités Métropole – Etat</i>

Acteur	Echelle territoriale	Compétences / leviers
PAT PETR d'Arles	Intercommunale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de compétences sur les sujets de précarité alimentaire ▪ Soutien aux actions de précarité alimentaire via : <ul style="list-style-type: none"> ○ Amélioration des approvisionnements dans l'aide alimentaire et renforcement des liens avec les producteurs ○ Appui technique aux associations d'aide alimentaire dans la réponse aux appels à projets
Ville de Marseille	Communale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement social des personnes <ul style="list-style-type: none"> ○ Attribution de chèques d'Accompagnement Personnalisés (CAP) via le CCAS ○ Distribution de colis via le Samu social municipal ○ Distribution de collation via les douches municipales ▪ Soutien aux actions de précarité alimentaire via : <ul style="list-style-type: none"> ○ Signature du Pacte local des Solidarités Ville – Etat ○ Soutien financier aux associations d'aide alimentaire via un appel à projet ○ Liens avec le PAT métropolitain
CCAS d'Aix-en-Provence	Communale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement social global des personnes <ul style="list-style-type: none"> ○ Attribution de chèques d'Accompagnement Personnalisés (CAP) ○ Délivrance d'aide financières non restrictives ○ Distribution de colis alimentaire d'urgence ○ Orientation des personnes vers les associations d'aide alimentaire ▪ Gestion de 3 foyers restaurants ▪ Animation de la veille sociale
CCAS d'Arles	Communale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement social global des personnes <ul style="list-style-type: none"> ○ Attribution de chèques d'Accompagnement Personnalisés (CAP) ▪ Gestion d'un Accueil de Jour ▪ Animation de la Veille sociale
CCAS d'Aubagne	Communale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement social global des personnes <ul style="list-style-type: none"> ○ Attribution de chèques d'Accompagnement Personnalisés (CAP) ▪ Gestion d'une épicerie sociale ▪ Appui financier à des paniers solidaires disponibles en AMAP pour les personnes bénéficiaires de l'épicerie ▪ Animation de la Veille sociale ▪ Coordination des acteurs de l'aide alimentaire via la mission de Veille sociale

Figure 2: Tableau récapitulatif des acteurs et actions de lutte contre la précarité alimentaire

3. LES PRINCIPAUX ACTEURS DE L'AIDE ALIMENTAIRE

En France, des **réseaux associatifs nationaux** s'engagent en matière d'aide alimentaire. Les Restaurants du Cœur, le Secours Populaire, la Croix Rouge, le Secours Catholique et la Banque alimentaire et le réseau Andes sont les principales têtes de réseaux des Bouches-du-Rhône. Leurs organisations, structurées aux niveaux national, régional et/ou départemental leur permet d'impulser une dynamique au niveau départemental et de fonctionner quasiment en autonomie, de manière plus ou moins professionnalisée en faisant appel au bénévolat et aux dons.

En parallèle des têtes de réseaux, des associations territorialisées, de taille d'ampleur variable agissent pour lutter contre la précarité alimentaire.

A. LA BANQUE ALIMENTAIRE

La Banque Alimentaire des Bouches-du-Rhône est située à Marseille, dans un entrepôt de 200m². Sans faire de la distribution en direct, elle constitue **un acteur central de l'aide alimentaire** en constituant **l'une des principales sources d'approvisionnement des associations adhérentes**. En 2024, elle bénéficiait d'un réseau de **185 associations** sur l'ensemble du département, dont **130 sur la seule ville de Marseille**.

En devenant partenaire de la Banque Alimentaire, **les associations bénéficient de denrées dont le volume perçu est calculé en fonction du nombre de personnes accueillies** dans leur structure, moyennant une contribution financière de 23centimes/kg destinée à participer aux frais de fonctionnement de la Banque.

Afin de faciliter **l'approvisionnement des associations du département, éloignées de Marseille**, la Banque Alimentaire peut réaliser des conventions triparties avec des structures locales et les GMS leur permettant de récupérer des invendus au nom de la Banque alimentaire.

Toujours dans cette optique, la Banque alimentaire anime l'application Proxidon qui propose une **solution innovante de dons alimentaires de proximité**. La plateforme centralise l'information concernant des **surplus et invendus encore consommables de donateurs** situés aux alentours (commerçants, supermarchés, artisans etc.) afin de permettre aux associations de venir les récolter sur place. En ce sens, l'application vise à faciliter les **dons alimentaires de petites quantités** en renforçant la solidarité locale.

Enfin, dans le cadre du programme Mieux Manger Pour Tous, la Banque alimentaire propose **des formations** auprès des structures d'aide alimentaire sur diverses thématiques (approvisionnement durable, hygiène, ateliers cuisine...).

- *Les sources d'approvisionnement de la Banque Alimentaire*

La Banque Alimentaire s'approvisionne par **la collecte et la ramasse auprès des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS)** et par les **denrées issues du Fonds Européen FSE+ (33%)**. Elle

complète ces deux sources par de **l'achat au niveau régional**, dont le volume de denrées, et *a fortiori* les budgets dédiés sont en hausse du fait du fonds Mieux Manger pour Tous et de l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire sur le département. En effet, en 2024, ce sont 30% de tonnages en plus qui ont été distribués auprès des associations habilitées.

B. LA CROIX-ROUGE

Au sein de la Croix Rouge, **l'aide alimentaire occupe une place centrale** parmi l'ensemble de ses activités, notamment du fait de la hausse du nombre de personnes recourant à l'association.

Trois types d'action sont proposées par l'association :

- **Distribution de colis alimentaires sur critères** (1 fois par semaine, pendant 3 mois)
- **Accueil des publics via le pôle social de la Croix Rouge**, créé en 2024 et situé dans le 3^{ème} arrondissement de Marseille. Ce nouvel espace permet :
 - D'accueillir les publics recourant et d'identifier l'accompagnement possible à leur proposer (distribution de colis, réorientation vers les travailleurs sociaux du département, réorientation vers d'autres associations...)
 - De mettre en œuvre l'accompagnement social aux ménages bénéficiaires dans le cadre de la distribution de colis
 - De proposer un accueil café pour les publics sans abris
- **Distribution de colis** spécifiquement à destination des étudiants
- **Organisation de maraudes**
- **Distribution de colis à destination des sans-abris** : colis composés de produits ne nécessitant pas d'être cuisinés
- **Portage de produits alimentaires à domicile**, notamment pour les personnes seniors (et création de lien social)

La Croix Rouge des Bouches-du-Rhône repose sur **le travail de 4 salariés et l'engagement de bénévoles**. Comme de nombreuses associations, elle rencontre des difficultés de recrutement de ces derniers.

Concernant **ses sources d'approvisionnement**, l'association bénéficie de conventions avec différentes GMS pour la récupération d'invendus (Monoprix, Casino, Auchan). Néanmoins, elle a fait part **de difficultés** : d'une part, elle déplore une diminution des quantités récupérées auprès de ces structures, et l'augmentation des produits à dates courtes ou très courtes ne permettant pas toujours de les redistribuer auprès des publics bénéficiaires. D'autre part, elle regrette une centralisation des dons à destination de la Banque Alimentaire (justifiée par les GMS par des raisons de praticité logistique) la rendant tributaire de la Banque alimentaire auprès de qui l'acquisition de denrées se fait moyennant une participation financière.

Concernant **la logistique de son approvisionnement**, la Croix Rouge dispose **de deux entrepôts**. Le premier est l'espace de la CMA-CGM mutualisé avec les Restos du Cœur, le Secours Populaire, le Secours Catholique et le réseau ANDES, situé à Marseille. Le second situé à Aix-en-Provence afin de faciliter la redistribution des denrées des entrepôts de stockage vers les différentes antennes présentes sur le reste du département.

C. LES RESTOS DU CŒUR

Les Restos du Cœur sont implantés dans les Bouches-du-Rhône dans **30 centres**, dont **12 situés à Marseille**. Ils réalisent différentes activités : aide aux devoirs, cours de langue, accompagnement à la gestion budgétaire..., mais principalement l'aide alimentaire.

Sur ce volet, ils proposent différentes actions :

- **Accueil inconditionnel** pour toutes les personnes se rendant dans un centre
- **Colis, sur critères** (selon un barème destiné à calculer le « reste à vivre » des foyers ; avec une vigilance particulière pour les personnes sans-abris et les foyers monoparentaux)
- **Maraudes** (Marseille)
- **Accueil de jour et distribution de petit déjeuner** (Marseille)
- **Camion du Cœur** (distribution de repas chauds) (Marseille)
- **Chantier d'insertion de maraîchage** (Marseille)

En termes d'approvisionnement, les Restos bénéficient de **quatre sources principales** :

- Dons (un tiers)
- Achats (un tiers)
- Produits issus du FSE + (un tiers)
- Ramasse

Les Restos du Cœur évoquent **une saturation de leurs centres** du fait d'une précarisation des publics et de la hausse généralisée de la pauvreté dans les Bouches-du-Rhône. Ces difficultés se sont traduites par l'unification de la campagne d'inscription (auparavant, deux campagnes hiver/été) et la révision des critères d'accès aux colis alimentaires. Également, l'association évoque plus spécifiquement **la saturation des dispositifs à destination des personnes à la rue** qui traduit un déficit d'offre adapté à ce public très nombreux sur le territoire Marseille.

Enfin, l'association mentionne **des difficultés à recruter des bénévoles**, notamment du fait de l'implantation de certains centres dans des quartiers marqués par des situations de précarité très importantes et sujettes à des tensions sociales (principalement dans les quartiers Nord de Marseille) où affrontements entre bandes, règlements de comptes, trafics de drogues et d'êtres humains peuvent avoir lieu.

D. LE SECOURS POPULAIRE

Association généraliste des solidarités, le Secours Populaire a vu **son activité d'aide alimentaire largement augmenter**, au point de devenir son action la plus mobilisatrice.

Sur le département, l'association est implantée à Marseille dans **87 antennes, et 24 comités sur le reste du département**. Elle réalise plusieurs types d'actions :

- **Distribution de colis alimentaires** à destination des familles accompagnées
- **Réponse alimentaire d'urgence**

- **Accompagnement social global** aux personnes pendant 4 mois, renouvelable une fois, et mise en lien avec les travailleurs sociaux du territoire.

Malgré la restructuration de l'association pour faire face à la hausse des besoins et des recours, le Secours Populaire reconnaît être **en incapacité d'accueillir toutes les demandes** ; et ne souhaite pas à ce titre d'être référencée sur le Soliguide pour limiter l'orientation des publics vers elle. Également, du fait d'un **fonctionnement principalement basé sur le bénévolat**, l'association est limitée dans ses capacités à se déployer davantage pour répondre aux besoins.

E. VENDREDI 13

Acteur incontournable de l'aide alimentaire marseillaise, Vendredi 13 déploie son action – **inconditionnelle ou sur critère** - au travers de plusieurs activités s'adressant à différents publics :

- Publics en situation de rue (accueil inconditionnel)
 - **Maraudes**, 5 jours par semaine, sur l'ensemble de la ville : distribution de colis alimentaire d'urgence et de produits d'hygiène
 - **Distribution de colis alimentaires d'urgence, repas et boissons chaudes via un camion** installé dans les quartiers nord de la Ville, une fois par semaine
En projet, l'installation d'un autre camion dans les quartiers sud de Marseille, en réponse au manque d'offre généralisée à destination des publics en situation de rue (notamment, d'offre de restauration chaude)
- Personnes en situation administrative complexe (primo arrivant, en attente de papier, en demande d'asile) (accueil inconditionnel) :
 - **Drive fixe bi-hebdomadaire**
 - **Distribution de colis alimentaires**, via les travailleurs sociaux, à destination de personnes hébergées en dispositif d'hébergement
- Personnes en situation de fragilité, orientées par les travailleurs sociaux (critère de Reste à vivre de 7 euros)
 - **Distribution de paniers solidaires** (8euros, pour un prix réel de 40euros, permettant la confection de 8 à 10 repas/semaine)
- Etudiants (critère de présentation d'une carte étudiante) :
 - **Distribution de colis alimentaire**, en partenariat avec le Crous et l'association étudiante Solidom
- Seniors (critère de reste à vivre de 7 euros) :
 - **Portage de paniers solidaires à domicile**, complétés par des produits d'hygiène.
- Associations d'aide alimentaire
 - Conventions avec des associations d'aide alimentaire non habilitées à la banque alimentaire pour revendre des produits achetés auprès de celle-ci, en vrac et à prix identiques

L'association **s'approvisionne selon 4 modalités** :

- Achat auprès de la Banque Alimentaire (dont ils sont le plus gros acheteur) ;
- Collecte ;
- Ramasse ;
- Achats, notamment de fruits et légumes au réseau ANDES (sans être adhérent).

Vendredi 13 confirme les propos des autres structures de l'aide alimentaire concernant une **augmentation considérable du nombre de personnes recourant** (à titre d'exemple, elles notent une hausse de 40% de leur activité en 2024). Afin d'absorber cette hausse, l'association tente de **limiter l'accès aux différents dispositifs à une durée de 6 mois** non renouvelable, et demande aux personnes de ne s'y rendre **qu'une fois tous les 15 jours**. Cependant, de nombreuses exceptions sont réalisées auprès des publics extrêmement fragilisés (*« On fait des exceptions, les seniors isolés et avec peu de ressources, les personnes très abîmées qui ne peuvent pas travailler... etc on les accueille tout le temps... »* - Vendredi 13)

III. L'ÉTAT DES LIEUX DES BESOINS DANS LE TERRITOIRE

1. QUELQUES ELEMENTS SOCIO DEMOGRAPHIQUES DU DEPARTEMENT ET TENDANCES TERRITORIALES

A. DES INDICATEURS DE PRECARITE GLOBALEMENT ELEVES

Nombreux sont les diagnostics sociaux et les dispositifs d'observation mettant en lumière les grandes tendances socio-démographiques sur le département (voir par exemple le [DROS PACA](#)). Nous ne donnerons donc que **quelques grands indicateurs** permettant de positionner le département et d'apprécier les enjeux de précarité alimentaire territoriaux au regard de son environnement régional.

Tout d'abord, concernant **le niveau de vie médian**, il apparaît que le département n'est pas le plus bas au niveau régional. Toutefois, concernant les revenus il convient, de notre point de vue de le comparer surtout aux autres départements du littoral compte tenu des disparités économiques et d'accès au logement importantes avec les autres départements. De cette manière, il apparaît que le département du 13 a **le revenu médian le plus faible des 3 départements du littoral**.

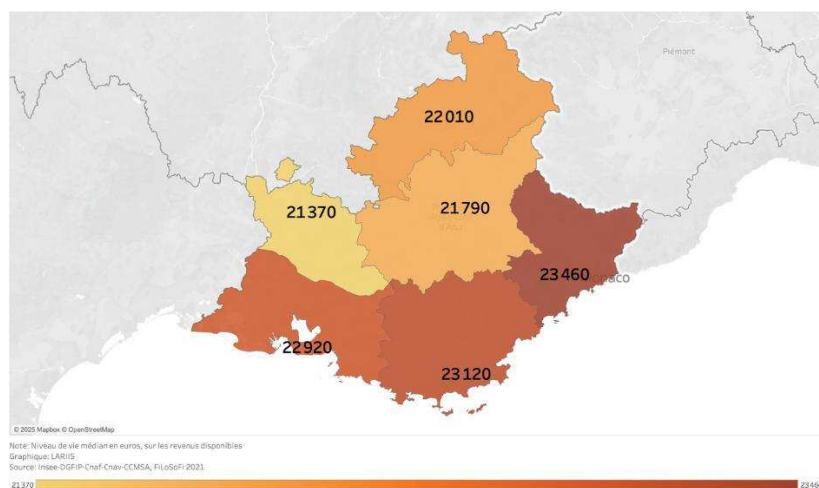


Figure 3 Niveau de vie médian dans les départements de la région PACA en 2021

Il en va de même lorsque l'on observe **les taux de chômage** (ici au sens de l'INSEE), ou malgré un taux élevé (12,6%) il ne constitue pas le taux le plus élevé de la Région, mais **le plus haut des départements côtiers**.

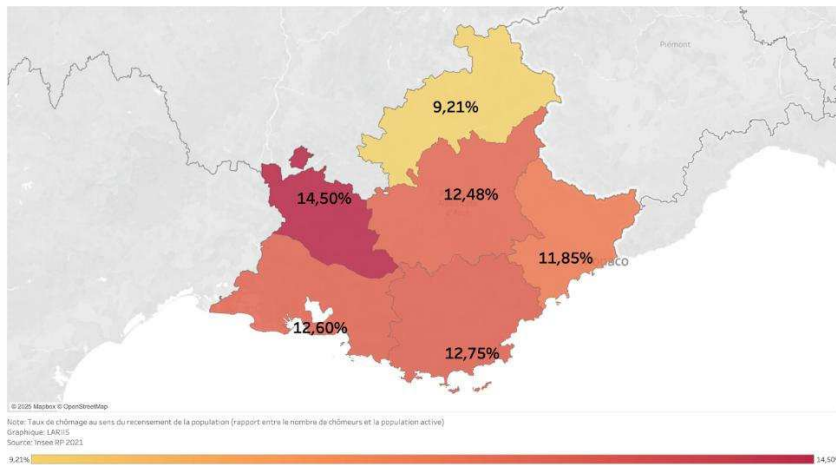


Figure 4 Taux de chômage des 15-64 ans dans les départements de la région PACA en 2021

Le taux de pauvreté est élevé (18,6% de la population) se situant **bien au-dessus des moyennes nationales** et parmi **les plus élevées de la Région** (hors Vaucluse).

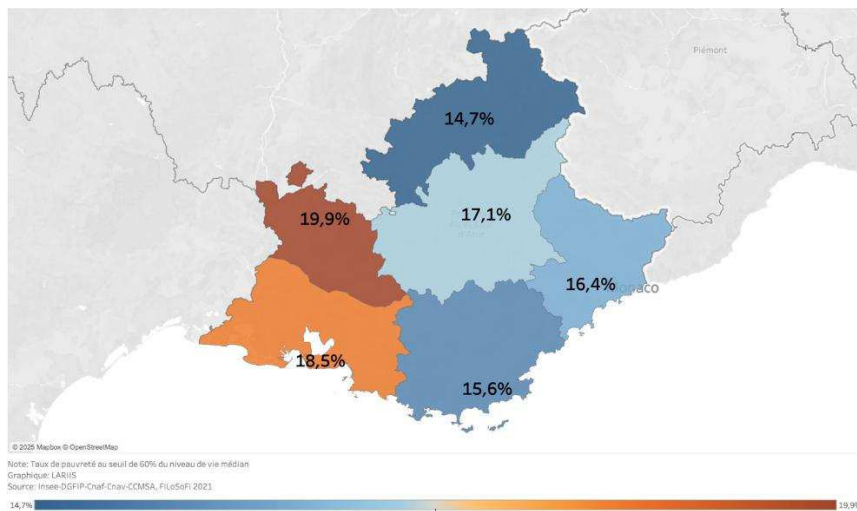


Figure 5 Taux de pauvreté dans les départements de la région PACA en 2021

Il en va de même pour **la part d'allocataires CAF** dans la population qui est **la plus élevée de la région** (20,94%).

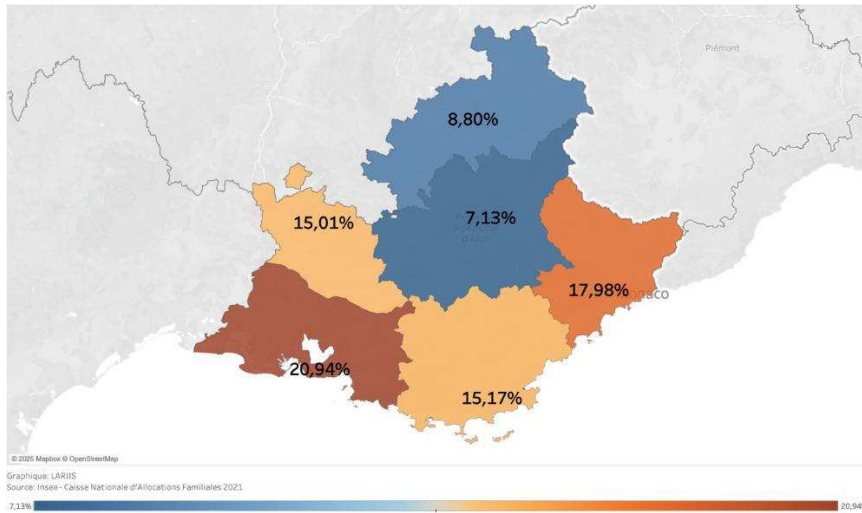


Figure 6 Part d'allocataires CAF dans les départements de la région PACA en 2021

Dans le cadre de la précarité alimentaire, si les variables en relation directe ou indirecte avec la pauvreté monétaire sont centrales, **certaines catégories de population sont réputées potentiellement fortement exposées**. C'est le cas notamment des **familles monoparentales** mais aussi des **étudiants**. Dans les deux cas, on observe que **le département est celui qui accueille le plus, en proportion, de familles monoparentales (12%) et d'étudiants (11,3%)**.

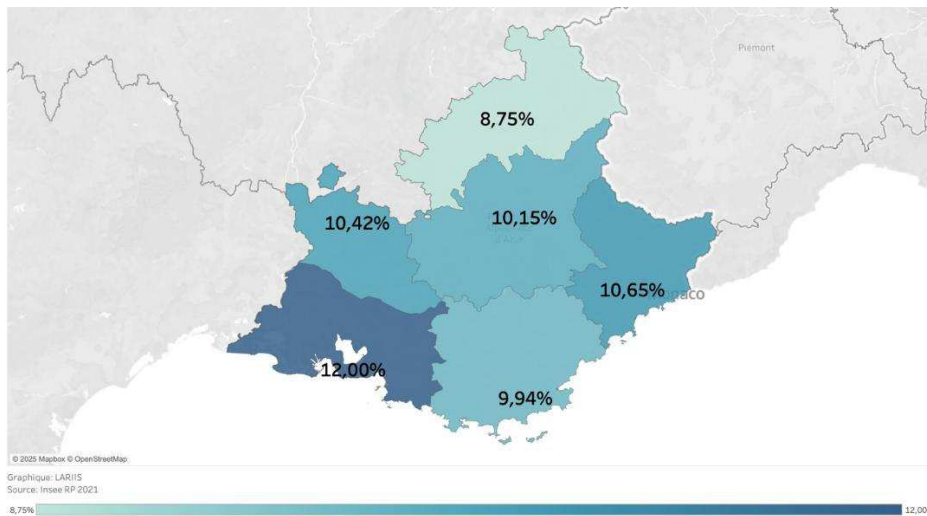


Figure 7 Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale dans les départements de la région PACA en 2021

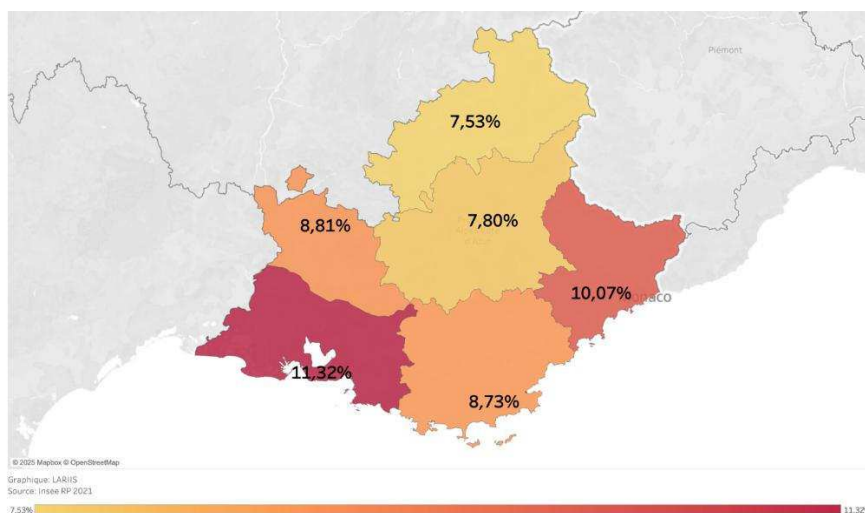


Figure 8 Part des étudiants dans des départements de la région PACA en 2021

Combinés à une **démographie importante**, ces éléments montrent une **population importante potentiellement concernée par les problématiques de précarité**, et *a fortiori*, de précarité alimentaire. Cependant, et c'est aussi pour cela que nous ne nous attardons pas sur le portrait socio-démographique, le véritable enjeu est de qualifier le niveau de besoin, l'exposition au risque, et, dans une stratégie de coordination départementale, de la caractériser à un niveau territorialisé.

B. UN DESEQUILIBRE TERRITORIAL A PRENDRE EN COMPTE DANS LA COMPREHENSION DES ENJEUX DU TERRITOIRE

Le département se caractérise par **une polarisation des situations et des réponses** : Marseille concentre à la fois les facteurs d'exposition à la précarité alimentaire et une part substantielle des moyens mobilisés, tandis que **le reste du territoire cumule des fragilités réelles mais plus diffuses, parfois peu visibles et/ou moins documentées**. Ce constat confirme la nécessité d'une lecture départementale des besoins, invitant à décentrer le regard des seuls territoires marseillais.

1. Marseille : une singularité au sein des Bouches-du-Rhône

La ville rassemble **des volumes de population et des profils exposés** qui n'ont pas d'équivalents ailleurs : forte présence étudiante, tensions sur l'accès et le maintien dans le logement, personnes sans domicile ou hébergées à l'hôtel, parcours d'immigration et de primo-arrivance. Ces **dimensions se superposent à des indicateurs connexes déjà élevés** (pauvreté, chômage, part d'allocataires, familles monoparentales), avec des contrastes marqués entre quartiers et IRIS.

Par ailleurs, la ville se caractérise par un dynamisme d'acteurs et de financements particulièrement concentré en centre-ville. La densité associative, l'animation de réseaux, la visibilité des initiatives ont nourri à Marseille **un écosystème très actif** (projets, expérimentations, coordinations, plateformes logistiques, épicerie sociale et solidaires, etc.). Ce dynamisme constitue une force pour répondre à l'ampleur des besoins locaux ; il ne traduit pas un excès d'offre, mais bien la prégnance des besoins et l'hétérogénéité intra-urbaine qui appelle des coordinations multiples. Pour autant, cette polarisation peut générer des effets d'éviction ou de sous-priorisation pour d'autres territoires du département.

L'ensemble de ces éléments justifie de **traiter Marseille comme un cas singulier** dans le diagnostic, **sans en faire l'horizon exclusif de l'analyse**.

2. Hors Marseille : des fragilités réelles, accentuées par la polarisation.

Plusieurs communes cumulent des IRIS à risques de précarité alimentaire modérés à très forts (Pays d'Arles : Arles, Tarascon, Port-Saint-Louis-du-Rhône ; Ouest-étang : Port-de-Bouc, Martigues, Berre ; Arc aixois et Aubagne/La Ciotat ; Salon/Miramas/Vitrolles, etc.). Ces territoires disposent souvent d'un **maillage d'aide alimentaire plus ténu**, très dépendant des CCAS et des MDS, et se heurtent à des **contraintes d'accessibilité** (mobilités, horaires, dernier kilomètre, « zones blanches » en hameaux/quartiers périphériques). En conséquence, des besoins moins visibles, une moindre lisibilité de l'offre, des risques de non-recours plus probables pour des publics comme les familles monoparentales, les étudiants, les ménages en emploi précaire ou en habitat diffus.

Enfin, si Marseille demeure un pôle prioritaire au regard de l'intensité des besoins et de la complexité de ses réalités sociales, la polarisation des moyens et des attentions ne doit pas occulter la diversité des vulnérabilités dans le reste du département. Le présent diagnostic fournit la base pour un rééquilibrage analytique territorial et une montée en puissance d'outils communs d'observation et de coordination, à même d'ajuster l'offre aux besoins sur l'ensemble des Bouches-du-Rhône.

2. LA REPARTITION DES RISQUES DE PRECARITE ALIMENTAIRE DANS LES BOUCHES-DU-RHONE

A. CARTOGRAPHIE DES RISQUES DE PRECARITE ALIMENTAIRE

Rappel de la méthodologie de l'indice de présomption de précarité alimentaire.

La construction de cet indice s'est déroulée **en plusieurs étapes**.

Dans un premier temps, l'analyse de la littérature scientifique¹⁵ et des différents outils de scoring existants¹⁶ ont permis de sélectionner – après plusieurs étapes de calcul – **une liste finale de 13 variables socio-économiques et démographiques**¹⁷ disponibles à **l'échelle de l'IRIS**. Ces variables sont identifiées comme non redondantes et pertinentes pour apprécier les risques de précarité alimentaire d'un territoire. Un **calcul du pourcentage de la population concernée** pour chaque variable a été réalisé afin de garantir une comparaison entre les territoires.

- Part des ménages d'une seule personne
- Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale
- Part de chômeurs de 15 à 64 ans
- Part de chômeurs de 15 ans à 64 ans titulaires d'aucun diplôme ou au plus un CEP
- Part d'autres inactifs de 15 à 64 ans
- Part de personnes salariées de 15 ans ou plus à temps partiel
- Part de personnes salariées de 15 ans ou plus intérimaires
- Part de personnes salariées de 15 ans ou plus ayant un contrat à durée déterminée
- Part de personnes non scolarisées de 15 ans ou plus titulaires d'aucun diplôme ou au plus un CEP
- Part d'élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés de 15 à 64 ans
- Part d'allocataires
- Taux de pauvreté au seuil de 60 % du revenu disponible
- Part de résidences principales HLM loué vide

Une fois sélectionnées, ces variables ont ensuite été **agrégées pour attribuer un score reflétant la situation globale de chaque IRIS**. Les scores obtenus ont par la suite été répartis en **6 catégories homogènes** permettant à **classer les territoires en fonction de leur risque de précarité alimentaire**, comme suit :

- 0 = Exposition non significative

15 Ansa, ABENA, Obsolalim

16 Ansa/CREDOC ; Obsolalim

17 Données Insee et Caf.

- 1 = Très faible exposition
- 2 = Faible exposition
- 3 = Exposition modérée
- 4 = Forte exposition
- 5 = Très forte exposition

Pour plus de détails, consulter la **note méthodologique** de construction de l'indicateur en annexe.

1. Compréhension et exploitation de l'outil

L'indicateur ainsi élaboré compte 13 variables dont l'agrégation par IRIS permet l'obtention de la carte suivante :

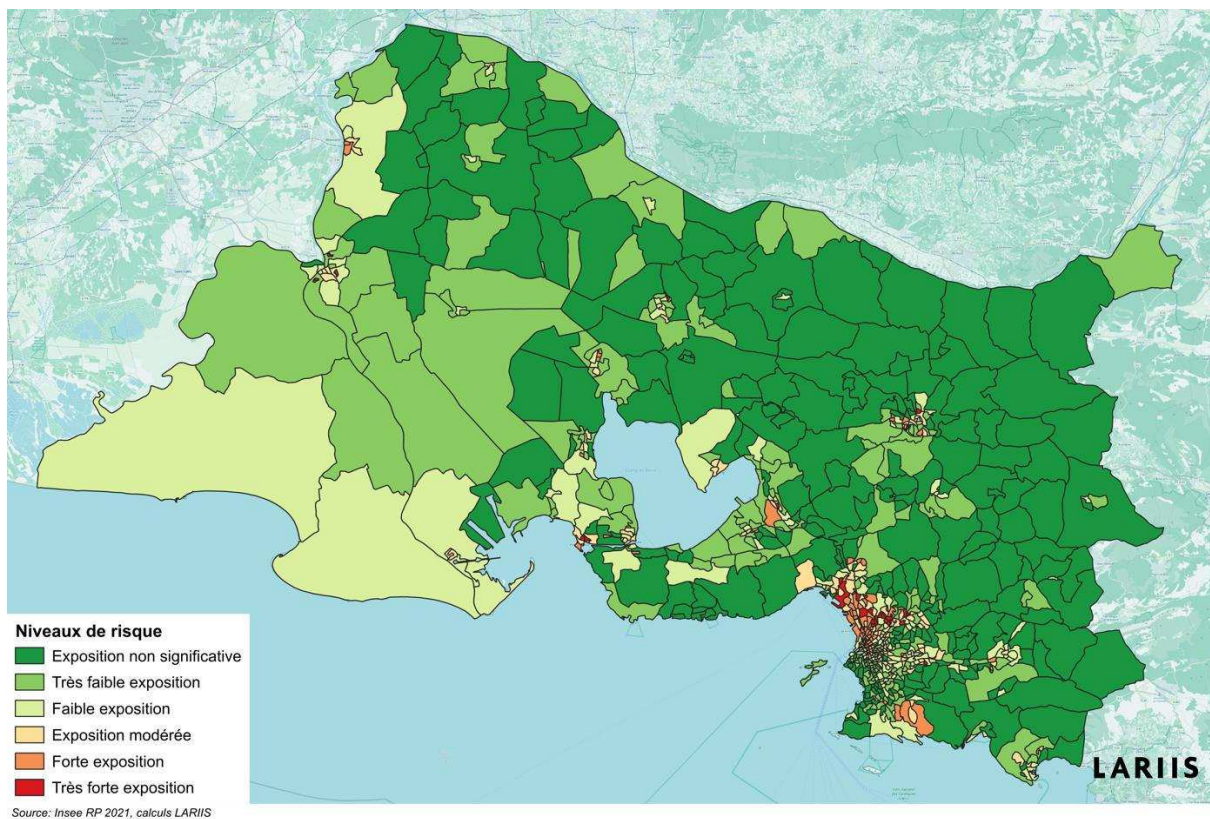


Figure 9 Indicateur de risque de précarité alimentaire dans les IRIS des Bouches-du-Rhône

Comme évoqué plus haut, les IRIS les plus exposés sont ceux plus à risque de précarité alimentaire en comparaison aux autres IRIS du département.

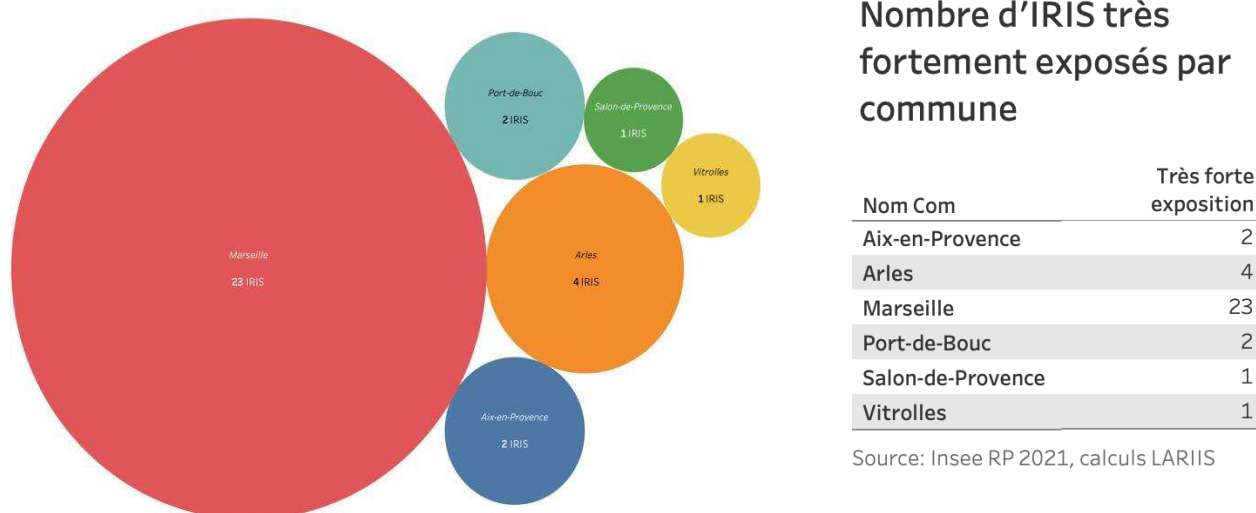
Par ailleurs, **il n'y a pas d'adéquation parfaite entre les niveaux de risque et le nombre exact de personnes en situation réelle de précarité alimentaire** : des populations concernées par la précarité alimentaire peuvent exister dans les territoires à faible risque ; et inversement tous les habitants d'un territoire fortement exposé ne sont pas en situation de précarité alimentaire.

Cette précision est importante car nous supposons que si des actions d'aide alimentaire sont en cours sur un territoire apparaissant comme faiblement exposé, cela signifie potentiellement qu'elles répondent à des besoins.

Au sujet de l'analyse de la distribution de l'offre d'aide alimentaire sur le département par rapport aux résultats de l'indicateur, **il est plus pertinent d'interroger l'absence d'actions sur des territoires très exposés que l'existence d'offres sur des territoires peu exposés.**

2. Identification des territoires les plus à risques de précarité alimentaire sur le département

Au niveau communal, **les IRIS¹⁸ les plus fortement exposées** sont au nombre de **37 répartis entre 6 communes** :



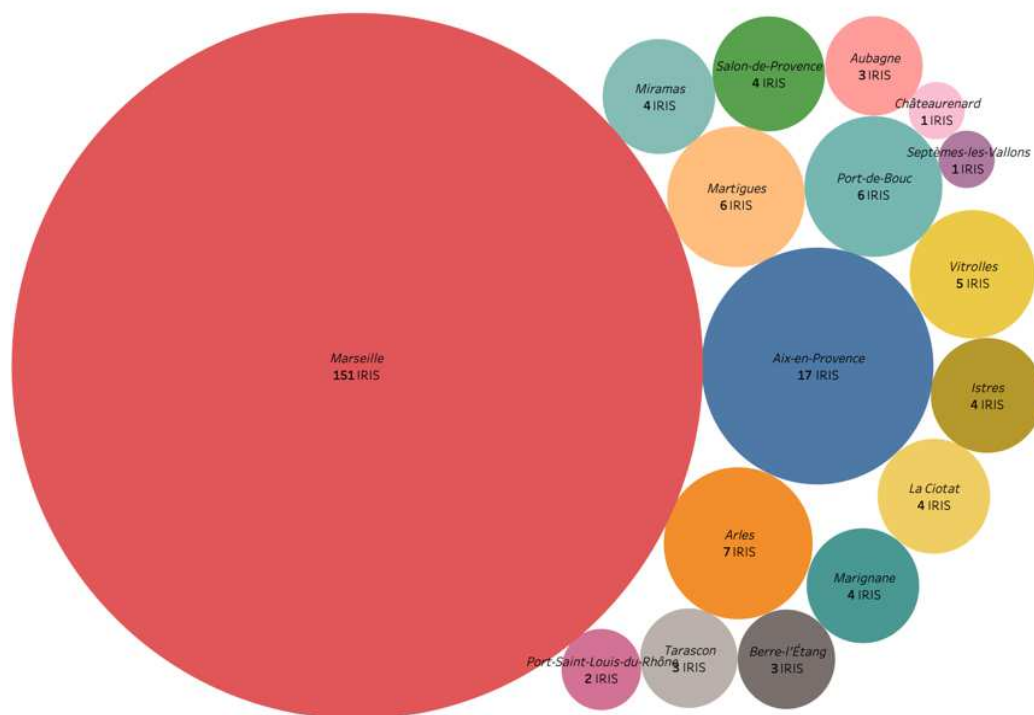
Source: Insee RP 2021, calculs LARIIS

Figure 10 Nombre d'IRIS très fortement exposés par commune

Hors ville de Marseille qui concentre la plus grande nombre (sans surprise), on peut noter que ce ne sont **pas nécessairement les villes les plus peuplées** dans lesquelles on peut retrouver un ou plusieurs IRIS très « à risque ».

18 « Les communes d'au moins 10 000 habitants et la plupart des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS. Ce découpage, maille de base de la diffusion de statistiques infracommunales, constitue une partition du territoire de ces communes en "quartiers" dont la population est de l'ordre de 2 000 habitants. » (<https://www.insee.fr/fr/information/7708995>) ; les autres communes, plus faiblement peuplées, ne font pas l'objet de découpage et sont qualifiées de « communes non irisées ».

Toutefois, il nous semble qu'une attention trop forte à la classe la plus extrême ne rend pas bien compte du phénomène sur le territoire. En effet, si on considère **les trois niveaux de risque** les plus élevés (de « exposition modérée » à « exposition très forte »), voici ci-dessous les communes concernées :



*Niveaux de risque: exposition modérée, forte exposition, très forte exposition
 Source: Insee RP 2021, calculs LARIIS

Figure 11 Nombre d'IRIS exposés aux risques les plus élevés* par commune

Nom Com	Exposition modérée	Forte exposition	Très forte exposition
Aix-en-Provence	10	5	2
Arles	3		4
Aubagne	1	2	
Berre-l'Étang	3		
Châteaurenard	1		
Istres	3	1	
La Ciotat	3	1	
Marignane	3	1	
Marseille	74	54	23
Martigues	2	4	
Miramas	1	3	
Port-de-Bouc	3	1	2
Port-Saint-Louis-du-Rhône	2		
Salon-de-Provence	3		1
Septèmes-les-Vallons		1	
Tarascon	1	2	
Vitrolles	3	1	1

*Niveaux de risque: exposition modérée, forte exposition, très forte exposition
Source: Insee RP 2021, calculs LARIIS

Figure 12 Nombre d'IRIS exposés aux risques les plus élevés* par commune-tableau

Lorsque l'on prend les 3 niveaux de risques les plus élevés, **17 communes sont concernées** (encore une fois cela ne signifie pas que qu'il n'existe pas de personnes en situation de précarité alimentaire sur les autres communes). Cela représente **229 IRIS répartis sur 17 communes sont concernés. Cela représente 27% des 840 du département.** Ces IRIS doivent donc faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre d'une coordination départementale et locale.

NB : Malgré la logique de découpage des IRIS (nombre d'habitants), il s'avère que le nombre d'habitants par IRIS est très variable. Ainsi, cette information du niveau de risque doit être croisée avec le nombre d'habitants par IRIS afin de mieux estimer le niveau potentiel de besoin (cf partie suivante).

3. Focus sur Marseille, Arles, Aix, Aubagne

En lien avec notre méthodologie, nous présentons plus en détail ci-dessous la situation des communes de Marseille, Arles, Aix et Aubagne.

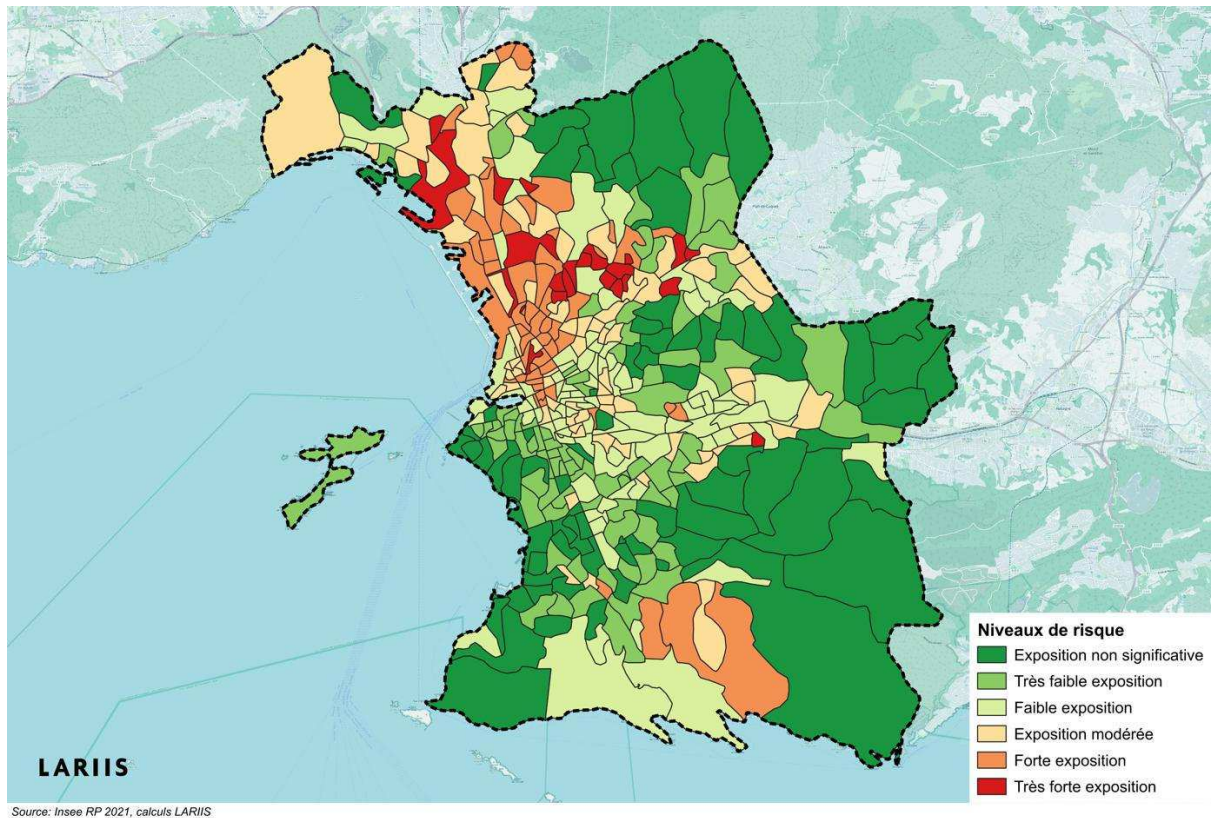


Figure 13 Indicateur de risque de précarité alimentaire dans les IRIS de Marseille

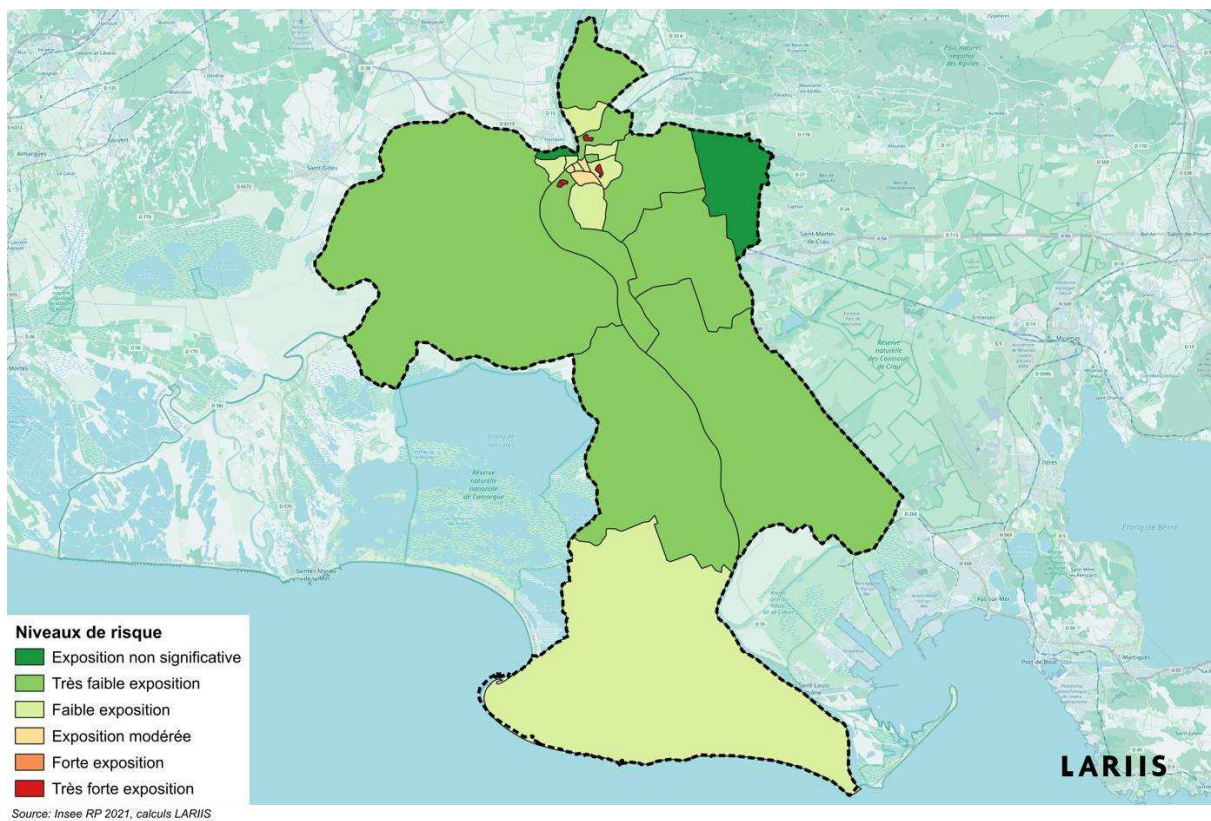


Figure 14 Indicateur de risque de précarité alimentaire dans les IRIS de Arles

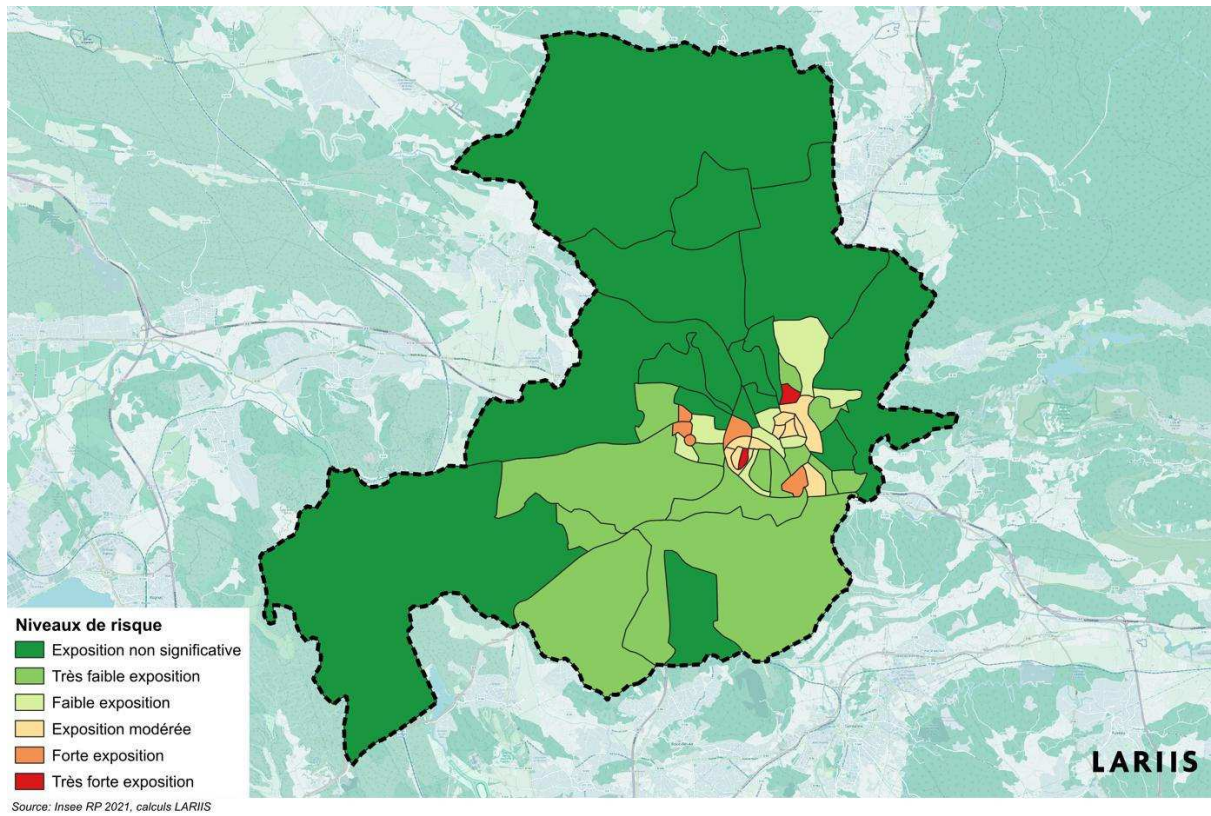


Figure 15 Indicateur de risque de précarité alimentaire dans les IRIS d'Aix-en-Provence

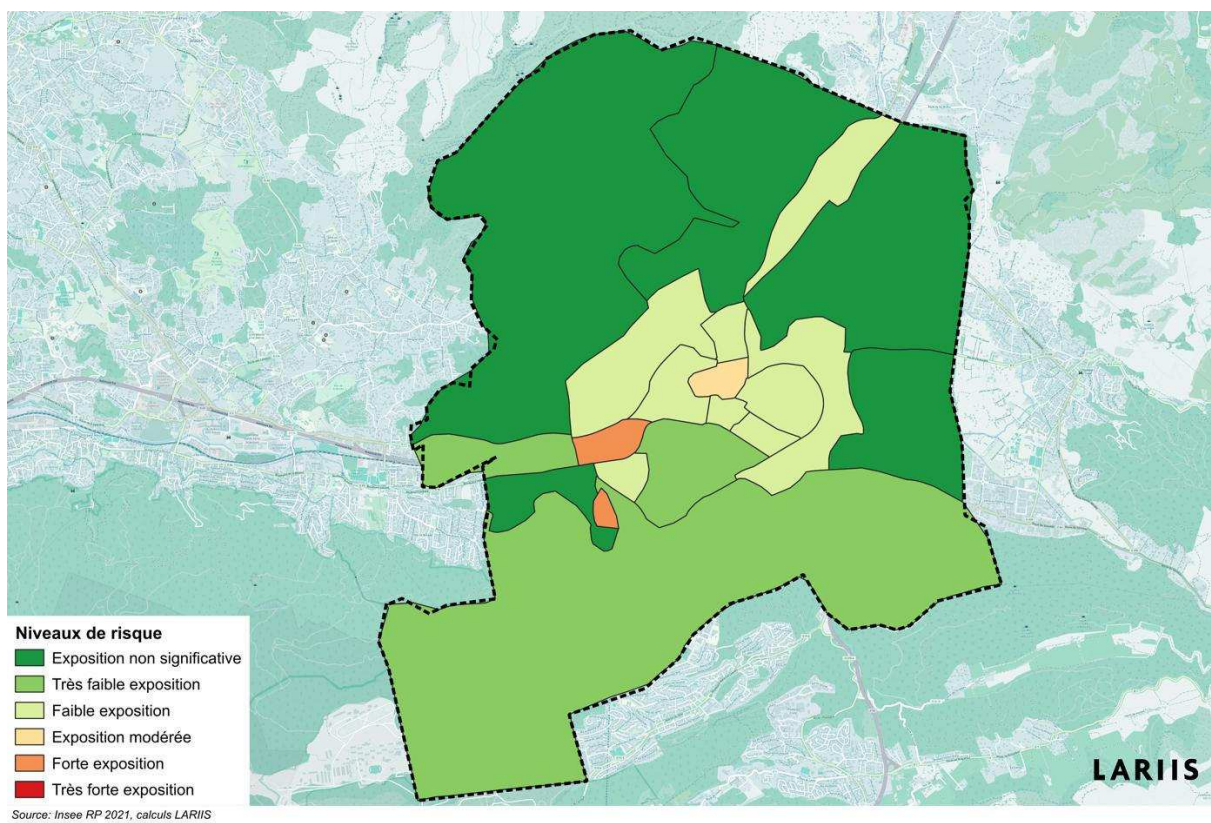


Figure 16 Indicateur de risque de précarité alimentaire dans les IRIS d'Aubagne

4. Analyse de la répartition des publics à risque de précarité alimentaire

Via la cartographie

Le résultat de l'indicateur d'exposition ne rend pas compte seul du nombre de personnes concernées par IRIS. Il se peut donc qu'un territoire très peu peuplé apparaisse très exposé. Vice-versa, en regardant la carte départementale on pourrait avoir le sentiment que seulement une partie très petite du territoire est fortement exposée au risque d'insécurité alimentaire et, par conséquent, une petite partie de la population. Afin d'aller à l'encontre de cette évidence et d'avoir une idée plus exhaustive du phénomène de précarité alimentaire dans les Bouches-du-Rhône, il faut **tenir compte de la répartition de la population dans le département, dans les communes et dans les IRIS par niveau de risque.**

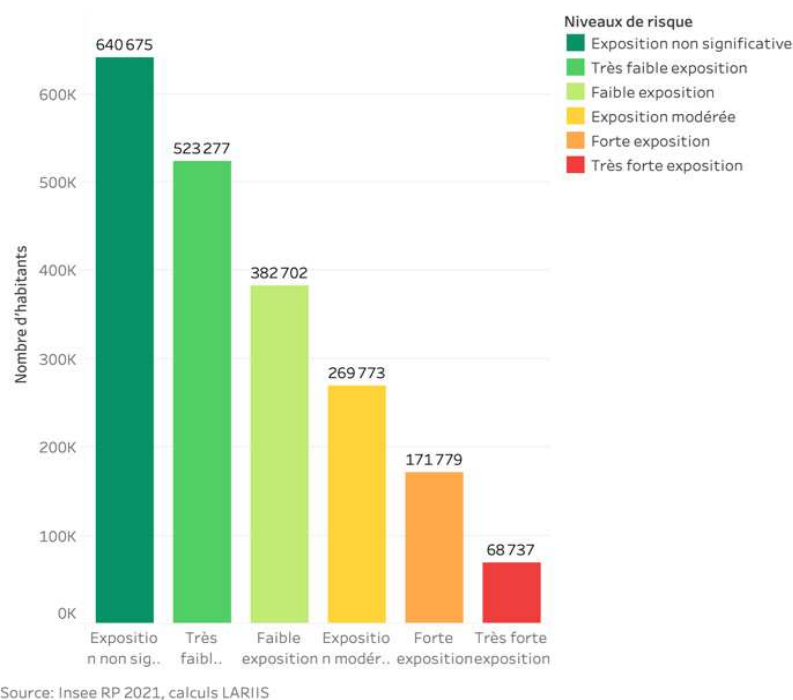
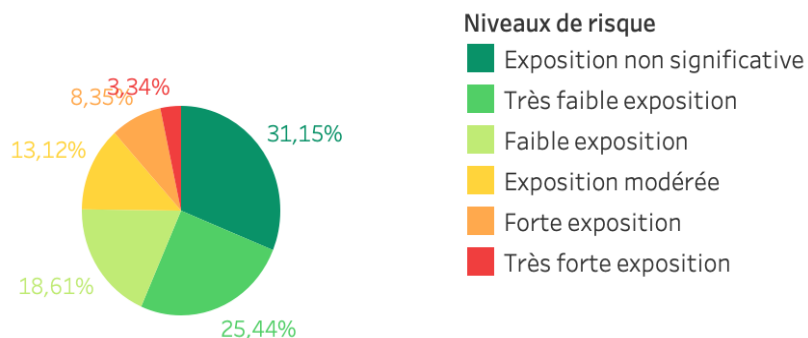


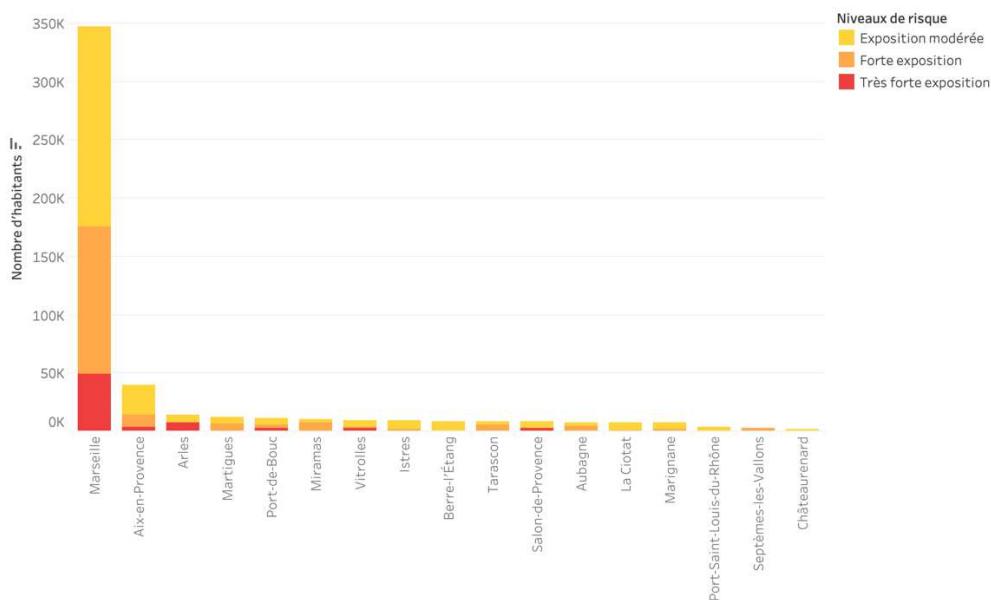
Figure 17 Population par niveau de risque dans les Bouches-du-Rhône



Source: Insee RP 2021, calculs LARIIS

Figure 18 Répartition de la population par niveau de risque dans les Bouches-du-Rhône

Il en résulte ainsi que **510 289 personnes (autrement dit 24,7% de la population) habitent dans un territoire à risque de précarité alimentaire de niveau « très fort » à « modéré »**. Cette observation mérite une précaution de lecture. Il s'agit bien du nombre d'habitants en zone exposée et non pas du nombre d'habitants en situation de précarité alimentaire objective. C'est dans une lecture relative (comme pour l'indicateur) que cette donnée est plus pertinente.



Source: Insee RP 2021, calculs LARIIS

Figure 19 Population exposée aux risques les plus élevés dans les communes des Bouches-du-Rhône

Nom Com	Niveaux de risque		
	Exposition modérée	Forte exposition	Très forte exposition
Aix-en-Provence	25 088	10 790	3 673
Arles	7 072		7 615
Aubagne	3 497	4 462	
Berre-l'Étang	8 851		
Châteaurenard	2 195		
Istres	7 140	1 888	
La Ciotat	6 100	1 360	
Marignane	5 917	1 459	
Marseille	171 233	126 376	49 172
Martigues	5 725	6 986	
Miramas	2 965	7 136	
Port-de-Bouc	5 602	2 741	2 878
Port-Saint-Louis-du-Rhône	3 804		
Salon-de-Provence	5 798		2 390
Septèmes-les-Vallons		2 468	
Tarascon	3 267	5 564	
Vitrolles	5 517	550	3 010

Source: Insee RP 2021, calculs LARIIS

Figure 20 Nombre d'habitants par niveau de risque et par commune

Sans surprise, la **commune de Marseille apparaît comme étant la plus exposée à l'insécurité alimentaire**. Cependant, Marseille est une commune qui présente de forts contrastes entre les IRIS les moins exposés au risque et les IRIS les plus exposés. C'est pourquoi spécialement pour la ville de Marseille nous avons produit **une carte du risque en série continue** (et non pas en classe) afin de mieux mettre en évidence ces contrastes. Cette méthode augmente le nombre de classes de couleur présentes sur la carte et permet d'affiner les contrastes entre les territoires.

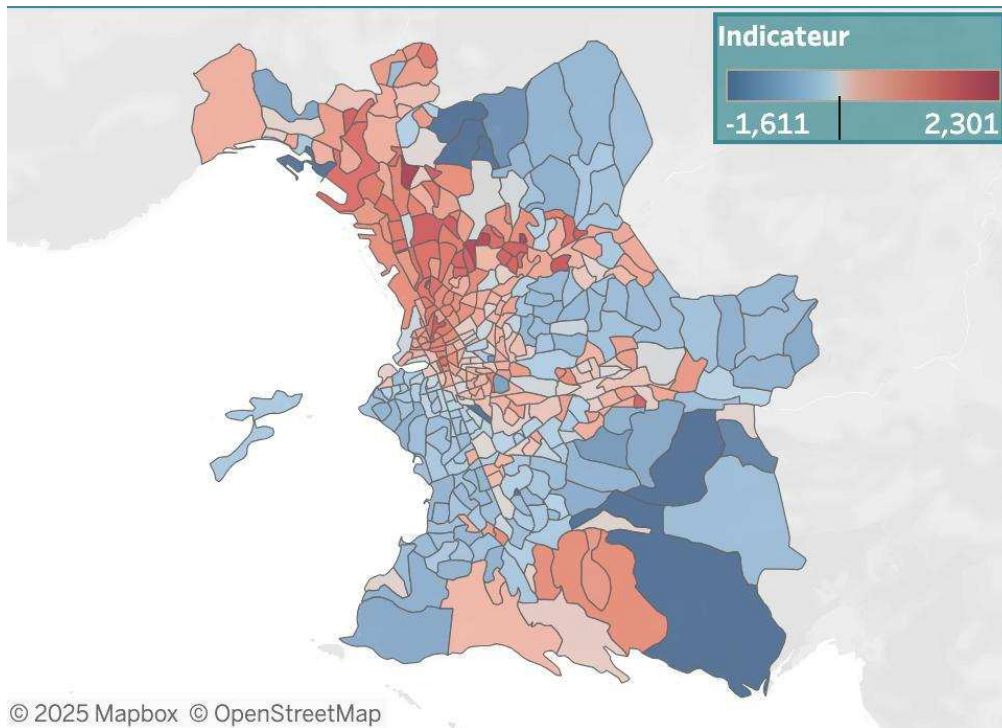


Figure 21 Indicateur de précarité alimentaire par IRIS

Si on adopte un angle d'analyse différent en calculant **la part des habitants exposés par niveau de risque**, d'autres communes présentent une part de personnes potentiellement exposées dans des proportions plus importantes que Marseille :

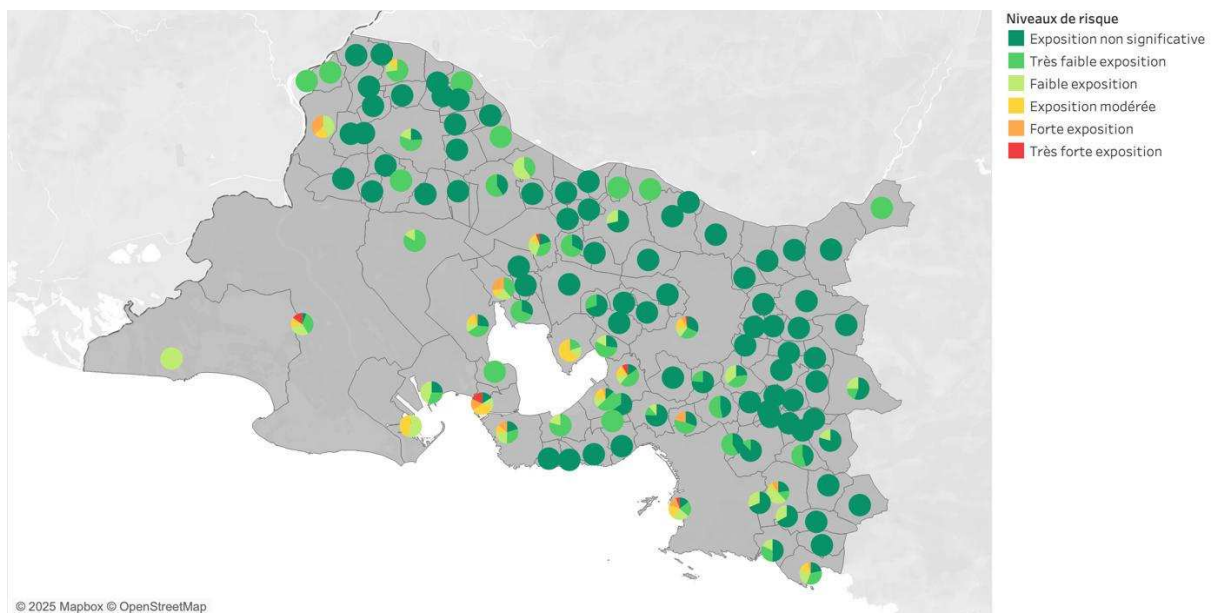
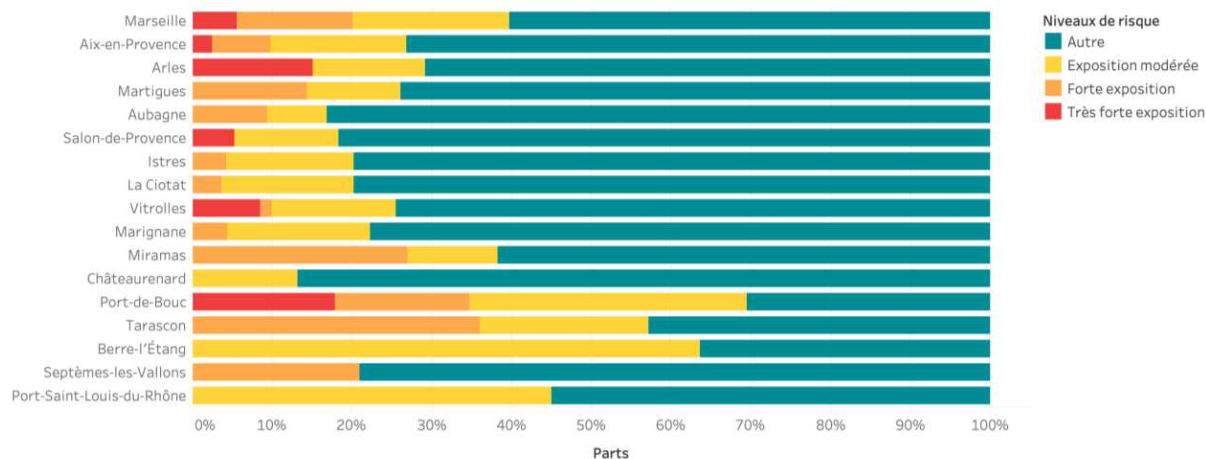


Figure 22 Répartition des parts de population par niveau de risque dans les communes des Bouches-du-Rhône



Source: Insee RP 2021, calculs LARIIS

Figure 23 Répartition de la population exposée aux risques les plus élevés dans les communes des Bouches-du-Rhône

Par ailleurs, Marseille n'est pas la seule commune qui présente de forts contrastes : la commune **d'Arlès**, par exemple, ainsi que **Port-de-Bouc**, **Tarascon**, **Miramas**, **Port Saint-Louis du Rhône** sont également concernés par cette dynamique. Si on s'adonnait à calculer l'indicateur au niveau communal plutôt que par IRIS, le calcul de l'indicateur par commune donnerait lieu à ce résultat :

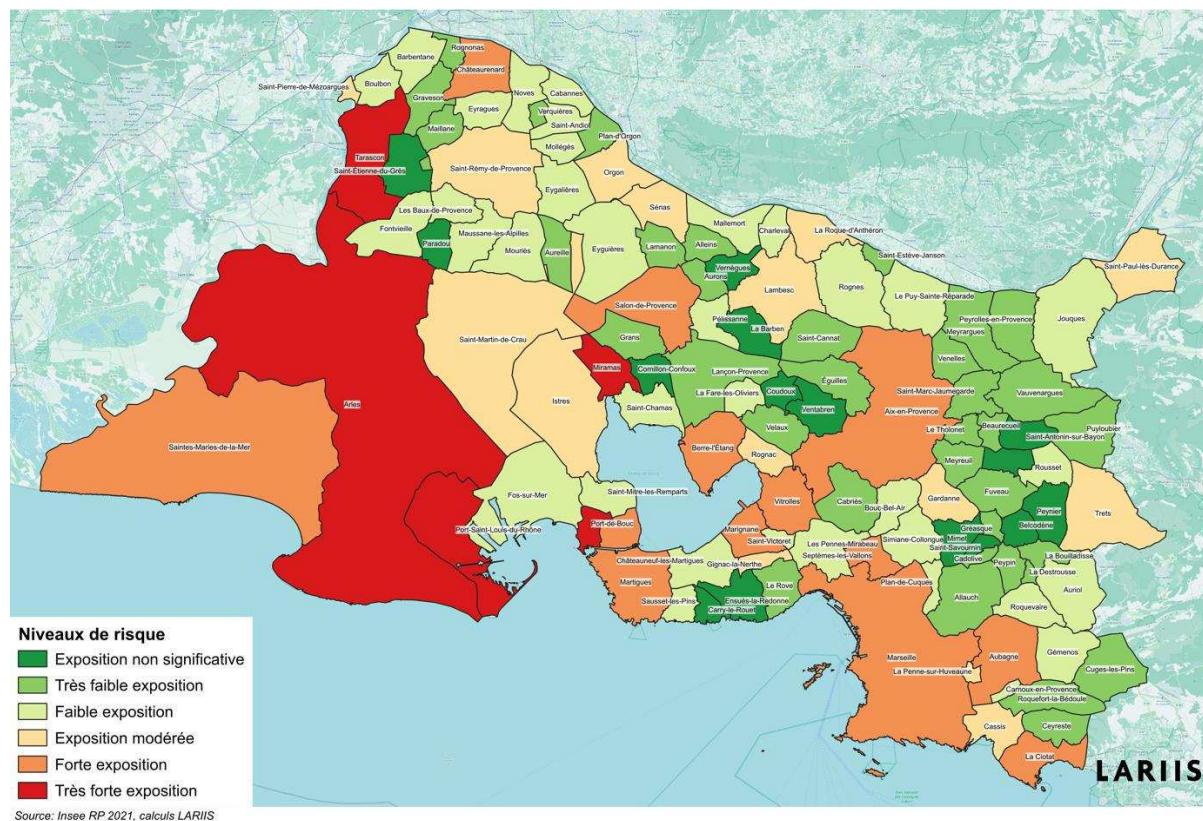


Figure 24 Indicateur de risque de précarité alimentaire dans les communes des Bouches-du-Rhône

Comme mentionné plus haut, certaines communes présentent de forts contrastes entre les IRIS les moins exposés et les IRIS les plus exposés. C'est le cas de Marseille qui apparaît comme une commune en « forte exposition » alors qu'elle concentre la plupart des IRIS très fortement exposés du département. Ce résultat s'explique par le fait que l'indicateur à échelle communale, qui calcule une sorte de moyenne, a tendance à lisser les contrastes entre les IRIS d'une même commune. Ces résultats sur les Bouches-du-Rhône convergent avec la méthode mise en œuvre par l'OBSOALIM que nous avons testé par comparaison.

Si l'approche communale peut orienter une vision départementale globale, les disparités territoriales de densité de population sont telles qu'elles rendent le pilotage technique (en vue d'améliorer la couverture offre/besoins) difficiles. C'est pourquoi nous estimons que les usages devraient se concentrer sur l'approche infracommunale.

Via les données des associations têtes de réseau

Grâce aux données de publics récoltées auprès des structures de l'aide alimentaire, nous avons pu produire une analyse **les profils des publics par structure** mais aussi sur **les volumes d'activité et les territoires**. Ce travail présenté ici ne contribue pas en tant que tel à l'opérationnalité des actions sur le Département, mais permet d'imaginer ce qui pourrait être réalisé en ayant accès à des données exploitables. Ci-dessous, quelques traitements et visualisations de données que nous avons retenu en fonction de leur intérêt potentiel.

Tout d'abord voici une série de données sur **les volumes de bénéficiaires** de différentes associations

Commune	Été 2022	Hiver 2022-2023	Été 2023	Hiver 2023-2024	Été 2024
Aix-en-Provence	3751	3557	3850	2909	3079
Arles	436	627	789	750	994
Aubagne	1041	1303	1658	1267	1320
Auriol	77	115	135	114	96
Bouc-Bel-Air	166	136	157	99	101
Châteauneuf-les-Martigues	163	243	216	198	185
Fos-sur-Mer	392	366	483	380	387
Fuveau	187	196	221	184	166
Gardanne	333	461	536	475	507
Gémenos	379	380	431	332	403
Istres	524	655	864	811	1080
La Bouilladisse	58	91	87	75	69
La Ciotat	174	228	282	328	396
Marignane	512	563	566	444	476
Marseille	11158	14300	14746	15669	14150
Martigues	927	925	1119	1025	1060
Miramas	333	351	437	347	341
Peyrolles-en-Provence	246	352	339	367	317
Port-Saint-Louis-du-Rhône		145		141	159
Rognac	528	504	762	586	654
Rognonas	102	100	112	96	94
Saint-Martin-de-Crau	173	260	194	237	225
Saint-Rémy-de-Provence	306	406	375	367	411
Saint-Victoret	80	68	102	100	121
Salon-de-Provence	793	932	1285	1025	1103
Septèmes-les-Vallons	71	51	66	56	64
Trets	262	231	229	217	196
Vinon-sur-Verdon	155	217	194	164	149
Vitrolles	467	592	835	741	861

Graphique: LARIIS
Source: Données des associations d'aide alimentaire

Figure 25 Nombre de personnes inscrites auprès d'une association par commune entre 2022 et 2024

Ici la structuration des données **d'une des association** par périodes bien identifiées et par commune permet de repérer rapidement des augmentations très significatives du nombre de bénéficiaires par territoire, par exemple pour Istres, Salon de Provence ou Vitrolles.

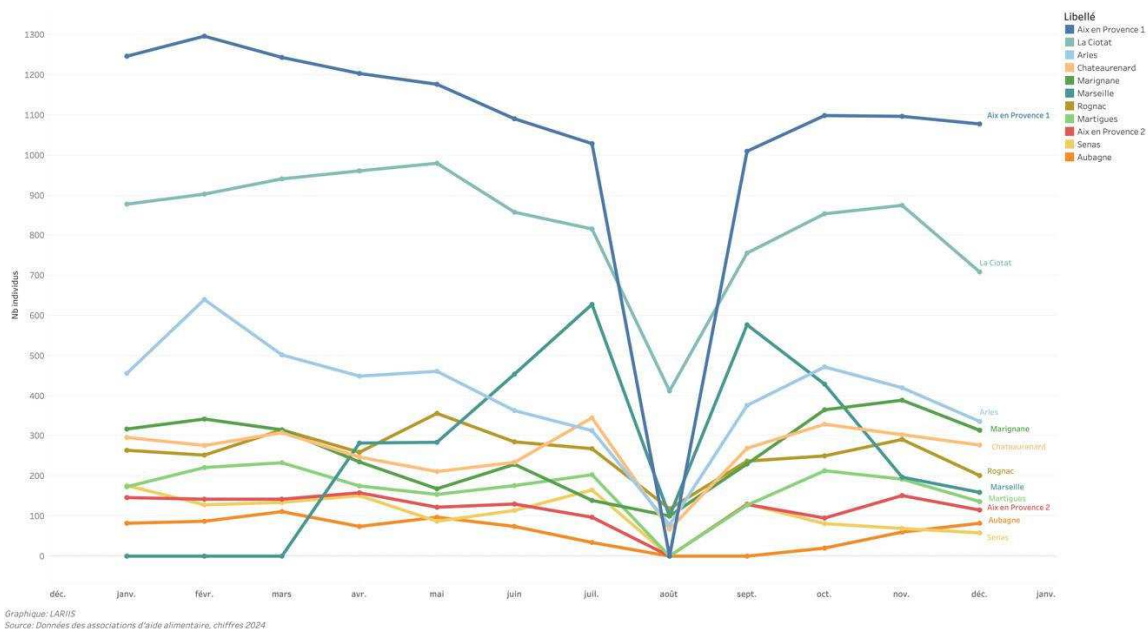


Figure 26 Evolution du nombre de bénéficiaires des distributions alimentaires d'une association en 2024

Sur ces données d'une autre association, cela permet d'observer les variations saisonnières mais aussi globales cette fois-ci selon le lieu de distribution.

De manière encore plus approfondie en lien avec les bénéficiaires, nous présentons ci-dessous une visualisation qui met en évidence **la connexion entre les lieux de distribution et la commune d'origine des bénéficiaires.**

Villes à risque important (hors Marseille) :

Très forte exposition	Forte exposition	Exposition modérée
Arles	Saintes Maries de la Mer	Saint-Pierre-de-Mézoargues
Tarascon	Châteaurenard	Saint Rémy de Provence
Port-Saint-Louis-du Rhône	Salon de Provence	Orgon
Port-de-Bouc	Martigues	Sénas
Miramamas	Berre l'Etang	Saint-Martin-de-Crau
	Aix-en-Provence	Istres
	Vitrolles	La Roque d'Anthéron
	Marignane	Lambesc
	Septèmes-les-Vallons	Saint Paul lès Durance
	Aubagne	Rognac
	La Ciotat	Gardanne
		Trets
		Gignac-la-Nerthe
		La Penne-sur-Huveaune
		Cassis

B. CARACTERISATION DES PUBLICS A RISQUES DE PRECARITE ALIMENTAIRE DANS LES BOUCHES-DU-RHONE

1. Une difficile estimation des personnes fréquentant un dispositif d'aide alimentaire

L'un des objectifs de ce diagnostic étant la caractérisation des profils des bénéficiaires de l'aide alimentaire, nous avons tenté de collecter auprès des structures de l'aide alimentaire – associatives et des collectivités publiques - des données exploitables à cette fin. Pour cela, une dizaine de structures ont été contactées, et la quasi-totalité a répondu à notre sollicitation (Banque alimentaire, ANDES, CCAS Aix, Croix Rouge, Maavar, Restos du cœur, Secours catholique, Secours populaire, Croix Rouge, Vendredi 13, Yes we camp). Cependant, nous nous sommes heurtés à des difficultés majeures.

Tout d'abord, **la période de référence de collecte de données est variable**, de quelques mois à un an, et l'année de référence n'est pas la même en fonction des données disponibles auprès des structures (2023 ou 2024, par exemple, selon les cas). Ensuite, **les variables utilisées ne sont pas les mêmes** : la répartition par tranche d'âge, par exemple, suit des critères différents (dans certains cas 20-30 ans dans d'autres 15-25 ans et ainsi de suite) ; parfois on parle de foyers, parfois d'individus, parfois de familles, dans certains cas de plusieurs catégories en même temps (individus et foyers par exemple) ; **plusieurs variables manquent** et de manière très hétérogène selon les structures ; **la nomenclature utilisée pour définir les actions est également assez variée**.

Tout cela rend impossible, à l'état actuel, d'agréger les données et de produire un portrait statistique et représentatif des publics bénéficiaires à un niveau différent de celui de chaque structure.

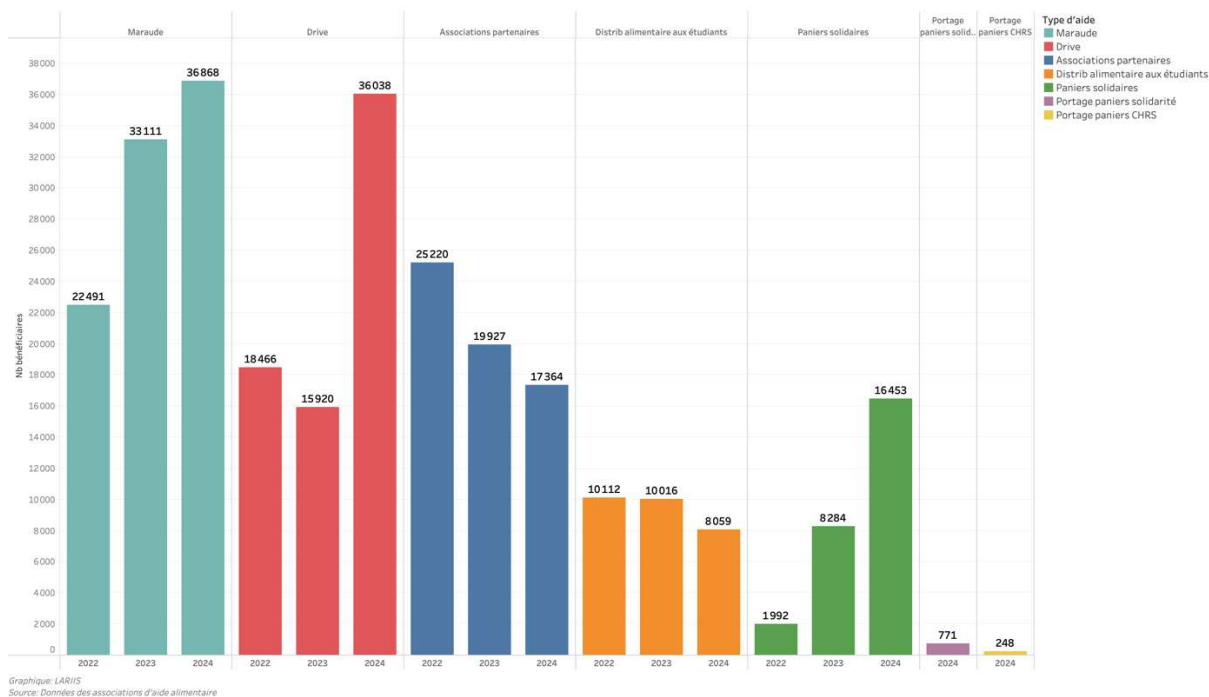


Figure 28 Nombre de bénéficiaires d'une association par type d'actio entre 2022 et 2024

Les données d'une association partagées ci-dessus permettent cette fois d'observer **l'évolution des volumes de bénéficiaires par types d'offre**. Notamment une augmentation des bénéficiaires par la Maraude, le Drive ou le recours aux paniers solidaires.

2. Le profil des publics à risque de précarité alimentaire

Concernant désormais la question des profils qui était notre point d'entrée dans cette démarche, voici quelques exemples pertinents.

Via la cartographie

Un autre volet d'analyse que le scoring nous permet de développer est la **caractérisation des populations par territoire**. Nous pouvons, par exemple, savoir si au niveau communal ou infracommunal, certaines catégories de population (par exemple, les personnes âgées, les familles monoparentales, les étudiants, etc.) sont surreprésentées par rapport à la moyenne départementale, et orienter ainsi les actions à venir en fonction des profils des publics potentiellement concernés.

Ainsi, grâce au tableau de bord, dans chaque IRIS nous pouvons visualiser les variables qui influent le plus sur le risque de précarité alimentaire et ainsi caractériser le territoire. Prenons par exemple au hasard un IRIS très fortement exposé, comme Le Pin (commune Vitrolles).

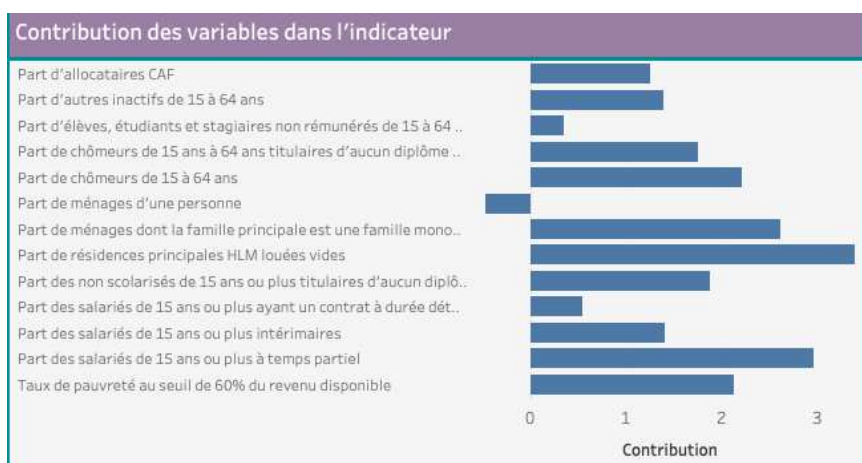


Figure 29 Contribution des variables dans l'indicateurs, IRIS Le Pin-Vitrolles

Un IRIS faiblement exposé : Les Calanques (commune de La Ciotat).

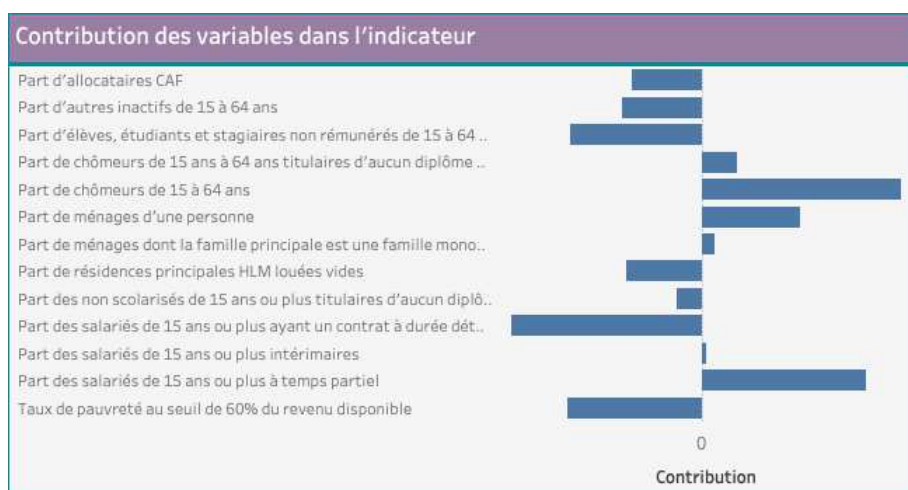


Figure 30 contribution des variables dans l'indicateurs, IRIS Les Calanques-La Ciotat

Une variable dont la contribution est positive participe à l'augmentation du risque de précarité alimentaire dans cet IRIS. Inversement, une contribution négative indique que la variable atténue ce risque.

Cette indication sur **la contribution permet déjà de donner des éléments sur la population du territoire concerné.**

Il est aussi possible, grâce à l'outil, de sélectionner plusieurs IRIS d'un territoire pour calculer les contributions. Par exemple ci-dessous, pour **la commune d'Arles**, nous avons sélectionné tous les IRIS exposés (de modéré à forte exposition).

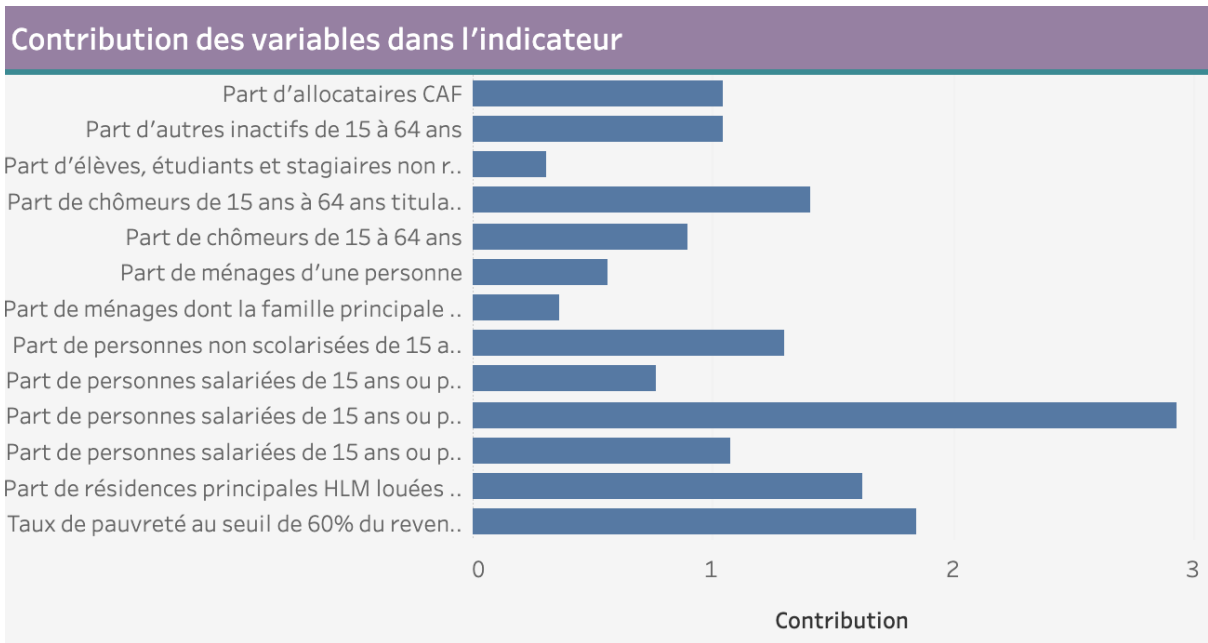


Figure 31 Contribution des variables dans l'indicateur- Arles

La variable qui contribue le plus à l'indicateur est très nettement le travail intérimaire. Viennent ensuite la pauvreté puis les non diplômés. Ici on voit apparaître des éléments de profils propre au territoire.

Si ces contributions donnent déjà des indications, nous avons opéré une sélection des principales variables pertinentes pour orienter l'action et nous avons créé des tableaux de bord qui permettent de voir **un profil socio-démographique clé par commune et les principales variables par IRIS qui sont surreprésentées par rapport au niveau départemental**. Ci-dessous les tableaux de bord des 4 communes étudiées dans ce diagnostic : **Marseille, Aix-en-Provence, Arles et Aubagne**.

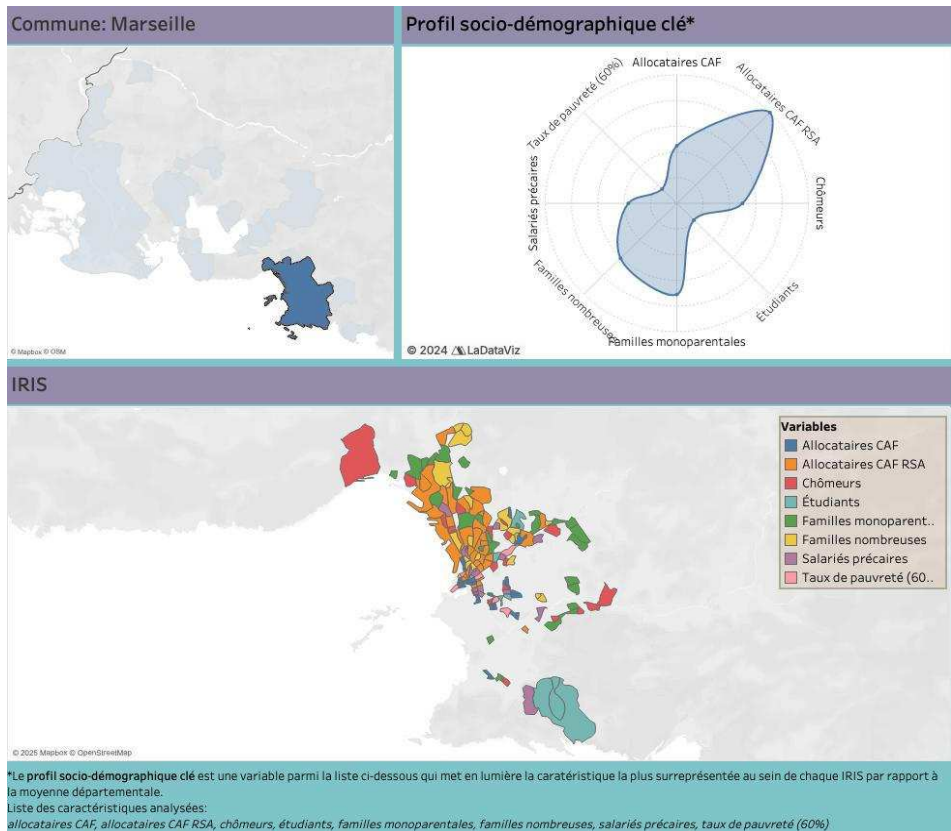


Figure 32 Tableau de bord-Marseille

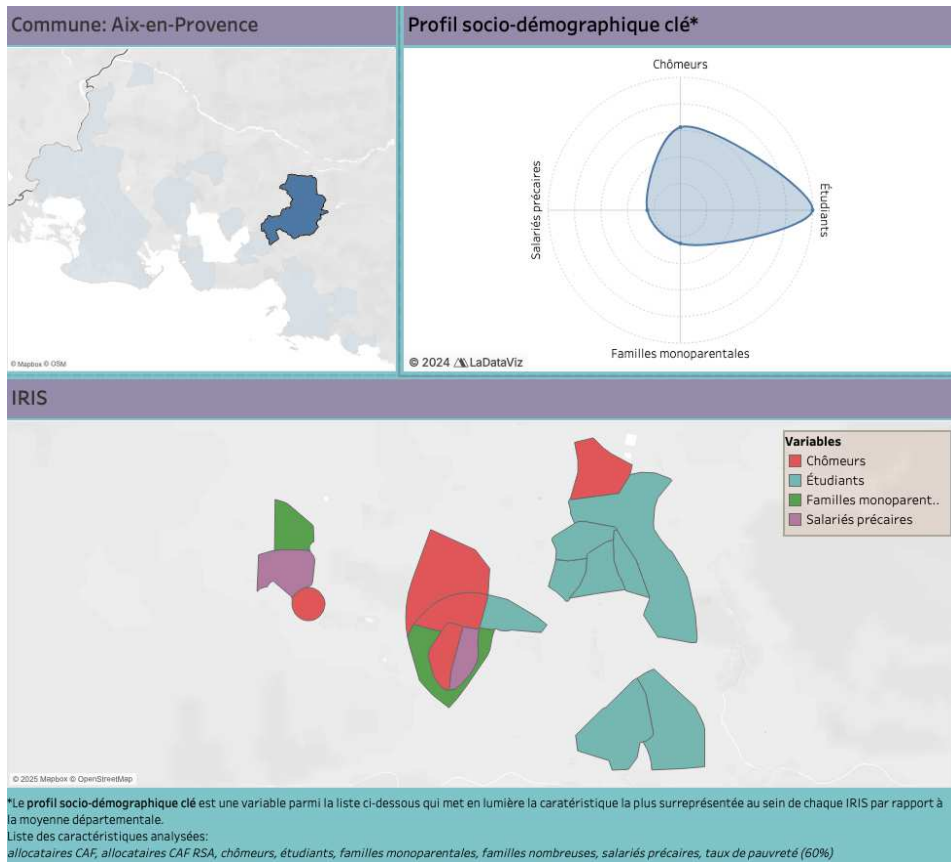


Figure 33 Tableau de bord - Aix-en-Provence

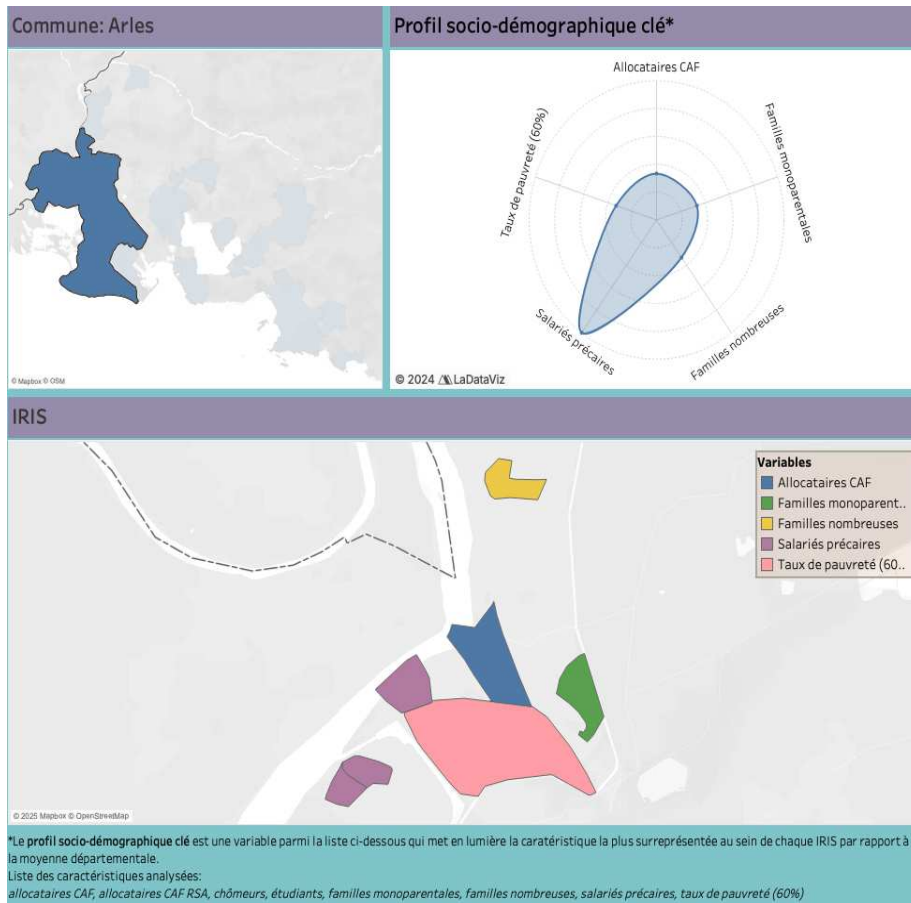


Figure 34 Tableau de bord- Arles

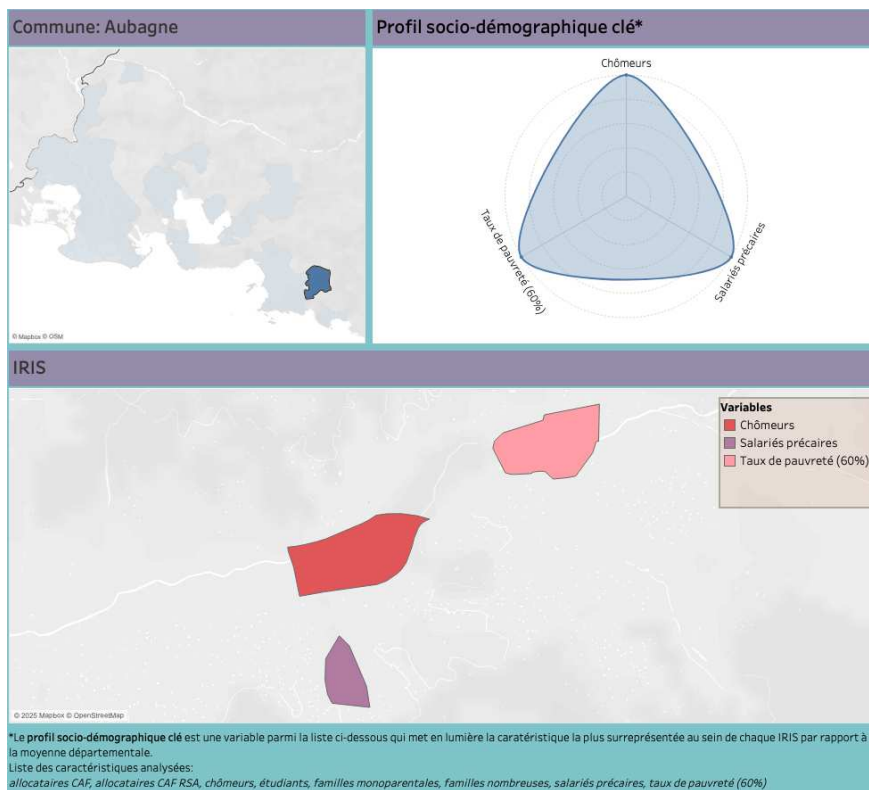


Figure 35 Tableau de bord -Aubagne

Via les données des associations têtes de réseau

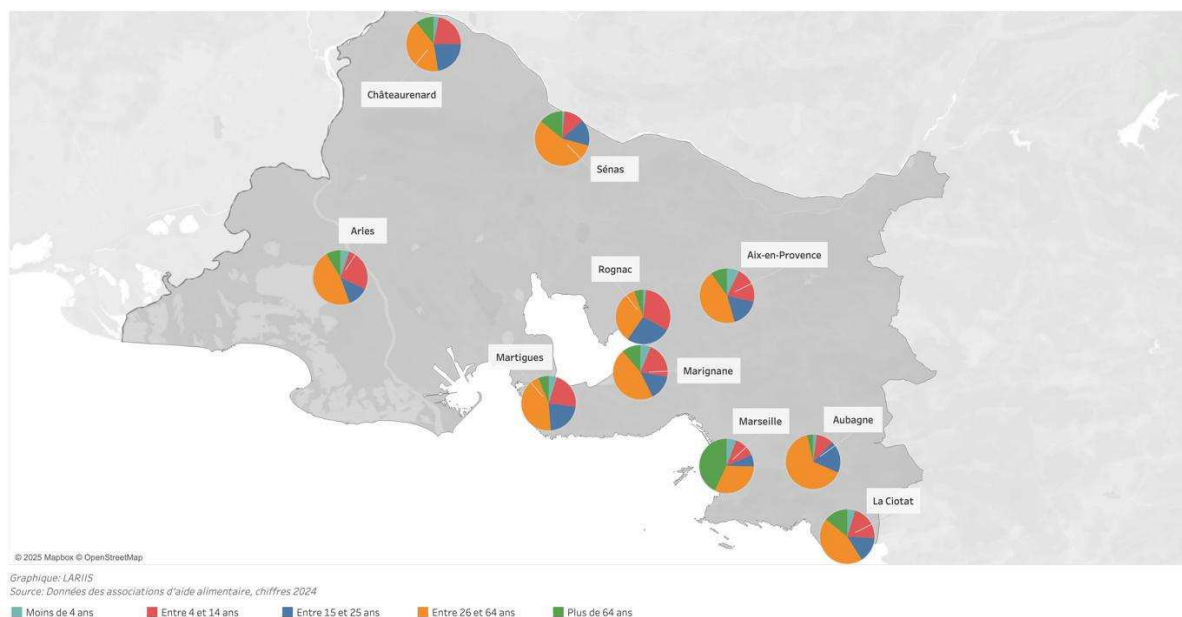


Figure 36 Répartition par âge des bénéficiaires des distributions alimentaires d'une association en 2024

Cette répartition par âge et par commune des données d'une association mettent en évidence **une part très importante des plus de 64 ans à fréquentant le dispositif sur Marseille**. On observe aussi **une part importante des enfants (4-14 ans) à Rognac ou à Arles**.

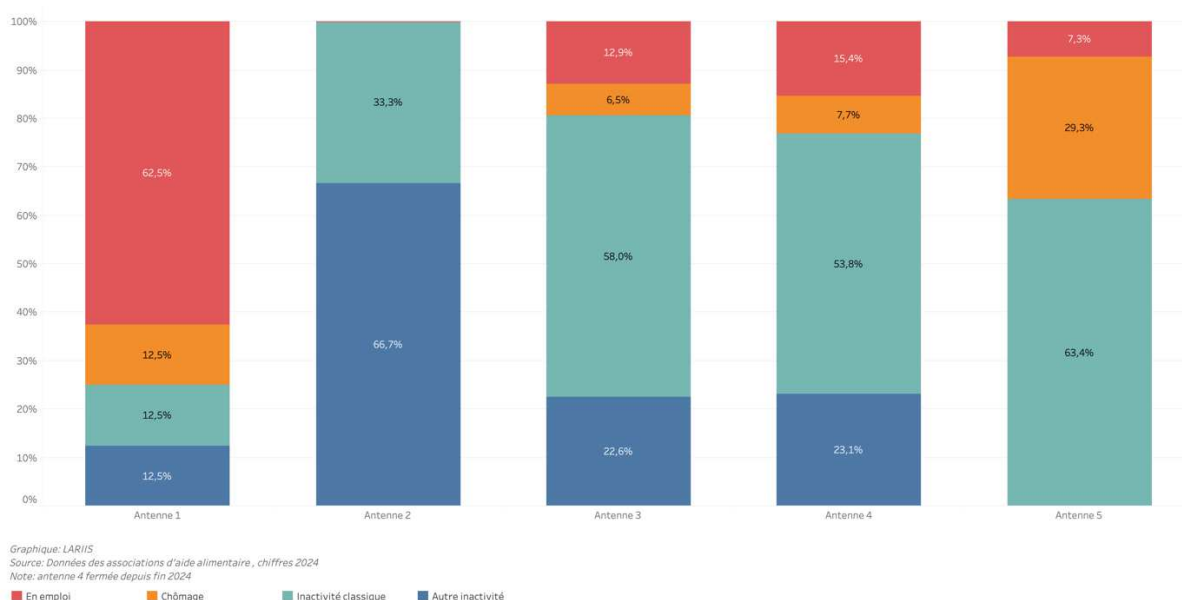
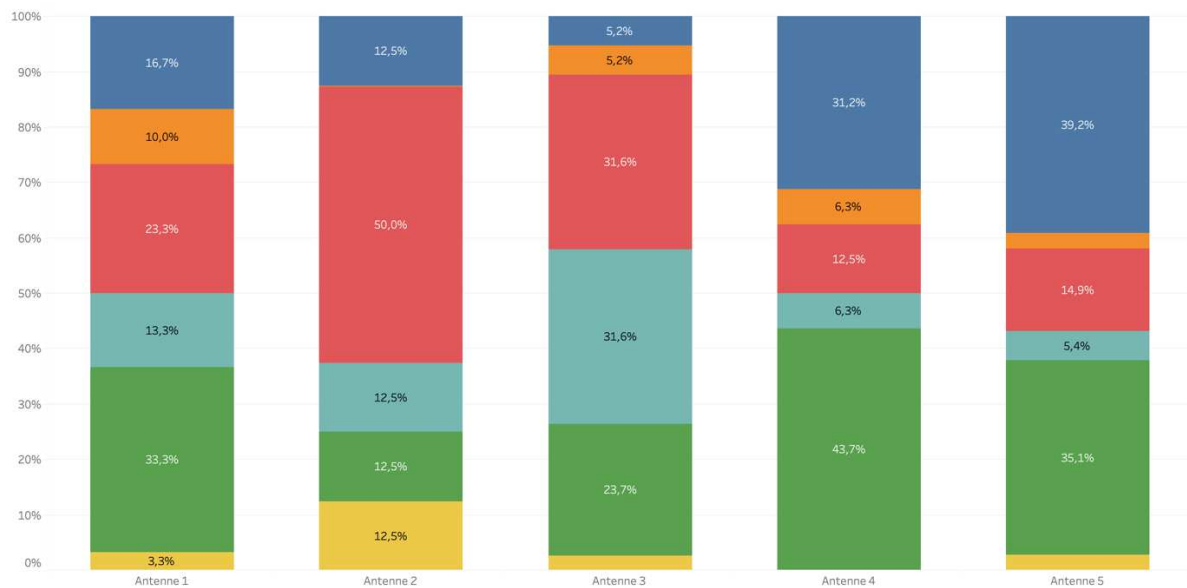


Figure 37 Répartition des usagers d'une association par type d'activité en 2024

Ici les données d'une autre association permettent d'observer **le type d'activité exercée par les bénéficiaires**. Si à Antignane les personnes en emploi sont largement majoritaires, ce n'est pas le cas dans les autres points. A Sainte Marguerite les chômeurs ainsi que les inactifs (ni en emploi, ni au chômage) sont très largement surreprésentés.



Graphique: LARIIS
 Source: Données des associations d'aide alimentaire, chiffres 2024
 Note: antenne 4 fermée depuis fin 2024

■ Couple avec enfants ■ Couple sans enfants ■ Femme seule ■ Homme seul ■ Mère isolée ■ Père isolé

Figure 38 Type de ménages usagers d'une association en 2024

A partir de la même source de données, on peut observer des **profils différents selon les points** : une forte surreprésentation des femmes seules à Auriol, des mères isolées aux Callois, ou encore des hommes seuls à La Ciotat.

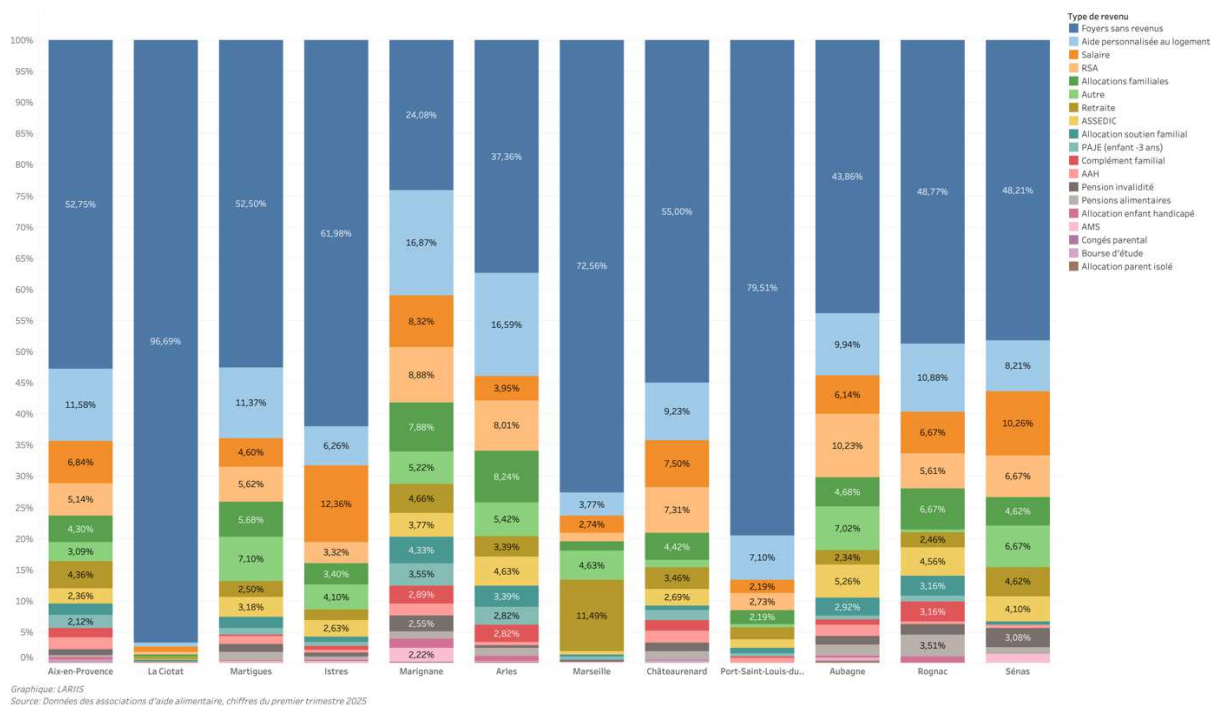
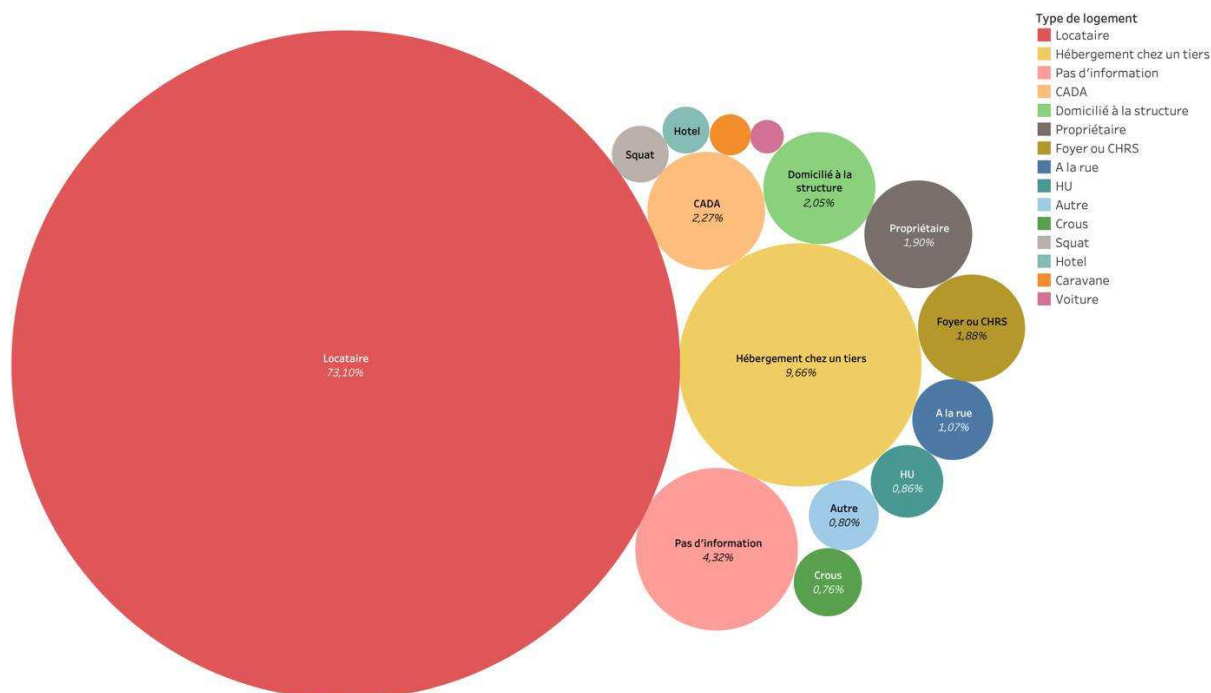


Figure 39 Répartition par type de revenus des usagers des distributions alimentaires d'une association par commune- Mars 2025

Le **type de revenus** est parfois aussi disponible (ci-dessus les données de la Croix Rouge par commune).



Graphique: LARIIS
Source: Données des associations d'aide alimentaire

Figure 40 Répartition des bénéficiaires d'une association par type de logement

Enfin, des éléments relatifs au **logement** (comme ci-dessus les données du Secours populaire) nous semblent aussi particulièrement pertinents, notamment pour les questions de coopération, de réseau et de partenariat au cœur des préoccupations de ce que pourrait être une coordination locale.

Ces exemples montrent à notre sens qu'un des enjeux centraux pour la future coordination départementale et locale de la précarité alimentaire sera en relation avec la structuration de la donnée des acteurs. Si le défi est de taille dans la mise en commun d'éléments disséminés, structurés de manière hétérogènes ou parfois peu structurés, le potentiel d'information de ces données est particulièrement important.

Lors de l'élaboration de ce travail nous avons pu repérer **quelques bonnes pratiques** comme :

- La disponibilité des données par centre avec adresses ou commune ;
- Des variables bien définies (ex : Nombre de personnes distinctes, Nombre de foyers distincts, Nombre total de personnes servies...) ;
- Des périodes temporelles clairement indiquée ;
- Des formats exploitables (tableurs...) ;
- Des dictionnaires de variables (explications sur chaque champ : méthodologie, formules de calcul, règles de validation).

Via les enquêtes auprès des publics recourants

Une enquête qualitative a été réalisée auprès de 113 personnes rencontrées au sein de différents dispositifs alimentaires (distribution de colis, épiceries sociales, restauration assise). Les entretiens ont été réalisés au cours de 5 demi-journées selon les horaires d'ouverture et la capacité à accueillir l'enquête par la structure

Les personnes devaient avoir la volonté et la capacité (uniquement en français, anglais, espagnol) de répondre à l'entretien et pouvaient répondre uniquement aux questions qu'elles souhaitaient. Les résultats de cette enquête permettent de montrer des tendances et des observations, même si des indicateurs ont été introduits dans l'entretien.

La méthodologie de cette enquête fait que par nature elle ne peut prétendre répondre à des objectifs quantitatifs, du fait de la faible taille de l'échantillon, l'absence de représentativité des publics rencontrés, et la diversité des structures rencontrées ne permettant pas une comparaison des données (nous nous sommes rendus dans 4 villes différentes et au sein de 8 dispositifs différents auprès de publics variés dont les profils ne sont pas comparables, expliquant d'ailleurs pourquoi ils se rendent au sein d'associations différentes).

C'est pourquoi ces enquêtes visaient davantage **un objectif qualitatif de recueil de la parole des publics concernés** par la précarité alimentaire et recourant aux associations, et de **conforter les analyses quantitatives** produites via d'autres outils de la méthodologie.

	Aix-en-Provence	Arles	Aubagne	Marseille	TOTAL	Dont femmes interrogées
Épicerie sociale				8	8	3 (38%)
Distribution de colis	21	27	24	13	85	65 (76%)
Restauration assise			9	11	20	10 (50%)
TOTAL	21	27	33	32	113	

Figure 41 Répartition des personnes rencontrées selon les dispositifs et les territoires

La surreprésentation des personnes rencontrées au sein de distribution de colis tient à la présence d'un plus grand nombre de personnes sur les horaires de distribution du fait de la taille des locaux (les épiceries rencontrées disposaient de locaux de taille réduite ne permettant pas l'accueil simultané d'un grand nombre de personnes), des horaires de distribution, et de la rapidité des entretiens réalisés (les entretiens en restauration assise ont duré plus de temps du fait du cadre assis à l'intérieur).

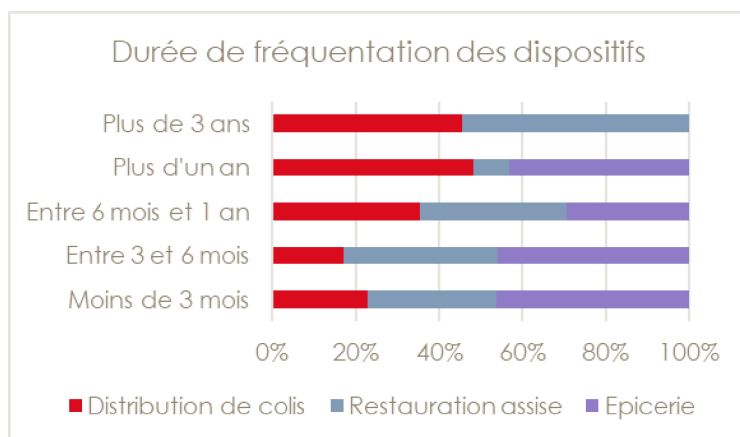


Figure 42 Répartition des publics selon la durée de fréquentation des dispositifs

La **nature des dispositifs influe la durée de fréquentation des dispositifs**. Pour la distribution de colis et pour la restauration assise, on constate un fort taux de renouvellement pour l'ensemble des dispositifs avec environ 50% qui le fréquentent depuis moins d'une année. Les épiceries sociales ont la particularité d'accueillir les personnes sur une période définie selon le projet qu'elles ont à réaliser.

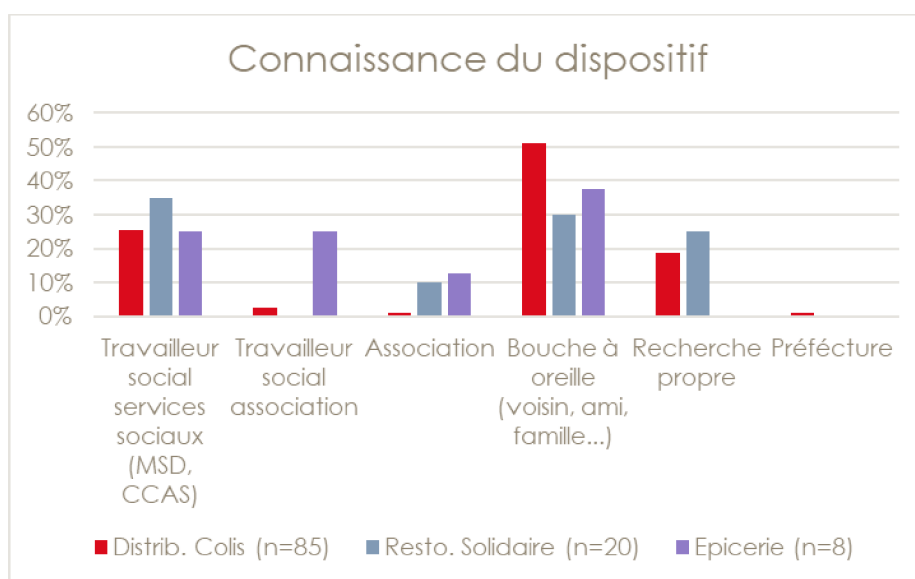
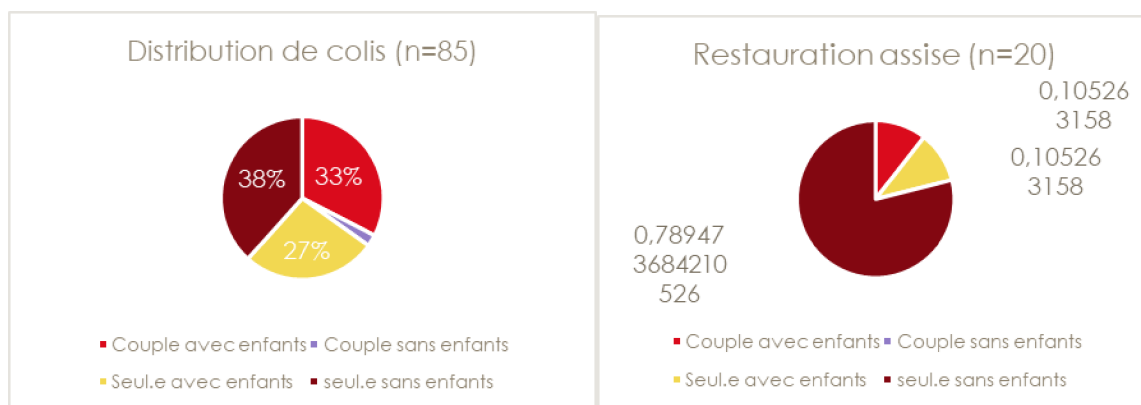


Figure 43 Répartition des publics selon le biais de connaissance du dispositif

La plupart des personnes interrogées se sont rendues à ce dispositif grâce au **bouche-à-oreille**, quel que soit le dispositif ; les seconds moyens de connaissances sont les travailleurs sociaux (MSD, CCAS, et association pour les épiceries) et la recherche propre. Ces résultats interrogent sur le potentiel **non-recours à des services d'aide du fait de manque de connaissance et de réseau personnel** ; les personnes les plus isolées ne sont pas forcément en contact avec des travailleurs sociaux et peuvent ainsi ne pas avoir accès à cette information.



Figures 44 Répartition des publics par dispositif d'aide alimentaire

Les compositions familiales des personnes sont assez variées. On constate cependant une plus forte présence de familles avec enfants au sein des dispositifs de distributions à 60%, là où les personnes seules sont représentées à 79% au sein des restaurations assises. La part de personnes seules demeure importante au sein des dispositifs de distribution de colis avec une moyenne de 38% mais autour de 50% dans les villes d'Aix-en-Provence et Aubagne, là où à Marseille les couples avec enfants représentaient 69% des personnes interrogées.

Comme expliqué infra, il faut ici considérer le biais du moment et de la disponibilité des personnes le jour où le questionnaire a été passé. Cependant, en termes de profils de ménages se rendant à l'aide alimentaire, **les moyennes sur l'ensemble des dispositifs de distribution correspondent aux chiffres de l'Enquête nationale « Profils »¹⁹ réalisée par la Fédération des Banques Alimentaires de 2024** où 46% des usagers sont des personnes seules et 30% des familles monoparentales.

Sans surprise et en lien avec **les situations de logement** et de choix d'aide, 90% des personnes se rendant aux distributions de colis déclarent avoir accès à une cuisine individuelle sur leur lieu de vie, 6% de manière collective, 2% chez des proches et 2% ne pouvant cuisiner. Quant à la **restauration assise** seulement 40% déclarent avoir une cuisine individuelle sur leur lieu de vie, 15% à une cuisine collective et 45% n'ont accès à aucun espace pour cuisiner.

En termes de **sources de revenus** (variable directement déterminante dans la capacité à réaliser des achats alimentaires) tout dispositif et toute ville confondue, **les prestations sociales** (RSA, allocations CAF, chômage, AAH...) **ressortent comme la source principale de revenus** à plus de 50%. La plus grande différence se situe ensuite selon le type de dispositif, pour la restauration assise et l'épicerie le fait de **n'avoir aucune ressource financière** pour réaliser ses achats alimentaires ressort en 2^{ème} modalité pour 30% des personnes. En parallèle, on note 20% des personnes déclarant toucher un salaire (déclaré ou non) au sein des dispositifs de distribution de colis. Ces chiffres soulignent le recours à l'aide alimentaire par les personnes se trouvant en situation de fragilité, ayant une forte dépendance aux prestations sociales, mais également des personnes travaillant mais étant en incapacité de couvrir leurs besoins essentiels avec les sources issues de leurs revenus. Cette catégorie étant en augmentation en

19

https://www.banquealimentaire.org/sites/default/files/2025-06/Etude%20profils%202025_%20Banques%20Alimentaires.pdf

France au sein des dispositifs d'aide alimentaire mais également des personnes suivies par les services sociaux.

En lien avec les sources de revenu déclarées, et notamment à l'absence de revenus, il ressort que la **part de l'aide alimentaire sur les approvisionnements alimentaires totaux** est plus élevée parmi les personnes se rendant en restauration assise et en épicerie sociale.

Dans les 4 villes, pour les personnes recevant des colis, cette aide représente **une part importante de l'approvisionnement pour l'ensemble des personnes interrogées. A Marseille et Arles**, on note :

- Pour **un quart des personnes**, l'aide alimentaire représente **la totalité** des approvisionnements (Marseille)
- Pour **un tiers des personnes (29%)**, l'aide alimentaire représente la totalité des approvisionnements (Arles).

En étudiant les réponses des personnes se rendant sur les dispositifs de distribution de colis, en notant que les quantités distribuées selon les centres sont similaires, **la place de l'aide dans le parcours d'approvisionnement est un indicateur de fragilité** des ménages. C'est-à-dire qu'une personne déclarant se satisfaire de repas ou denrées servies, n'a probablement pas les moyens de compléter ces repas en achetant des choses supplémentaires (70% n'ont pas de salaire déclaré).

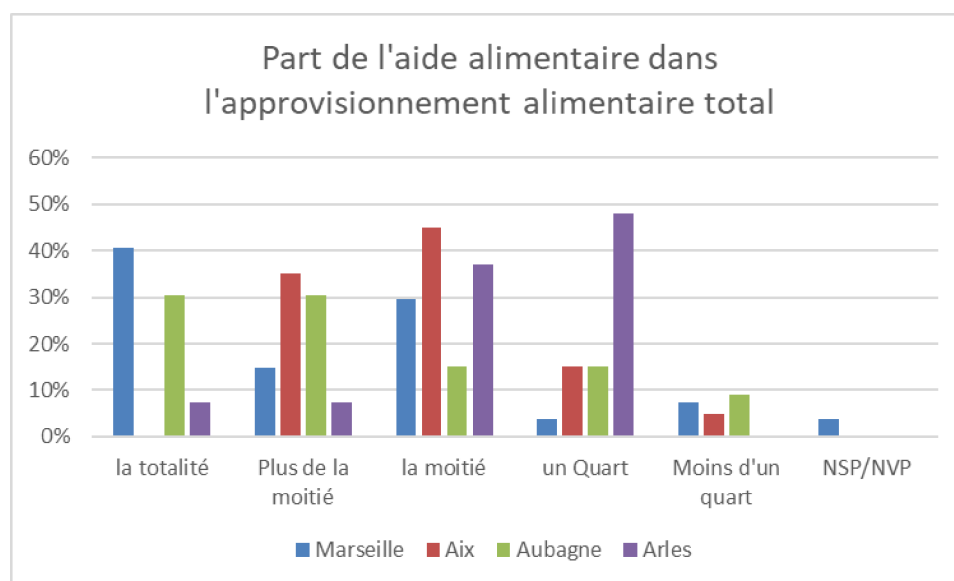


Figure 45 Part de l'aide alimentaire dans l'approvisionnement alimentaire total- tout dispositif

Il est à noter que **67% des personnes se déclarent satisfaites avec les quantités distribuées** alors que **72% des personnes déclarent que ce qu'elles reçoivent ne leur permet de tenir seulement quelques jours**, et ceci quelle que soit la composition du ménage. Egalement, les personnes notent de manière générale une diminution des quantités par rapport à l'année précédente et des pénuries sur certains produits (beurre, lait, huile, viande...).

« Mieux que rien mais ça ne suffit pas, on est 4, ils donnent 2 steaks et 6 œufs pour la semaine ». - Une femme avec 2 enfants adultes et 1 adolescent

Les quantités pour une personne seule, vous n'avez pas le droit à grand-chose. C'est pas forcément suffisant. - Un homme seul

Les retours sur **la qualité et la quantité distribuées** sont compliqués à obtenir car les personnes ne veulent pas donner l'impression qu'elles ne sont pas reconnaissantes du soutien indispensable qui leur est apporté.

C'est une question compliquée. Je ne peux pas dire que je ne suis pas satisfaite car je serais ingrate. C'est juste que ça ne suffit pas. Il faut être réaliste. Mais je suis contente qu'ils soient là pour aider. - Un couple avec 2 enfants

C'est gratuit. Y'en a qui maronne mais on a à bouffer. C'est magique les restos ça aide beaucoup, c'est très correct. - Une personne seule

De manière générale **la satisfaction concernant la qualité des produits est bonne** pour une très large majorité de personnes (plus de 85%). Cependant, certaines personnes évoquent que certains produits sont **abîmés, proche ou post de la date de péremption** (fromage, viande). Une **plus grande diversité de produits serait appréciée** notamment concernant les produits frais (viande, laitage, huile, beurre, poissons, œufs), et un ajout de produits répondant aux besoins spécifiques des enfants de moins de 3 ans (lait, couches, goûter...).

La qualité ça va. C'est vrai que les légumes ne sont pas toujours jolis. On arrive toujours à s'arranger. - Une femme seule

Un **indicateur de suffisance alimentaire** a été mesuré chez les publics interrogés. Cet indicateur (FSI) est utilisé à l'international pour mesurer la perception de l'insécurité alimentaire d'un foyer. Celui-ci repose sur une question à 4 modalités qui permettent à la personne d'autoévaluer la situation de son foyer.

Ici on peut noter des situations **d'insuffisance alimentaire quantitative ou qualitative fréquentes** indépendamment du dispositif. On note une **insuffisance alimentaire modérée** très importante au sein du dispositif d'épiceries sociales (75%), en prenant compte que le faible nombre de personnes interrogées peut expliquer ce résultat moins équilibré.

On note cependant une **insuffisance alimentaire sévère** uniquement sur les dispositifs de distribution de colis et de restauration assise, témoin d'une insuffisance alimentaire grave et fréquente chez les répondants.

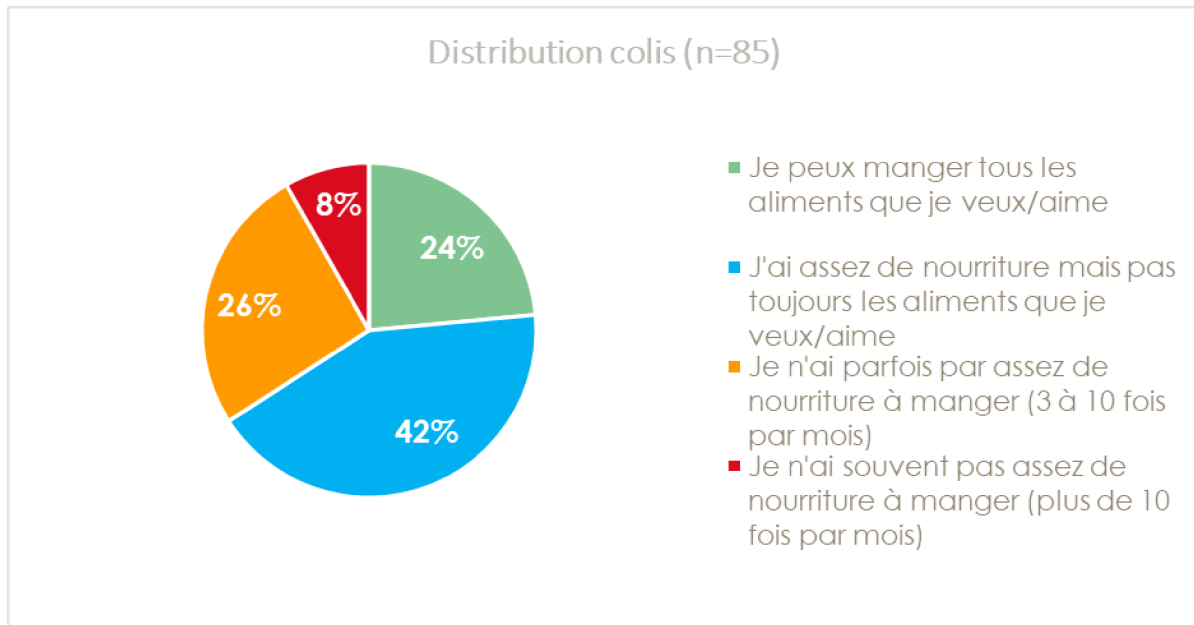


Figure 46 Répartition des publics rencontrés dans le cadre de distribution de colis (toute ville) selon les risques d'insuffisance alimentaire

Lecture :

- Plus de 7 ménages sur 10 sont en insuffisance quantitative ou qualitative
- 42% s'alimente avec des aliments non choisis/non appréciés
- 34 % n'a pas assez de nourriture : 26 % plusieurs fois dans le mois ; 8 % souvent

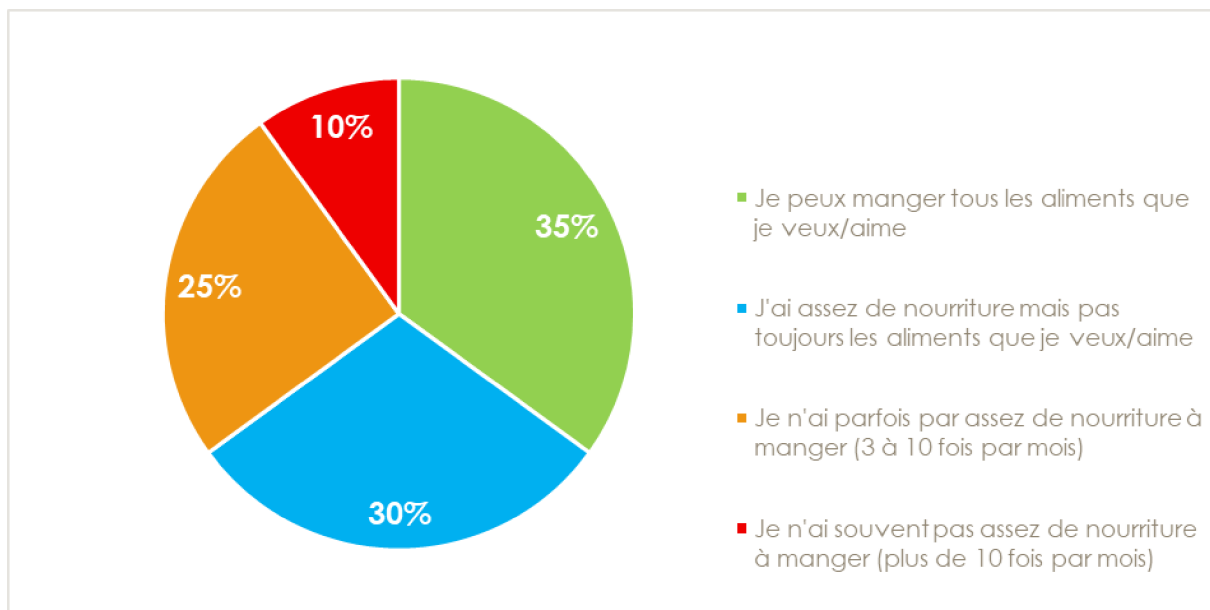


Figure 47 Répartition des publics rencontrés dans un restaurant social (n=20) selon les risques d'insuffisance alimentaire

Lecture:

- Plus de 6 ménages sur 10 sont en insuffisance quantitative ou qualitative
- 30 % s'alimente avec des aliments non choisis/non appréciés
- 35 % n'a pas assez de nourriture : 25 % quelques fois dans le mois ; 10 % plusieurs fois dans le mois

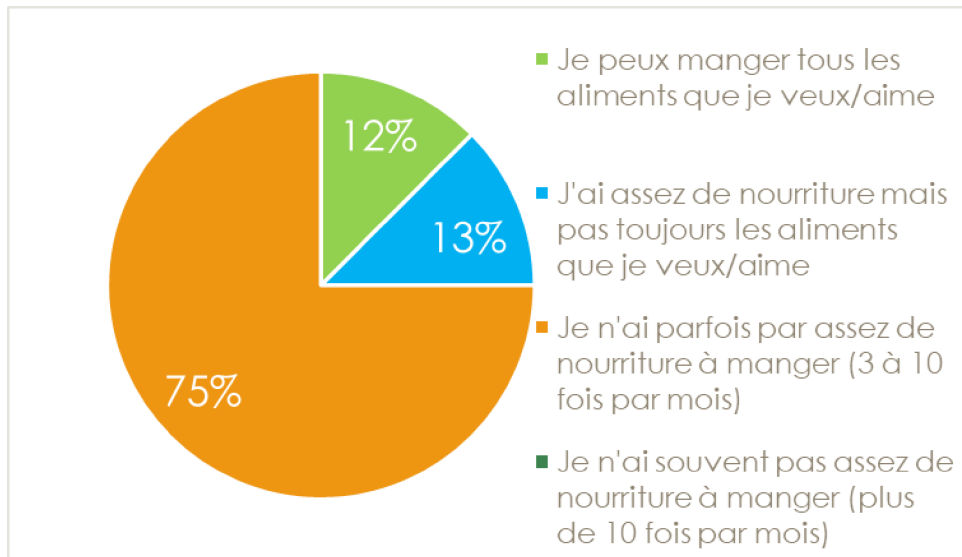


Figure 48 Répartition des publics rencontrés en épicerie sociale (n=8) selon les risques d'insuffisance alimentaire

Lecture :

- 7 ménages sur 8 sont en insuffisance quantitative ou qualitative
- 75% n'ont parfois pas assez à manger

L'indicateur de suffisance alimentaire nous permet d'observer que malgré l'assistance reçue, un très grand nombre de personnes n'ont sur un mois **parfois pas assez de nourriture** avec une fréquence de une fois tous les 4 jours (29%) et **souvent** une fois tous les 3 jours (8%).

Ces fortes insuffisances soulignent **l'extrême nécessité des dispositifs** tels qu'ils existent aujourd'hui, mais **leur incapacité évidente à répondre en quantité et en qualité à l'ensemble des besoins**. La **durée de fréquentation des dispositifs indique également une précarité ancrée dans le temps** et une difficulté à en sortir. Ce constat fait écho à la parole des acteurs sociaux évoquant une augmentation de la file active des associations, et de l'entrée de personnes socialement et économiquement insérées mais dans l'incapacité de survivre avec leur salaire et/ou prestations sociales (les « travailleurs pauvres »).

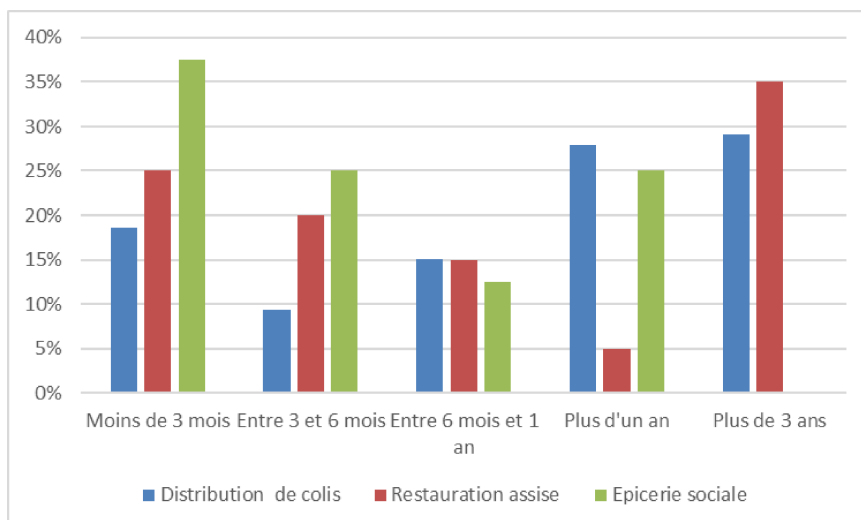


Figure 49 Date d'entrée dans le dispositif- tout dispositif confondu

Il est important de rappeler que les réponses ici concernent principalement **2 dispositifs considérés comme devant répondre à une urgence sociale** (les distributions de colis et les repas assis), et **qu'une part conséquente de personnes se rendant sur ces dispositifs ne peuvent rentrer dans le cadre légal d'assistance ou de prestations sociales** (du fait de situation administrative complexe). Par ailleurs, cette réponse d'urgence ne permet pas de proposer aux personnes une solution de moyen ou long-terme afin de sortir de leur situation. Ceci amène à réfléchir à la manière dont le système alimentaire pourrait évoluer afin de conserver son volet d'urgence tout en répondant à l'ensemble des personnes de façon quantitative et qualitative ; et de le compléter par des dispositifs à destination de ménages n'ayant pas encore basculé dans l'extrême précarité mais sévèrement contraints par leur budget pour les aider à stabiliser leur situation (type épiceries, projets d'accompagnements innovants, sécurité sociale de l'alimentation, chèque alimentaire, paniers solidaires...)

3. L'OFFRE D'AIDE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE : CARACTERISATION ET ADEQUATION AUX BESOINS

Afin d'étudier l'offre d'aide alimentaire du territoire, et d'analyser son adéquation aux besoins, deux outils ont été exploités :

- Une cartographie de l'offre
- Un questionnaire à destination des structures d'aide alimentaire

A. CARTOGRAPHIE DES DISPOSITIFS D'AIDE ALIMENTAIRE SUR LE DEPARTEMENT

Pour approfondir l'analyse de la répartition des risques de précarité alimentaire, elle s'appuie sur **une cartographie de l'offre d'aide alimentaire et de l'accès à l'offre alimentaire classique sur le département**²⁰.

Pour cela, nous nous sommes basés sur le recensement de l'offre d'aide alimentaire transmis par Soliguide²¹ ainsi que sur les données que différentes structures d'aide alimentaire nous ont fait remonter permettant d'obtenir un résultat assez exhaustif. À des fins de lisibilité et de praticité, une répartition par typologie selon la classification adoptée par le Soliguide a été réalisée :

- Distribution de repas
- Panier alimentaire

20 Comme évoqué dans notre note méthodologique, nous avons fait le choix de ne pas intégrer l'offre d'aide alimentaire dans le scoring mais plutôt d'en faire un élément d'analyse à part entière

21 <https://soliguide.fr/fr>

- Épicerie sociale et solidaire
- Bon, chèque alimentaire

De plus, il semblait pertinent aussi d'ajouter l'**offre alimentaire classique** dont l'éloignement des populations par rapport à celle-ci permet d'appréhender les risques de précarité alimentaire.

Nous avons donc réalisé **une carte interactive** mettant en relation l'indicateur d'exposition à la **précarité alimentaire**, les **offres d'aide alimentaire** et les **offres alimentaires classiques** (issue de la Base Permanente des Équipements de l'INSEE).

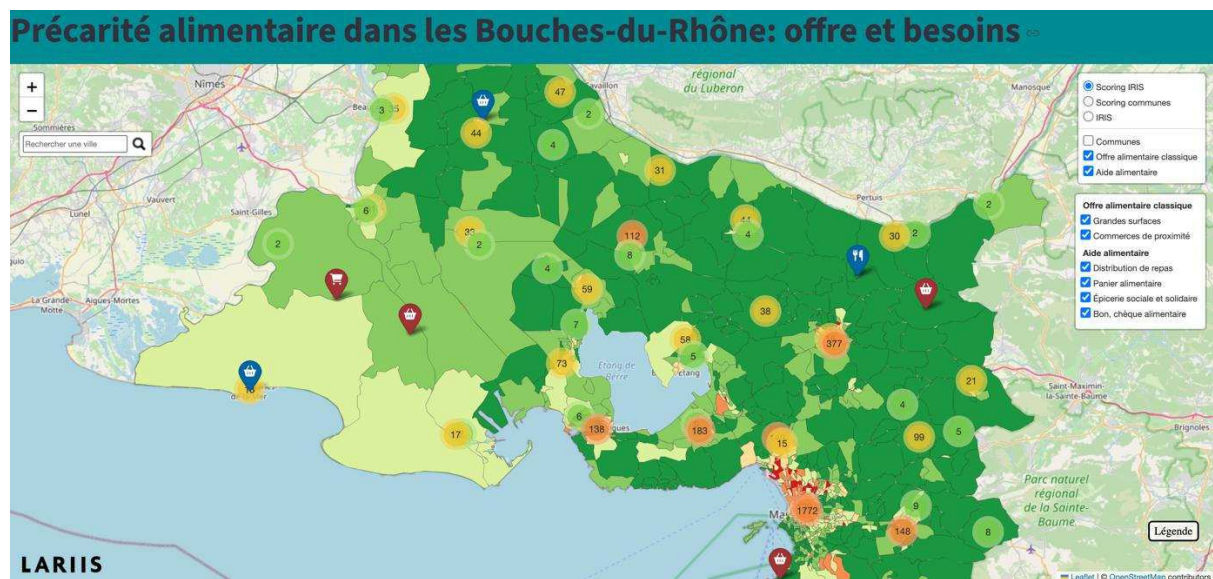


Figure 50 Extrait carte interactive



Figure 51 Zoom carte interactive

B. TYPOLOGIE DES DISPOSITIFS D'AIDE ALIMENTAIRE

Le questionnaire sur lequel cette partie s'appuie a été adressé à toutes les structures concernées par l'aide alimentaire et a été diffusé en ligne à partir d'une liste de contacts établie avec la DDETS. 572 structures concernées par des actions d'aide alimentaire ont été identifiées sur tout le territoire du département. Il s'agit de structures différentes en termes de taille, de statut juridique et de modalités d'intervention. On compte, par exemple, les associations habilitées au niveau national et régional, ainsi que les services municipaux comme les CCAS²². Sur les 572 structures contactées, 252 structures ont répondu au questionnaire dont 218 sont allées jusqu'au bout de la démarche.

Il est important de préciser que le questionnaire a été adressé aux antennes locales et pas aux sièges des associations afin d'avoir une idée la plus précise possible de la répartition des actions d'aide alimentaire sur tout le territoire.

²² Nous avons également tenté d'entrer en contact avec des MDS via l'adresse e-mail du référent départemental, mais sans succès. Aucune MDS n'a donc participé à l'enquête.

Le questionnaire a été coconstruit grâce à la collaboration d'un certain nombre d'acteurs. Une première version a été élaborée par le LARIIS mais la version finalisée est le résultat de multiples échanges avec l'Ansa, le commanditaire et les membres du Copil.

L'objectif du questionnaire était d'interroger les pratiques de l'aide alimentaire et collecter des données sur les typologies d'actions réalisées, les modalités d'accès à l'aide alimentaire et d'accompagnement, ainsi que les questions logistiques en lien avec l'approvisionnement et les équipements (matériels, site de stockage etc.).

Les résultats du questionnaire se complètent avec les données collectées à travers les entretiens. Le croisement de ces deux sources de données permet de valider un certain nombre de résultats à l'échelle départementale, comme nous allons le voir.

1. Une forte proportion d'acteurs associatifs

Une très large majorité des répondants, soit 71 %, sont issus du secteur associatif, ce qui semble confirmer le **rôle central du tissu associatif dans l'organisation concrète de l'aide alimentaire**. La grande majorité des associations participantes disposent d'une **habilitation à l'aide alimentaire** (80%), ce qui signifie que le questionnaire n'a pas réussi à atteindre des acteurs plus modestes, qui ne sont pas habilités mais qui pour autant sont actifs à des échelles moindres et dont l'offre d'aide alimentaire n'est pas visibilisée. Les 20% restants sont essentiellement composés de **CCAS et d'autres collectivités territoriales**. Et effectivement, un peu plus d'un quart du nombre total des répondants (environ 26 %) représentent des collectivités territoriales, notamment les Centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS) et les services municipaux concernés.

Réponses effectives : 218 Taux de réponse : 87%

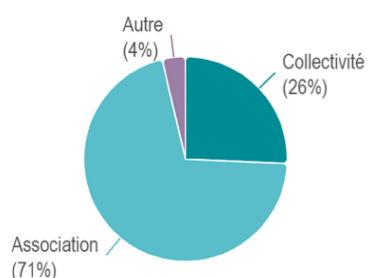


Figure 52 Enquête-type de structures répondantes

Votre structure dispose-t-elle d'une habilitation à l'aide alimentaire ?

Réponses effectives : 214

Taux de réponse : 85%

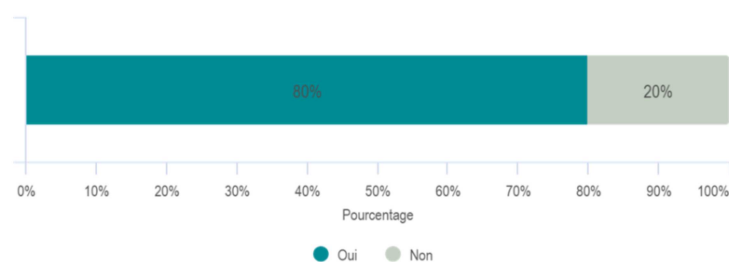


Figure 53 Enquête - habilitation

Cependant, si on regarde la distribution des répondants sur le territoire et par typologie, on s'aperçoit que **la grande majorité des associations se situent sur Marseille**, alors qu'en dehors de Marseille les répondants sont majoritairement des CCAS. Cela souligne une forte concentration des actions associatives sur Marseille et leur plus faible présence sur le reste du territoire et, par conséquent, **le rôle central joué par les CCAS sur la grande partie du département**. Cet élément devra être pris en compte dans la mise en place de la coordination territoriale.

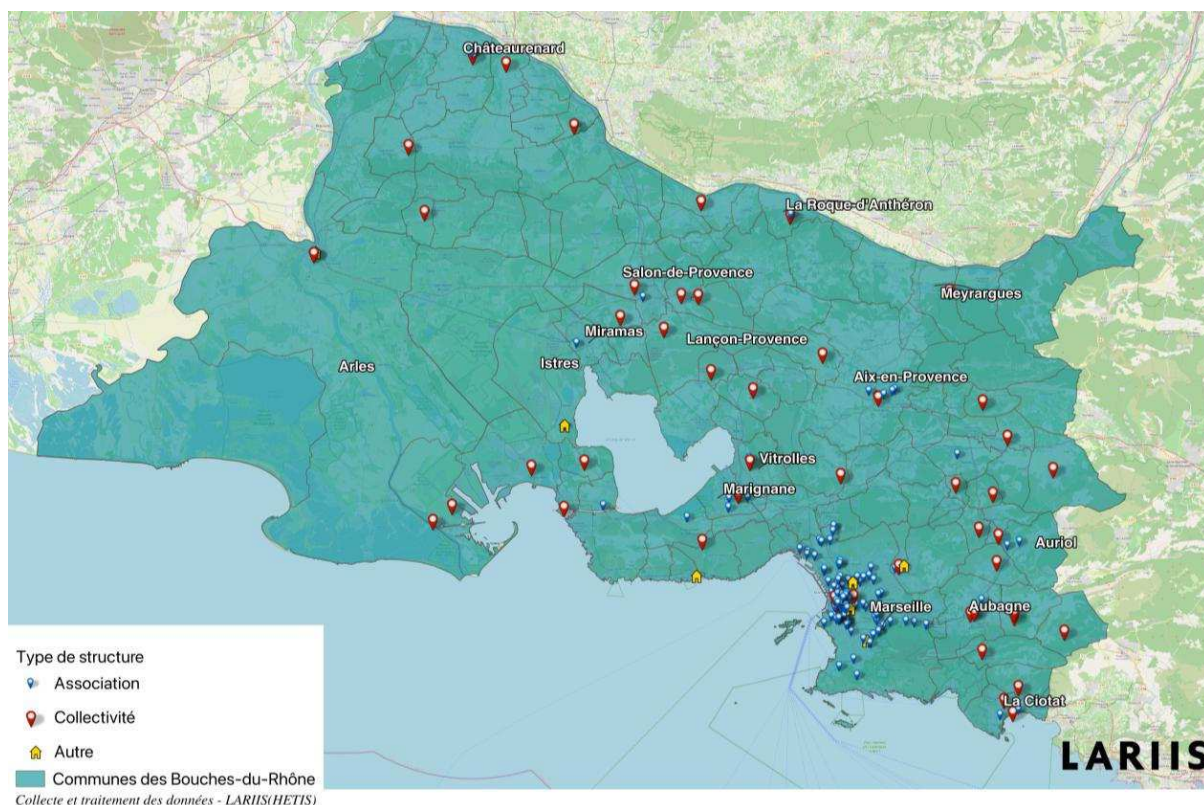


Figure 54 Enquête-répartition des répondants sur le territoire

2. Une action qui repose essentiellement sur les bénévoles

Un autre élément à mettre en lumière est **la place centrale du bénévolat dans le travail des structures concernées par l'aide alimentaire**. En effet, le nombre de structure faisant largement recours au bénévolat est important, comme le montre le rapport entre le nombre médian de salariés par antenne (qui s'élève à 2) et le nombre médian de bénévoles (qui s'élève à 8). Les entretiens confirment ces résultats qui illustrent l'importance cruciale de l'engagement bénévole et **la fragilité potentielle d'un service qui repose sur des équipes salariées très réduites**. Cette question sera davantage analysée plus tard car elle représente l'une des préoccupations principales des acteurs interrogés.

3. Une action intégrée dans un accompagnement plus large

L'aide alimentaire semble ne pas occuper une place particulière dans l'ensemble des activités menées par les structures. En effet, seuls 8 % des répondants indiquent que l'aide alimentaire constitue l'unique mission de leur structure ; 25 % la considèrent comme leur activité principale, mais **pour la majorité (67 %) il s'agit d'une mission parmi d'autres**.

La grande majorité des acteurs interrogés, c'est-à-dire 92 %, inscrivent l'action d'aide alimentaire dans **une approche plurielle de l'accompagnement social**, en tant que composante d'un engagement plus large, qui peut inclure l'accès aux droits, l'accompagnement vers l'insertion, l'aide à l'hébergement, la médiation sociale ou encore l'action culturelle ou éducative. On peut en déduire que, pour nombre de ces structures, **la**

distribution alimentaire constitue autant un levier d'entrée en relation avec les publics qu'une réponse à une urgence.

En effet, un autre élément qui émerge du questionnaire concerne l'articulation entre aide alimentaire et accompagnement social. Près de **7 structures sur 10 (69 %) indiquent que leur action s'inscrit dans un parcours d'accompagnement plus global des personnes**, incluant l'accès aux droits, l'insertion professionnelle, la santé ou encore le logement.

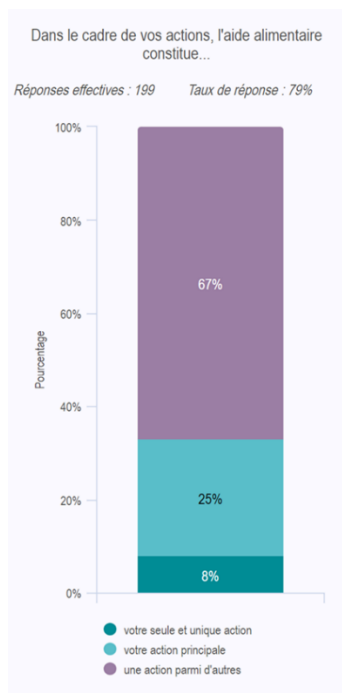


Figure 55 Enquête-Place des actions alimentaires



Figure 56 Enquête- place de l'accompagnement

Cette donnée souligne que, pour une majorité des répondants, l'aide alimentaire n'est pas pensée comme une fin en soi, mais comme faisant partie d'un accompagnement plus large, voire comme un point d'entrée vers l'accompagnement social. Ce faisant, l'aide alimentaire, en tant que l'une des actions de la lutte contre la précarité alimentaire s'inscrit donc dans une logique d'intervention sociale intégrée, dans laquelle l'aide matérielle vient soutenir des processus de stabilisation, d'émancipation ou de reconstruction des parcours.

A noter que pour certaines structures l'aide alimentaire est **de facto l'action principale au regard du nombre de personnes bénéficiaires et des demandes grandissantes d'aide** ; cela est par exemple le cas de Secours populaire :

« L'aide alimentaire est l'action la plus importante comme les besoins en précarité alimentaire sont énormes. Au regard du public que nous aidons donc finalement l'aide alimentaire est devenue notre action principale »

C. L'APPROVISIONNEMENT : UN ENJEU AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

La question des sources d'approvisionnement a été systématiquement posée aux acteurs à la fois via le questionnaire et dans le cadre des entretiens. Dans les deux cas, elle apparaît comme **l'une des préoccupations principales des structures**.

Comme le tableau ci-dessous le montre, les principales sources d'approvisionnement (66%) des structures de l'aide alimentaire sont **la Banque alimentaire** (notamment pour les associations). En deuxième et troisième place, on trouve les **dons de particuliers** et les **dons des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS)** avec respectivement 34% et 25%.

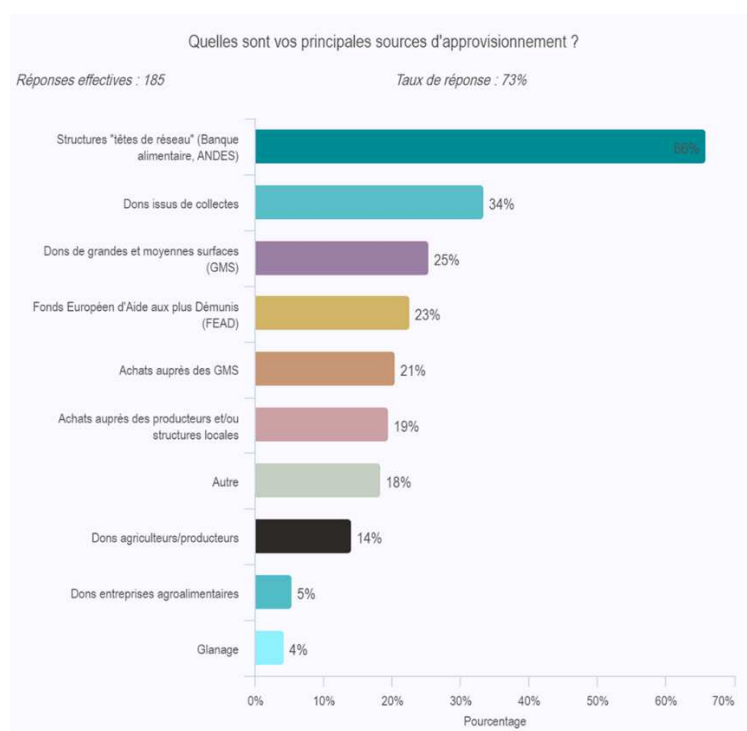


Figure 58 Enquête- sources d'approvisionnement



Figure 57 Enquête- difficultés approvisionnement

La forte dépendance aux dons et collectes met en lumière **les difficultés d'approvisionnement** auxquelles peuvent se confronter les structures d'aide alimentaire (46% des structures interrogées affirment rencontrer des difficultés d'approvisionnement). La **récupération des invendus** préoccupe davantage les acteurs que d'autres problèmes d'ordre logistique. On remarque également que **le manque de ressources humaines** apparaît comme une problématique centrale.

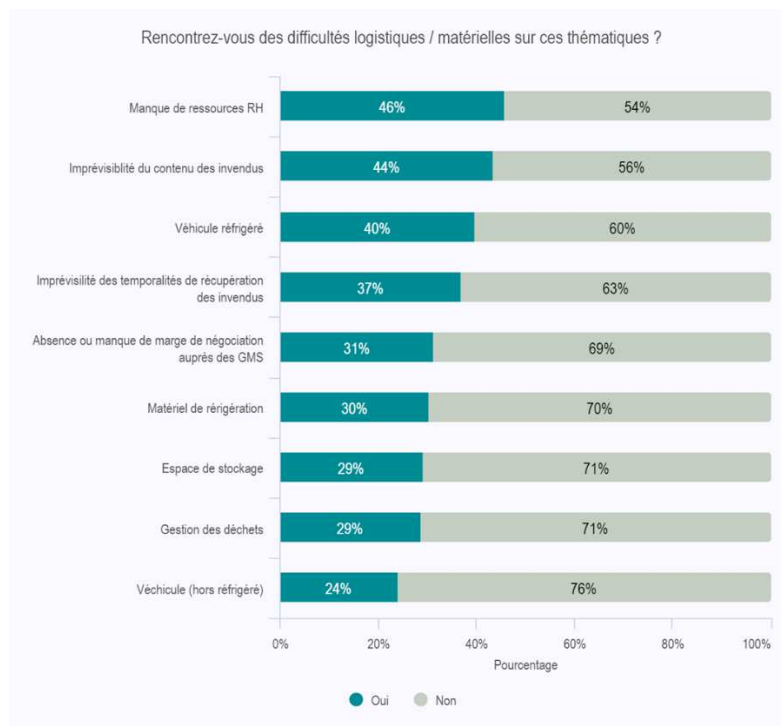


Figure 59 Enquête- type de difficultés logistiques rencontrées

Afin de pousser plus loin notre analyse et de mieux comprendre les raisons de ces difficultés, nous avons complété le questionnaire par **une question ouverte** où nous avons demandé aux répondants de **préciser le type de difficulté rencontrée**. La pratique de la question ouverte permet ici d'éviter d'induire les réponses et de mieux mesurer le niveau d'importance des problématiques chez les acteurs. Nous avons ensuite thématiqué les réponses en 4 groupes (**contraintes budgétaires ; diminutions des dons versus augmentation des demandes ; diminution des quantités obtenues via les têtes de réseau versus augmentation des demandes ; pénurie de certains produits**) et les avons croisés avec les résultats des entretiens. Cela nous a permis d'avoir une compréhension claire des dynamiques en œuvre. Ci-dessous, un graphique reprenant les principales préoccupations des acteurs, puis une reprise des verbatims pour les illustrer.

Merci de préciser les difficultés que vous rencontrez

Réponses effectives : 73

Taux de réponse : 29%

	%	%
▼ Dons et Financements	42%	42%
Diminution des dons	27%	27%
Coûts des denrées	11%	11%
Dons des grandes et moyennes surfaces	7%	7%
Dons des particuliers	5%	5%
Problèmes de financements	4%	4%
▼ Besoins des Usagers	30%	30%
Pénurie de denrées	21%	21%
Satisfaction des besoins alimentaires	11%	11%
Demande croissante	7%	7%
Équité de distribution	1%	1%

▼ Produits Alimentaires	23%	23%
Manque de produits frais	12%	12%
Qualité des denrées	5%	5%
Denrées périmées	3%	3%
Disponibilité des produits	3%	3%
Produits de première nécessité	3%	3%
▼ Logistique et Approvisionnement	22%	22%
Stockage et logistique	7%	7%
Partenariats avec GMS	7%	7%
Systèmes d'approvisionnement	5%	5%
Collecte des dons	4%	4%
Transport de denrées	3%	3%
Accessibilité des denrées	3%	3%

Figure 60 Enquête-Difficultés rencontrées

Sur les contraintes budgétaires et d'approvisionnement

« Avant le COVID, il y avait beaucoup plus de dons après le téléphone sonnait moins. »

« Difficulté pour la récolte de denrées alimentaires, c'est que de notre côté, on dépend uniquement de dons de particuliers. »

« Malgré les efforts considérables déployés par la banque alimentaire, un écart préoccupant persiste entre les quantités de denrées distribuées et le nombre réel de familles accompagnées. »

« Les dons des GMS sont restreints depuis la mise en place de leur système "anti gaspi". »

« Les dons de produits frais par les GMS sont en baisse constante en raison de la politique des dates courtes et les denrées sont souvent périmées. »

« Certaines denrées de base comme le beurre, l'huile qui nous étaient fournis par la banque alimentaire, sont en diminution. »

« Pénuries rapides dans l'année de certaines denrées : huile, sucre, lait, absence de certains produits : couches pour bébé, serviettes hygiéniques. »

« Nous rencontrons des difficultés pour avoir des produits frais ainsi que des fruits et légumes »

D'après les réponses obtenues, la difficulté principale que les acteurs rencontrent est liée à une **diminution de denrées** qui se combine à une **forte augmentation des besoins**. Cette diminution des denrées est principalement due à une diminution des dons de particuliers et à des difficultés de récupération des invendus, autrement dit les dons des GMS. Ces difficultés peuvent également concerner **la quantité, la qualité, la diversité ou la régularité des produits reçus**. Elles peuvent aussi être liées à des **problématiques logistiques** (stockage, transport, conservation), ou à des **délais et à des variations imprévisibles dans les circuits d'approvisionnement**.

Peu de structures (30 % des répondants) déclarent disposer d'une convention formelle pour la récupération. **Les GMS ont de plus en plus tendance à travailler avec un seul interlocuteur**, généralement des structures de grande taille, pour des raisons de praticité logistique. Ce qui exclut de plus en plus d'association des réseaux de récupération.

« On a un partenariat avec [GMS] pour récupérer des invendus tous les matins mais les GMS nous donnent souvent des produits qui vont périmés après 3 ou 4 jours. Certaines GMS font en plus appel à des prestataires qui gèrent les invendus »

« Avant les asso allaient vers les GMS mais petit à petit la plupart des GMS ont commencé à donner exclusivement à [association] car un seul interlocuteur est plus facile à gérer »

« Quand on nous appelle pour les invendus, il faut aller récupérer rapidement mais nous on fonctionne avec des bénévoles et on n'a pas tout le temps à disposition une voiture et un chauffeur. On a donc besoin de professionnaliser certaines activités car on ne peut pas tout faire avec des bénévoles »

En effet, les **temporalités de récupération des invendus sont elles aussi sources de tension** : 37% des répondants pointent leur **imprévisibilité**. Les horaires de mise à disposition par les GMS peuvent varier d'un jour à l'autre, imposant une grande flexibilité aux structures récupératrices. Cela suppose une organisation quotidienne ajustable, ce qui est difficile à assurer lorsque les ressources humaines sont limitées et les moyens logistiques contraints.

Enfin, près d'un tiers des répondants (31 %) déplorent **l'absence ou l'insuffisance de marges de négociation avec les grandes et moyennes surfaces**. Les conventions, lorsqu'elles existent,

laissent peu de place à l'ajustement des conditions pratiques (horaires, types de produits, quantités, fréquence). Cette asymétrie dans la relation partenariale reflète un déséquilibre de pouvoir entre les acteurs de l'aide alimentaire et les enseignes commerciales, souvent peu sensibilisées aux contraintes opérationnelles des structures locales.

Cette **fragilité de l'amont** de la chaîne alimentaire solidaire agit comme un facteur limitant pour l'action des structures et peut contraindre les modalités d'accueil (rationnement, diminution de la fréquence, ajustements de dernière minute). A cela peut s'ajouter **la pénurie ponctuelle de certains produits**, notamment les produits laitiers et les œufs, ainsi que la difficulté à se procurer fruits et légumes frais.

Tous ces éléments interviennent pour expliquer les fluctuations en termes de quantité et de typologie de produit notamment dans les colis ou paniers alimentaires.

D. L'ADEQUATION DE L'OFFRE AUX BESOINS

1. Une diversité d'actions et de publics

En termes d'intervention, l'aide alimentaire peut prendre différentes formes. Sans surprise, la **distribution de colis ou paniers alimentaires sur place est de loin l'action la plus répandue**, déclarée par 60 % des répondants, suivie par la **distribution de colis d'urgence**, mise en œuvre par 31 % des structures.

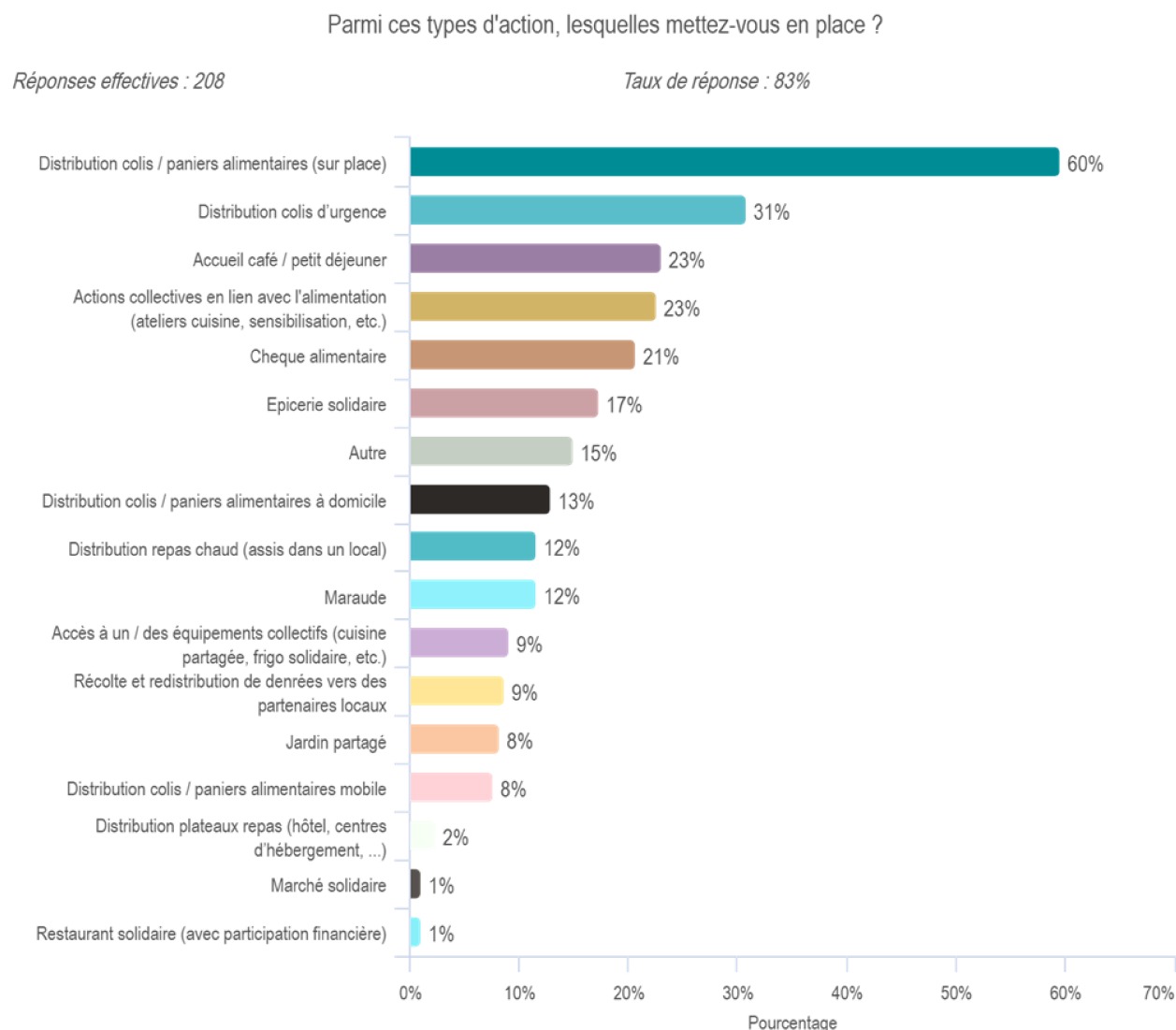


Figure 61 Enquête-Type d'actions mises en place

Les autres types d'action mentionnés dans le questionnaire (distribution de chèques ou bons alimentaires, épiceries sociales et solidaires, dispositifs de repas partagés, jardins collectifs, ateliers de cuisine, etc.) sont mobilisées par moins d'un quart des répondants.

Ces différents taux peuvent en partie s'expliquer par **l'adaptation de l'offre à l'hétérogénéité des publics et des besoins** mais aussi par un **accès inégal aux moyens logistiques**, autrement

dit par des différences en termes d'équipement disponible et de capacité logistique. Mais cela témoigne également d'une différente spécialisation des structures. Si on analyse les résultats en fonction du type de structure concernée, par exemple, ils confirment la **diversité d'approches selon le type de structure**, l'action des associations étant centrée surtout sur la distribution de paniers et colis sur place et l'action des collectivités surtout sur la distribution de chèques alimentaires.

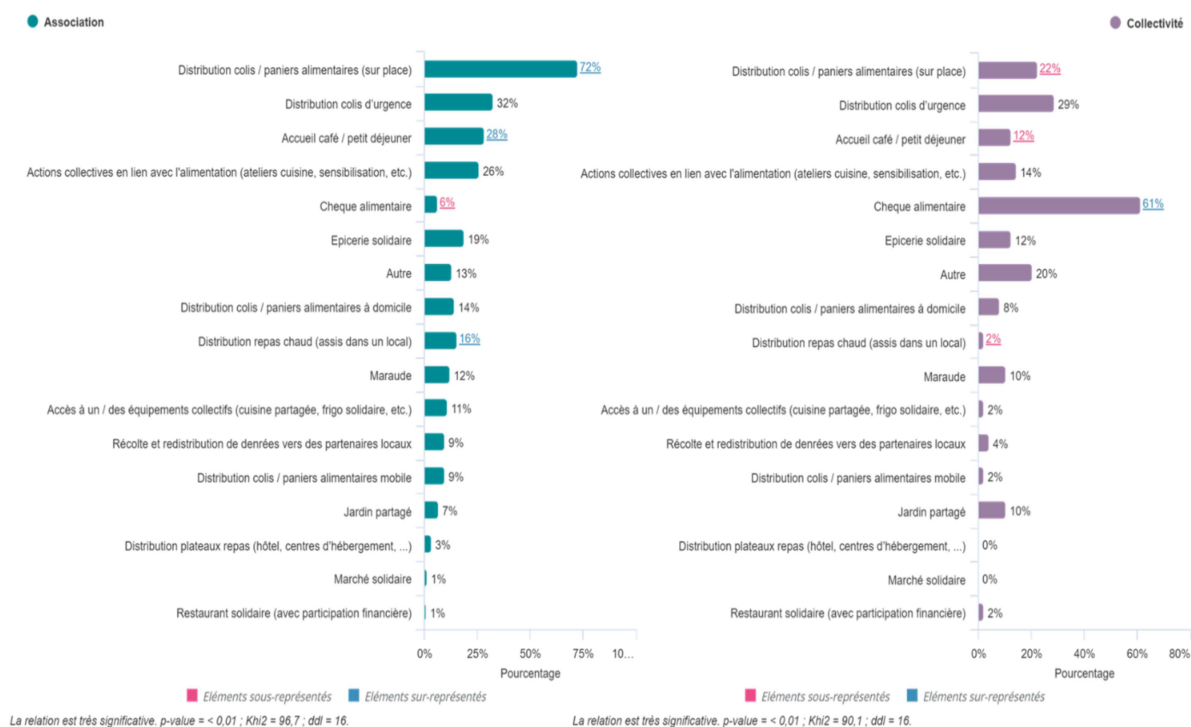


Figure 62 Enquête- type d'actions selon structures

2. Une hétérogénéité de manières de faire pour mieux s'adapter aux réalités locales

Des durées d'accompagnement des publics variables

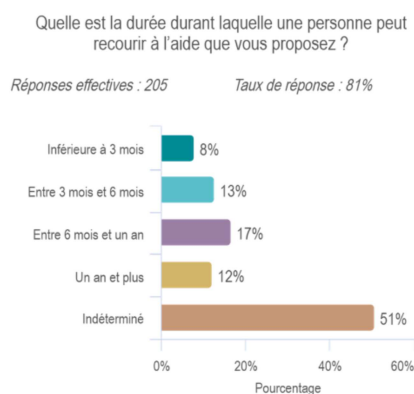


Figure 63 Enquête- Durée d'assistance

L'analyse des modalités d'accompagnement proposées par les structures engagées dans la lutte contre la précarité alimentaire met en évidence **un fonctionnement globalement souple et ouvert**. Dans plus d'un cas sur deux (51 %), la durée pendant laquelle une personne peut bénéficier de l'aide alimentaire est déclarée comme indéterminée. Dans 49% des cas en revanche l'accompagnement se fait sur une durée déterminée. Cependant, dans 99 % des cas les structures permettent aux personnes de renouveler ou de prolonger leur recours à l'aide. Ce qui signifie que, même dans des accompagnements à durée déterminée, on retrouve ce principe de

souplesse et on constate une orientation pragmatique, qui semble privilégier la réactivité aux besoins réels plutôt qu'une gestion administrative rigide des flux.

Cette marge de manœuvre permet également de faire face à un manque de ressource et/ou de denrées nécessaires pour répondre à la demande. **Chaque acteur trouve ses ajustements.**

La souplesse dans les temporalités de l'accompagnement reflète la **volonté d'adapter l'aide aux réalités de terrain et aux trajectoires individuelles**, en évitant d'imposer des contraintes normatives déconnectées des situations vécues ; elle traduit également une philosophie d'accueil inconditionnel, centrée sur la continuité du lien et la confiance dans les capacités d'évolution des personnes accompagnées.

Il vaut la peine de s'attarder davantage sur la question de la durée de l'accompagnement et intégrer ainsi dans l'analyse les données collectées via les entretiens semi-directifs, afin de mieux comprendre les logiques des acteurs sur le terrain. En effet, au sein d'une même structure, selon la typologie d'aide alimentaire apportée ainsi que le profil des personnes bénéficiaires, l'action mise en place peut avoir des contours différents. Et la plupart des associations interrogées nous ont fait part de la nécessité de mettre en œuvre des ajustements pour faire face à la fois à l'hétérogénéité des publics et à une demande grandissante. Les deux extraits d'entretiens ci-dessous, réalisés avec deux structures associatives, le montrent :



"Si on avait les financements qu'on demandait, on aurait encore plus de bénéficiaires. On est obligé de refuser, mais comme on veut faire en sorte que le plus grand nombre puisse en bénéficier, on limite l'aide à 6 mois non renouvelable, ou on dit aux personnes de passer 1 fois tous les 15 jours, etc. Cependant, on fait des exceptions, les seniors isolés avec peu de ressources, les personnes très abîmées qui ne peuvent pas travailler etc, on les accueille tout le temps..."



Au sein de notre structure, il peut y avoir des pratiques variables en fonction du public : « les seniors isolés, il n'y a aucune limite de temps. Pour les étudiants, cela suffit d'avoir la carte. En revanche, pour les familles qui rentrent dans les critères, c'est 3 mois maximum ».

Selon les profils, les durées de l'aide et les modalités changent. Pour les personnes âgées isolées par exemple, la durée est indéterminée et se fait souvent par des actions d'aide à domicile, par un suivi téléphonique, etc. Dans les accompagnements à durée déterminée il n'est pas rare de « faire des exceptions » : certains ménages étant suivis sur le long terme. Cette marge de manœuvre dont les structures disposent leur permet d'adapter et réajuster sans cesse leurs actions suivant les évolutions des publics et des situations.

Des critères d'accès aux dispositifs hétérogènes



« L'accès à l'aide alimentaire est soumis à un barème et vise à calculer le reste à vivre des foyers. Mais aussi on tient compte de deux autres critères de vulnérabilité : les personnes privées de logement par exemple sont désavantagées pour le barème car n'ayant pas à payer loyer et factures leur reste à vivre est trop élevé pour bénéficier de l'aide. Mais on sait que si on est à la rue on dépense plus. Aussi, les familles monoparentales... Dans ces deux cas, on ajoute au reste à vivre un forfait charge, ce qui permet de rendre une personne à la rue éligible à l'aide ».

Les critères d'accès à l'aide, tout en se basant sur le même principe pour la majorité de structures, sont **variables au sein de chaque structure selon le type de public bénéficiaire et la typologie d'action d'aide alimentaire**. Cette hétérogénéité apparaît clairement dans le tableau ci-dessous élaboré à partir des réponses au questionnaire :



Figure 64 Enquête- conditionnalité de l'aide selon dispositifs

On peut en déduire que l'hétérogénéité des pratiques et manières de faire répond de manière concrète et située à des besoins identifiés.

Si une harmonisation de pratiques, dans le sens d'une mise en équilibre ou en coordination peut être envisagée, il existe ici un risque important en cas d'uniformisation de celles-ci de ne plus être en capacité d'embrasser la diversité des besoins et des réalités.

3. La persistance de disparités territoriales

Des zones blanches

Au sein de la ville de Marseille mais également dans les zones les plus rurales du département, au nord, et notamment dans les EPCI de Arles et des Alpilles, des zones blanches sont à dénoncer tant en termes d'accès au transport public et au taux de motorisation, que de présence de structures de service et de commerce (voir cartographie).

On constate aussi l'absence de tout type d'actions d'aide alimentaire sur des IRIS fortement exposés : Port-de-Bouc ; Martigues ; Miramas ; Aubagne ; La Ciotat ; Vitrolles ; Tarascon.

L'exception marseillaise

La ville de Marseille reste exceptionnelle dans sa taille et son étendue, et la taille de sa population en situation de précarité, et d'autant plus en comparaison au reste du département, représentant 42% de la population du département.

La question de la précarité alimentaire est fortement portée par un maillage associatif important, et un volontarisme des collectivités réel. Pour autant, de nombreux besoins restent encore non couverts, et le maillage du territoire insuffisant.

Également, Marseille se caractérise par l'absence de certaines typologies d'actions. L'exemple frappant est celui de la distribution de repas chaud. Les actions de distribution de repas chaud sur place et les maraudes représentent seulement 12% des actions. Sur Marseille, en particulier, ce type d'action est très réduite par rapport aux besoins. Les acteurs interrogés déplorent tous l'insuffisance de dispositifs de distribution de repas chaud par rapport à des besoins en forte augmentation. Les réponses apportées via le questionnaire par rapport aux typologies d'action, devraient donc être mises en relation avec la cartographie de l'offre sur tout le Département et le repérage des besoins sur chaque territoire.²³

²³ Pour une analyse plus détaillée de l'absence de dispositifs et services sur certains territoires nous renvoyons à la cartographie de l'offre.